

Munro refuse d'affronter Castonguay devant les caméras de la télévision

OTTAWA (d'après CP) — Le ministre de la santé nationale, M. John Munro, a écarté pour l'instant la possibilité d'un débat télévisé avec le ministre québécois des affaires sociales, M. Claude Castonguay, sur le différend qui oppose les deux gouvernements en matière de sécurité du revenu.

M. Munro a donc rejeté l'invitation que lui a lancée, mercredi, le ministre Castonguay de participer à une émission télévisée, dans la dernière moitié du mois d'août, afin d'éclairer la popula-

tion canadienne sur le dossier de la sécurité du revenu et plus particulièrement sur la question des allocations familiales.

"Nous ne pouvons résoudre de telles questions qu'en poursuivant des discussions raisonnables dans un climat de bonne volonté et de coopération...", souligne le ministre Munro dans sa réponse à son homologue québécois.

M. Munro propose à M. Castonguay de le rencontrer privément dans la deuxième moitié du mois d'août pour dis-

cuter des principaux points en litige. Il ajoute que la possibilité d'un débat télévisé pourrait être envisagée au cours de cette rencontre.

Pour l'instant, souligne cependant M. Munro, un débat public ne ferait qu'accroître la possibilité d'incompréhension et de durcissement des positions, ce qui empêcherait la solution prochaine du différend.

Dans sa réponse qu'il a fait parvenir, hier, à M. Castonguay, le ministre de la santé nationale soutient que les appro-

ches québécoise et canadienne en matière d'allocations familiales sont fondamentalement les mêmes.

M. Munro souligne, de plus, que le gouvernement fédéral "est disposé à inclure une option dans sa législation qui donnerait à la province la possibilité de concevoir la nature et la portée du programme qui serait en vigueur dans cette province". Une telle mesure garantirait toute la souplesse désirée par le gouvernement provincial, ajoute le ministre.

Le dialogue est encore difficile... (Castonguay)

Dans une lettre qu'il a fait parvenir mercredi à M. John Munro, ministre de la santé nationale, M. Claude Castonguay invite son homologue fédéral à le rencontrer lors d'une émission télévisée au cours de laquelle serait débattu tout le dossier de la sécurité du revenu.

A l'appui de son invitation, le ministre québécois des affaires sociales souligne que le "dialogue amorcé depuis plus d'une décennie" entre Ottawa et Québec sur ce dossier des plus litigieux "semble encore difficile et peu susceptible d'éclairer véritablement la population du Québec et même canadienne".

Dans cette lettre, le ministre Castonguay rappelle les deux principaux objectifs du gouvernement québécois en matière de sécurité du revenu et d'allocations familiales; ce bref rappel constitue sa réplique à la déclaration faite vendredi dernier par le ministre Munro qui avait alors souligné le caractère "ambigu" du plaidoyer de M. Castonguay en faveur d'un nouveau partage des pouvoirs entre Ottawa et Québec.

"Cette déclaration me permet de constater une fois de plus combien les objectifs poursuivis par le Québec dans le domaine de la sécurité du revenu et, de façon particulière dans celui des allocations familiales, semblent ne pas avoir été compris ou évalués dans leur perspective réelle par le gouvernement auquel vous appartenez", écrit M. Castonguay à M. Munro.

M. Castonguay définit ainsi les deux objectifs poursuivis par le Québec dans le domaine de la sécurité du revenu:

- Formulation d'une politique de sécurité du revenu qui soit cohérente et intégrée de façon à ce que les sommes soient allouées en fonction des priorités québécoises et qu'elles donnent le meilleur résultat possible.

- Plus grande redistribution verticale des ressources allouées aux allocations familiales de façon à ce que ceux qui en bénéficient soient ceux qui en ont le plus besoin et que l'on puisse établir une structure des prestations d'aide sociale qui soit plus appropriée et qui favorise une plus grande motivation au travail.

Le ministre souligne que le "meilleur moyen" pour réaliser le premier objectif est l'obtention par le Québec d'une primauté législative dans le domaine de la sécurité du revenu; il ajoute qu'un simple mécanisme de consultation est inefficace dans la poursuite de cet objectif prioritaire.

Quant au second objectif, M. Castonguay réitère sa "déception" devant la non-adoption par le Parlement fédéral du nouveau régime d'allocations familiales mis de l'avant par le gouvernement canadien. Ce projet qui aurait favorisé les familles à faible revenu aurait permis au gouvernement québécois d'améliorer en conséquence son propre régime d'allocations familiales de même que celui de l'aide sociale, précise le ministre.

Enfin, quant au programme "Horizons nouveaux", M. Castonguay affirme que le ministre Munro ne l'a pas consulté sur l'opportunité de créer un tel programme mais qu'il s'est limité à l'informer des modalités de ce programme.

direction de l'Union nationale, avait fait campagne pour la candidature de M. Wagner. La réunion secrète de l'île d'Orléans regroupait les autres membres du défunt CAP: MM. Roger Rioux, Pierre Tremblay, Claude Allard, Pit Neron, Paul Tomassin et Gaston Pothier. Il s'agit essentiellement du même groupe qui voulait obstinément faire de M. Wagner le successeur de M. Jean-Jacques Bertrand.

Un porte-parole du Parti conservateur n'a pas nié que le Comité d'action politi-

que du Parti conservateur n'a pas nié que le Comité d'action politi-

que du Parti conservateur n'a pas nié que le Comité d'action politi-

que du Parti conservateur n'a pas nié que le Comité d'action politi-

que du Parti conservateur n'a pas nié que le Comité d'action politi-

que du Parti conservateur n'a pas nié que le Comité d'action politi-

que du Parti conservateur n'a pas nié que le Comité d'action politi-

que du Parti conservateur n'a pas nié que le Comité d'action politi-

que du Parti conservateur n'a pas nié que le Comité d'action politi-

En montant sur le banc, Robert Cliche conserve sa volonté de réforme

par Pierre-L. O'Neill

Le nouveau juge en chef adjoint de la Cour provinciale, Me Robert Cliche, souhaite ardemment assainir la philosophie qui, à ce jour, inspire le choix des candidats à la magistrature.

En confiant au DEVOIR son sentiment de satisfaction, Mme Robert Cliche précisait que son mari sera plus particulièrement chargé de l'organisation dans le district de Québec du tribunal des petites créances.

Il appert, selon Mme Cliche, que c'est l'intérêt certain à cette cause qui aurait déterminé l'ancien leader du NPD à accepter l'offre du ministre québécois de la justice, Me Choquette.

Depuis longtemps, semble-t-il, le juge Robert Cliche s'intéresse de près au projet d'institutions de tribunaux populaires. Cette tâche parmi d'autres sera prioritairement celle du nouveau juge en chef adjoint de la Cour provinciale.

Pendant de longues années, Me Robert Cliche avait assumé la direction de l'île québécoise du Nouveau parti démocratique. Candidat défilant aux mains de M. Eric Kierans, dans le comté de Duvemay, aux élections fédérales de 1968, il connaissait alors les plus dures épreuves de sa carrière politique. Epruvé davantage encore par une santé chancelante, il décidait peu après de résumer ses activités à la pratique du droit dans la région de la Beauce. Il est père de trois enfants, dont un criminelogique et deux étudiants à l'université de Montréal, en droit et en géologie.

Mme Robert Cliche soulignait encore que cette nomination n'est surtout pas politique. Mais plutôt du passage de la pratique du droit à la magistrature. Le nouveau juge

a toujours déploré et décrié les nominations politiques à la magistrature. C'est pourquoi, affirme Mme Cliche, il espère dorénavant "avoir son mot à dire" et influencer le milieu à cet égard.

Le ministre de la justice a par ailleurs annoncé la nomination de Me François Drouin à la Cour pro-

Voir page 6: Cliche



Le sort de Saulnier sera bientôt précisé

QUEBEC (Le Devoir) — Le Conseil de sécurité de la Communauté urbaine de Montréal se prononcera d'ici une semaine sur le sort du directeur Jacques Saulnier de la police de Montréal, a annoncé hier le ministre de la justice du Québec, Me Jérôme Choquette.

Ce dernier a précisé que cette décision ne serait que temporaire car il avait déjà confié à la Commission de police du Québec le soin d'étudier la fonction et le rôle que devrait dorénavant remplir M. Jacques Saulnier.

On sait qu'il y a deux semaines, la CPQ a déclaré dans un rapport sur le directeur Saulnier que celui-ci était incompétent et incapable de diriger un service de l'ampleur de celui de la ville de Montréal et, qu'en conséquence, sa fonction et son grade devaient être révisés.

Depuis la publication du rapport, aucune autorité ayant juridiction sur la police de Montréal avait voulu donner suite immédiatement à la recommandation

de la CPQ. Mercredi toutefois, le président de la Fraternité des policiers de Montréal, M. Guy Marcell, avait déclaré que c'est le ministre de la justice du Québec qui devait prendre la décision ultime quant à la nouvelle fonction du directeur Saulnier.

Hier, le ministre Choquette a répondu qu'il avait pris cette décision en donnant à la Commission de police le moyen d'évaluer Saulnier et de normaliser son grade. Le ministre a précisé que cette normalisation de la CPQ devrait être faite pour le mois de septembre.

Par ailleurs à Montréal, le Conseil de sécurité de la CUM s'est réuni la dernière fois mercredi soir mais, aucune décision n'a, semble-t-il, été prise à cette occasion.

Toutefois, hier, le ministre Choquette a dit qu'il avait parlé au président du Conseil de sécurité, le juge Jacques Co-

Voir page 6: Saulnier

La crise sociale en Grande-Bretagne

Rien n'est encore réglé

LONDRES (AFP et Reuter) — Les dockers et plusieurs syndicats britanniques ont décidé d'ignorer l'annulation de l'ordre de grève générale du Trade Union Congress (intersyndicale) et projettent des mouvements de protestation. C'est le cas, tout particulièrement, de deux grands syndicats de typographes qui ont décidé de maintenir pour lundi prochain, leur mot d'ordre de grève générale. La Grande-Bretagne risque ainsi de ne pas avoir de journaux lundi et les agences de presse internationales et locales sont également menacées de ne pas pouvoir travailler pendant 24 heures (de dimanche 14h.00 à lundi 14h.00 GMT).

C'est par 38 voix contre 28 que les dirigeants du syndicat des 40.000 dockers britanniques ont ordonné une grève nationale à partir d'aujourd'hui.

Cette décision a été prise quelques heures avant l'annulation par l'organe suprême des syndicats britanniques, le TUC (Trades Union Congress) de l'ordre de grève générale ordonné pour lundi prochain.

Les cinq dockers pour lesquels la TUC avait appelé ses 10 millions de membres à cesser le travail pendant 24 heures ont en effet été libérés mercredi soir et l'ordre de grève générale ne se justifiait plus.

En revanche, les dirigeants du syndicat des dockers ont rejeté les propositions portant réorganisation du travail dans les ports qu'avaient mises au point M. Jack Jones, secrétaire général du syndicat des transports auquel sont affiliés la plupart des dockers, et lord Aldington, président des employeurs portuaires.

Les dockers ont jugé insuffisantes ces propositions visant à dissiper les craintes, pour leurs propres emplois, suscitées par la modernisation des ports et la généralisation de l'utilisation des conteneurs pour les cargaisons maritimes.

Ces propositions prévoyaient une participation plus large des dockers à la manutention des cargaisons transportées par conteneurs et des indemnités plus élevées pour les dockers mis à la retraite anticipée ou reconvertis dans d'autres secteurs économiques.

La commission nationale de la Fédération des transports avait pourtant vivement engagé les délégués à accepter les propositions. Mais l'annonce du vote a été saluée par des cris de "nous avons gagné" poussés par une foule de dockers

Voir page 6: Grande-Bretagne

Secteur public

L'atmosphère est propice à une entente

"L'atmosphère est à un règlement mais il reste beaucoup de travail à faire", commentait hier un porte-parole autorisé du Front commun intersyndical (CSN, CEQ, FTQ) dans le secteur public, tempérant ainsi les rapports résolument optimistes qui parviennent de la négociation depuis quelques jours.

Les pourparlers entre les parties doivent reprendre aujourd'hui après une journée d'intermission. Ce n'est qu'hier soir que le Front commun devait recevoir les nouvelles propositions écrites

Voir page 6: Secteur public



Maurice Richard, visiblement heureux, a signé hier à Québec son contrat d'instructeur des Nordiques de Québec, équipe de la nouvelle Association mondiale de hockey. Il s'agit d'un engagement d'un an pour lequel il recevra un traitement égal ou supérieur au meilleur salaire qu'il toucha dans la Ligue nationale. On le voit ici avec M. Paul Racine, président des Nordiques. (Nos informations à la page 16) (Photo CP)

Les USA n'ont jamais pris des objectifs civils pour cible

WASHINGTON (d'après Reuter, AP, et AFP) — Le président Nixon a affirmé hier au cours d'une conférence de presse improvisée que les Etats-Unis n'ont jamais, n'ont pas maintenant et n'auront jamais de politique qui consistera à bombarder des civils ou des objectifs civils au Nord-Vietnam. Parmi les objectifs épargnés, il faut citer le système nord-vietnamien de digues pour l'irrigation et la lutte contre les inondations.

Interrogé au sujet des allégations

concernant les attaques aériennes contre des digues ou d'autres objectifs civils, le président a répondu qu'il peut arriver qu'une bombe atteigne des civils, "mais que ce n'est pas intentionnel".

M. Nixon a déclaré qu'il avait pris acte des critiques formulées par le secrétaire-général de l'ONU qui, a-t-il dit, répète "la propagande d'inspiration ennemie que croient beaucoup de personnes bien intentionnées et naïves".

Cependant, a ajouté le président Nixon, je n'ai pas entendu une seule pa-

role contre le bombardement d'installations civiles au Sud-Vietnam.

"N'ayons pas d'attitude hypocrite," a déclaré le président Nixon. Il a ajouté que les Etats-Unis avaient fait preuve de plus de modération que toute autre puissance dans la façon dont ils ont pris part à la guerre au Vietnam et qu'ils continueraient à exercer cette modération.

Si les Etats-Unis avaient pour politique de bombarder ces digues, a-t-il

Voir page 6: Nixon

au gré du temps

Camera candide

Des gendarmes royaux, grâce à leurs discrets de cinéastes, ont réussi à confondre des passeurs de drogues.

Ces truands avaient été, sans le savoir, filmés alors qu'ils transportaient entre Québec et Montréal une cargaison de narcotiques.

Même si le document est bon et si leur jeu est naturel, les prévenus seront accusés d'avoir mal tourné. Lorsque le tribunal verra en exclusivité ce film policier, ils regretteront d'en avoir été les vedettes et d'avoir dans leur scénario donné trop de place à l'héroïne.

Louis-Martin TARD

M. Eagleton sera-t-il forcé à passer la main?

WASHINGTON (AFP) — Le malaise qui règne dans les rangs démocrates depuis que le sénateur Thomas Eagleton, candidat à la vice-présidence, a reconnu un peu tardivement qu'il s'était fait hospitaliser pour dépression nerveuse à trois reprises au cours de sa carrière, a atteint hier un niveau jugé alarmant dans l'entourage du sénateur George McGovern, le candidat à la présidence.

Le célèbre columnist Jack Anderson a révélé en effet, dans une chronique radio, qu'un haut fonctionnaire de l'Etat de Missouri (que M. Eagleton représente

au Sénat) possède les photocopies de plusieurs procès-verbaux pour conduite en état d'ébriété établis au fil des années au nom du malchanceux sénateur et candidat à la vice-présidence.

M. Anderson a dit que le haut fonctionnaire en question souhaite conserver l'anonymat, mais que l'existence de ces procès-verbaux ne fait aucun doute.

L'intervention fracassante du célèbre columnist dans "l'affaire Eagleton", jointe à la marée montante des éditoriaux de presse invitant le sénateur à

Voir page 6: Eagleton

Les démarches accomplies auprès du juge Wagner seraient sur le point d'aboutir

Il se confirme que d'importantes démarches, entreprises par des militants conservateurs auprès du juge Claude Wagner, seraient sur le point d'aboutir.

Mais avant d'adhérer au parti de M. Stanfield, dont il deviendrait le lieutenant québécois, l'ancien premier ministre libéral de la justice exigeait des garanties d'ordre financier.

A ce propos, LE SOLEIL avance des chiffres qu'il dit tenir de bonne source: \$300.000 en espèces dès maintenant et l'assurance, en cas d'échec électoral, d'un emploi assuré à \$30.000 par année

durant 10 ans.

Au nombre des nouveaux indices, on soutient que M. Wagner négocie dorénavant sur deux fronts. Dans l'espace d'une semaine, il aurait rencontré des émissaires du parti conservateur de M. Stanfield tout en amorçant des discussions avec un groupe d'organismes locaux du comté de Drummondville.

Pas plus tard que mardi dernier, il se trouvait à l'île d'Orléans en compagnie de conservateurs fédéraux. Et il n'est plus seulement question de vagues rumeurs mais d'une éloquent scène

surprise par le photographe Adjutor Pelletier. Sur la photo publiée mercredi, M. Wagner apparaît aux côtés du Dr Georges Daigle de Lévis.

D'autres personnalités connues du parti se trouvaient alors sur les lieux; notamment: M. Desmond Allissey, ingénieur ainsi que Me Jacques Blanchard, chargé de la campagne électorale du parti dans la région de Québec.

Il faut savoir que M. Allissey a joué un rôle important dans la formation du comité d'action politique (CAP) qui, jusqu'à la toute veille du congrès à la

direction de l'Union nationale, avait fait campagne pour la candidature de M. Wagner. La réunion secrète de l'île d'Orléans regroupait les autres membres du défunt CAP: MM. Roger Rioux, Pierre Tremblay, Claude Allard, Pit Neron, Paul Tomassin et Gaston Pothier. Il s'agit essentiellement du même groupe qui voulait obstinément faire de M. Wagner le successeur de M. Jean-Jacques Bertrand.

Un porte-parole du Parti conservateur n'a pas nié que le Comité d'action politi-

Voir page 6: Wagner

Pour l'hôte accompli: 542G

ROYAL DE NEUVILLE

ROSE D'ANJOU

Importé de France - Pétillant

N'acceptant pas les raisons du conseil scolaire

Les parents de Mississauga poursuivent la lutte en faveur de classes françaises

OTTAWA (PC) — Après en avoir volontairement retardé l'étude, le conseil des écoles séparées de Dufferin-Peel se servirait de l'argument du "manque de temps" pour s'opposer à la requête d'un groupe de parents qui réclament des classes françaises pour 61 de leurs enfants.

C'est du moins l'avis de Mme Claudette Thomson, porte-parole des parents francophones de Mississauga, qui commentait ainsi le résultat des derniers pourparlers qu'elle a eus avec les représentants du conseil des écoles séparées de Dufferin-Peel.

Après plus de deux mois de démarches, Mme Thomson a dit avoir été avisée que le

Conseil n'est pas en mesure d'accéder cette année à la requête des parents, à cause de "graves problèmes de temps"; le conseil estimerait n'avoir pas assez du reste de l'été pour engager les trois enseignants nécessaires à l'instauration des premières classes françaises de Mississauga et pour les pourvoir de matériel scolaire français.

Mme Thomson rejette d'emblée cet argument: "Si par hasard 200 nouvelles familles anglophones venaient s'installer à Mississauga en septembre, dit-elle, le Conseil trouverait aussitôt le moyen de fournir à leurs enfants les services pédagogiques auxquels ils ont droit."

Ce prétexte est d'autant plus fragile, dit-elle, que c'est le conseil lui-même qui a constamment retardé l'étude du projet visant à établir des classes de la maternelle à la quatrième année pour ces 61 enfants. Dès le dépôt de leur requête, en juin, on aurait promis aux parents qu'elle serait étudiée avant la fin du mois: elle ne l'a été que le 18 juillet. Et plutôt que de prendre immédiatement une décision, on a renvoyé l'affaire à un comité spécial qui a commencé à siéger cette semaine.

Pour Mme Thomson, cette attitude du conseil scolaire est discriminatoire à l'égard des francophones, même si on leur promet des classes françaises — et à la grandeur du comité — pour l'année scolaire 1973-74.

Plus encore, la décision serait carrément illégale, puisque la loi 140, adoptée en 1968, accorde le droit aux francophones de faire instruire leurs enfants en français pourvu que leur nombre rencontre certaines normes minimales, ce qui serait le cas.

Dès l'annonce de la position du conseil, Mme Thomson a aussitôt communiqué par télexgramme avec le sous-ministre de l'Éducation de l'Ontario, M. E. E. Stewart, et le sous-ministre adjoint, M. Laurier Carrière, pour réclamer leur aide immédiate dans cette affaire. La décision du

Conseil, écrit-elle aux autorités ministérielles, est inacceptable.

Interrogée quant à d'éventuelles poursuites judiciaires envers le conseil, Mme Thomson a indiqué que les parents n'envisagent pas cette possibilité pour l'instant. C'est maintenant au ministère, dit-elle, de prendre l'affaire en main, d'interpréter la loi et d'interdire des poursuites s'il y a lieu.

On apprendrait par ailleurs d'autre source, hier, que des fonctionnaires du ministère de l'Éducation suivent de près l'évolution de la situation à Mississauga.

On n'écartera pas ainsi l'hypothèse d'une intervention prochaine de MM. Stewart et Carrière, comme ce fut le cas tout récemment à Kitch-

ner, où un groupe de francophones éprouve encore certaines difficultés à obtenir un enseignement élémentaire en français de leur conseil d'écoles séparées.

Il s'agissait alors, croit-on, de fournir aux conseillers de plus amples renseignements sur la loi relative à l'administration scolaire. On estime en effet, dans certains milieux, que le problème résiderait davantage dans l'ignorance des implications de la loi que dans la mauvaise volonté des conseillers scolaires.

On sait d'ailleurs que le conseil a lui-même invité un fonctionnaire francophone du ministère de l'Éducation à siéger au sein de son comité spécial sur les classes françaises.

Pour combattre la pollution

OTTAWA (CP) — Un porte-parole d'un groupe fédéral de recherches sur la pollution vient de presser les gouvernements provinciaux d'établir une limite quant au nombre des maisons d'été qui peuvent être construites en bordure des lacs.

Cette mesure aurait comme effet de ralentir la croissance des algues et des autres plantes aquatiques. On estime que le nombre toujours grandissant des maisons d'été en bordure des lacs pourrait détruire

l'environnement par suite du déversement de phosphates et d'autres matières à la fois polluante et nutritive pour les plantes aquatiques.

La croissance effrénée de ces plantes pourrait engorger les lacs et les cours d'eau d'une dizaine d'années.

Si les fosses septiques privent l'écoulement de bactéries nuisibles dans les cours d'eau, elles n'empêchent pas la contamination de l'eau par les phosphates.

La police met en garde contre de faux chèques en circulation

L'escouade des fraudes de la police de Montréal met en garde les petits commerçants et principalement les épiciers contre des faux chèques du gouvernement canadien qui sont actuellement en circulation dans différentes régions du Québec.

La découverte de ces faux chèques a été faite pour la première fois, il y a une semaine, lors d'une arrestation d'une femme qui tentait d'échanger un chèque de \$300, dans une succursale bancaire. Malheureusement pour elle, le nom et le numéro de compte qu'elle avait inscrit les faussaires correspondaient à ceux d'une employée de cette banque.

Cette série de faux chèques a été mise en circulation par une bande de fraudeurs connue de la police qui avaient été arrêtés pour de nombreuses offenses similaires, il y a un an. En attendant leur procès, ces fraudeurs avaient obtenu des cautionnements de \$10.000.

Leurs fraudes, elles, totalisent plus de \$1 million. Voici une description d'un vrai chèque suivie des différences notées sur un faux chèque.

D'abord, en haut à gauche, on peut remarquer une feuille d'érable de couleur verte foncée insérée dans un rectangle à côté de laquelle on note l'inscription bilingue: "Gouvernement du Canada". En bas de la feuille d'érable, on peut aussi lire l'inscription bilingue suivante: "Au receveur général du Canada".

En haut à droite, il y a le chiffre 575 inscrit en vert foncé et ce chiffre est suivi d'autres chiffres d'un vert plus foncé, presque noir.

Le fond du chèque est composé de filigrames sans suite et comprend deux points de sécurité: d'abord, une grande feuille d'érable au centre et un peu à gauche puis un grand rectangle plus à gauche. Ces deux points de sécurité sont

aussi de couleur verte, plus pâle que les autres inscriptions mais plus foncée que le fond du chèque.

Enfin, au verso des vrais chèques on peut lire les inscriptions bilingues suivantes: "Signature" et "Adresse". Quant aux faux chèques, ils comportent les différences suivantes:

- le fond est uni et ne comporte pas de filigrames;
- en haut à droite, il y a bien le chiffre 575 en vert foncé mais les numéros qui suivent ne sont pas en vert plus foncé mais réellement en noir;
- les deux points de sécurité, la feuille d'érable et le grand rectangle, n'y apparaissent pas;
- les faux chèques sont datés à l'encre bleue tandis que les vrais sont datés à l'encre d'imprimerie;
- le verso des faux chèques ne comprend aucune inscription contrairement aux vrais chèques.

Les subventions fédérales à Michelin sont trop généreuses (M. Broadbent)

OTTAWA (CP) — M. Edward Broadbent, député néo-démocrate d'Oshawa-Whitby, centre de la production canadienne de l'automobile, a renouvelé hier sa demande d'une enquête par le gouvernement canadien sur les subventions qu'il juge trop généreuses accordées à la compagnie de pneus Michelin.

Michelin a construit un complexe en Nouvelle-Ecosse, qui doit maintenant être agrandi, avec l'aide de subventions fédérales, provinciales et municipales et de stimulants fiscaux et doit maintenant faire face à la menace américaine d'imposer des droits douaniers sur ses exportations aux États-Unis, droits qui viendraient en quelque sorte contre-balancer les avantages accordés par les

divers paliers de gouvernement.

Le député Broadbent a déclaré que le plaidoyer de Michelin auprès du département américain du trésor contre l'imposition éventuelle de pénalités douanières, soutient que l'aide gouvernementale lui a été accordée de droit et qu'elle a été très peu déterminante dans sa décision de s'établir en Nouvelle-Ecosse.

Ceci vient renforcer la thèse du professeur David Springate de l'école d'administration de Harvard selon laquelle l'aide fédérale aux industries signifie, dans plusieurs cas, des gains massifs pour celles-ci et n'influence que très peu leurs décisions d'établir ou d'agrandir des installations à tel ou tel endroit.

Le mémoire de Michelin au département du trésor souligne que cela fait partie de sa politique mondiale d'établir ses unités de production à l'intérieur ou dans les environs des marchés potentiellement importants.

Ce mémoire précise, de plus, que Michelin a prévu d'établir des unités de production aux États-Unis même, qui prendraient en charge éventuellement des marchés destinés présentement aux installations de Nouvelle-Ecosse.

M. Broadbent a soutenu que le mémoire de Michelin montre clairement que cette firme a abusé de la politique canadienne en matière de développement régional: il a ajouté que la firme Michelin a reçu et recevra quelque \$16 millions de la part du gouvernement fédéral.

"Sauvons Soma": une brochure CSN

Le secrétariat politique de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) vient de lancer une brochure intitulée "Sauvons Soma".

Publié dans le cadre de la campagne d'information visant à empêcher la fermeture de Soma, ce document de seize pages, d'atrayante présentation, s'inspire à plusieurs égards des fascicules propagandistes de campagnes électorales.

Après un bref historique des difficultés de l'usine d'assemblage de Saint-Bruno, la CSN rapporte les témoignages de travailleurs menacés par la fermeture prochaine de Soma et invoque plus particulièrement les conséquences économiques.

Puis, dans un second temps, "Sauvons Soma" accuse le gouvernement Bourassa d'avoir esquivé ses responsabilités, déplore le gaspillage d'une main-d'œuvre aussi spécialisée et souligne la présence de Soma dans la fierté du Québec industriel.

En 1964, la Société générale de financement investissait la somme de \$4 millions dans Soma qui alors donnait du travail à une centaine de personnes, en produisant 13 voitures par jour. En juillet 1972, Soma produisait quotidiennement 51 voitures et comptait 500 employés.

Conformément aux appréhensions des mois précédents, le 20 juillet, Soma procédait à une première étape de 180 congédiements. Après les vacances géné-

rales du 21 juillet au 7 août, tous les employés de la production seront tenus à l'écart de l'usine pendant un congé sans solde qui s'étendra du 7 au 28 août. Pour la période de septembre à décembre la réduction à environ 250 le nombre de travailleurs à la production.

Dans l'énumération des griefs, la CSN rappelle que le gouvernement du Québec a acheté seulement trois (3) véhicules montés par Soma depuis 1965, sur une production totale de 50.000.

Pourquoi sauver Soma? Les témoignages de travailleurs de l'usine font valoir que cette industrie est indispensable à l'économie québécoise, qu'il s'agit d'une main-d'œuvre experte dans un domaine spécifique et qu'il ne faut pas permettre de la gaspiller, que Soma est pour le Québec industriel, la même fierté, la même ardeur, le même rêve que la réalisation du barrage de la Manic, que Soma est la seule usine en Amérique dont les employés maîtrisent le système métrique qui sera éventuellement en usage en Amérique.

Enfin, le dépliant du secrétariat politique de la CSN conclut par une pétition qui se lit: "Les gouvernements de Québec et d'Ontario doivent adopter les mesures requises pour maintenir l'usine de montage d'automobiles Soma et l'équipe spécialisée de 500 travailleurs qui y sont employés."

Entretien avec André Laurin

"On m'avait dit: t'es fou! — Aujourd'hui, la CSN multiplie mon initiative par 21!"

par Renée Rowan

— Quand j'ai lancé l'idée de caisses régionales où comme point de départ on abolirait l'intérêt en tant que rendement direct sur le capital ainsi que toute notion de profit ou de plus-value sur les opérations commerciales, on me disait de tous côtés: "André, t'es fou, qui peut admettre qu'un tel système économique puisse être viable?"

Aujourd'hui, non seulement la première caisse d'économies des travailleurs réunis de Québec compte-t-elle 2.400 membres et plusieurs réalisations intéressantes, mais la CSN, à son dernier congrès votait la somme de \$170.000 pour l'établissement d'un réseau de 21 autres caisses à travers le Québec. Établissements tout de suite, toutefois, que la Caisse constitue un organisme autonome, entièrement indépendant de la CSN dans son fonctionnement.

André Laurin n'est pas homme à se laisser abattre. Il a souvent fait figure d'"il-luminé" dans les milieux syndicaux, mais ça ne le dérange pas. Au volant de sa Mercedes (qu'il ne change qu'à tous les dix ans, se hâte-t-il de nous dire), roulant à une vitesse-croisière de 50 milles à l'heure, cet homme d'apparence fragile mais sous laquelle on sent une détermination peu commune, nous explique ses théories.

"Pour les moyens et petits salariés, les rendements élevés sur épargnes ne sont qu'une façade faussant la réalité puisqu'au bout de la ligne, les quelques dollars reçus par les membres seront sérieusement grugés par l'impôt."

Pour nous, l'intérêt, c'est quelque chose à combattre parce que dans les faits, l'intérêt, c'est quelque chose qui appauvrit.

Si nous comptabilisons dans un compte unique les revenus collectifs de la communauté, la projection que nous pouvons en faire au niveau de l'homme, non seulement arrêtera-t-on la saignée appauvrissante du système capitaliste actuel, mais nous renverrons la vapeur puisque cette nouvelle pensée économique permet à l'ensemble des participants une revalorisation marquée sur le pouvoir d'achat de leur monnaie. C'est la création de la richesse sociale au détriment de l'enrichissement individuel."

Alors directeur à la CSN du service qu'on appelle alors "du budget familial", André Laurin, aujourd'hui président-fondateur de la première caisse d'économie des travailleurs réunis de Québec, mais plusieurs années à faire accepter l'idée qu'une telle expérience socialiste méritait d'être essayée. "Il ne faut pas avoir peur des mots, nous dit-il. Il s'agit véritablement d'une expérience socialiste, non pas communiste, mais de groupe."

La Caisse d'économie des travailleurs réunis du Québec cherche à s'engager dans des voies nouvelles menant moins difficilement à des forces de vie plus satisfaisante, nous dit-il. "Pour y arriver, il a fallu dans l'esprit de ses fondateurs, inventer un système qui restaure la primauté de l'homme sur celle du consommateur. La caisse s'est donc penchée sur les cinq besoins



André Laurin (Photo Mario Roy)

primordiaux de l'homme: l'habitation, la nourriture, le travail, la consommation et les loisirs."

L'ouverture officielle de la caisse avait lieu le 14 avril dernier. Il s'agit d'une coopérative d'épargne et de crédit à charte affiliée à la Fédération des caisses d'économie du Québec.

Notons deux aspects qui à la fois la définissent et la différencient des autres caisses. Premièrement, elle procède par la retenue sur le salaire; \$1,00 par paie. C'est ainsi qu'elle recueille la plus grande partie des épargnes. Deuxièmement, la caisse ne verse aucun intérêt sur l'épargne de ses membres. En retour, elle leur offre des bénéfices socio-collectifs. Exemples: prêts personnels, consultations budgétaires et services juridiques gratuits, escompte

sur l'assurance-automobile, etc. À cela s'ajoutent la coopérative funéraire, la coopérative de consommation, de production, les cités coopératives et les villages-vacances-familles dont nous parlerons demain et qui constituent une réalisation concrète de la Caisse.

"Tout cela peut vous sembler anormal parce que trop beau, nous dit André Laurin. Nous ne venons pas d'intérêt en tant que rendement direct sur le capital... nous ne chargeons pas d'intérêt sur les hypothèques... une semaine de séjour au village-vacances-familles du Sauff-la-le-puce ne coûte que \$5,00 par famille indépendamment du nombre d'enfants, etc. Alors comment une administration qui deviendra de plus en plus lourde pourra-t-elle s'autofinancer?"

Il n'y a rien de miraculeux dans cette nouvelle conception de la monnaie et nous n'y voyons pas de planche à monnaie qui créerait une inflation galopante, poursuit notre interlocuteur.

Rectification

Le titre de la nouvelle parue hier dans LE DEVOIR, page 7, sur "Comment payer moins cher les médicaments", laissait entendre que le Manuel du professionnel de la santé était une publication du Service de conseils d'ordonnances de Montréal, alors que le document est en fait distribué par la Régie de l'assurance-maladie du Québec, chargée d'administrer le nouveau programme de médicaments du ministère des affaires sociales qui entrera en vigueur le 1er août prochain.

INSTALLATION DE GOUTTIÈRES HO-DO

ÉMAILLES • CUIVRE
GALVANISÉ • ALUMINIUM
REPARATIONS
ESTIMES GRATUITS

MONTREAL 322-4160
QUEBEC 872-9244

PRIMEAU MÉTAL Inc.

Vous êtes bricoleur? Demandez les "HO-DO" spécial pour bricoleur chez votre marchand de matériaux de construction.

COMPTABLES AGRÉÉS

MEMBRES DE
L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS - THE INSTITUTE OF CHARTERED ACCOUNTANTS OF QUEBEC

Établi en 1880 --
C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif

Édifice des Comptables Agréés, 630 ouest, rue Lagacethière - Tél. 861-1891

ARCHAMBAULT, MARCHAND BOIVIN, ARBOUR, LAFLEUR & CIE
Comptables Agréés
Donat Marchand, C.A.
J. Henri Boivin, C.A.
Paul Lefleur, C.A.
Roger Archambault, L.S.C. C.A.
Jacques Brunette, C.A.
240, rue St-Jacques, 6e étage
Montréal 126-849-1695

AUDET, GOSSELIN ET ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Romain Audet, L.S.C. C.A.
Michel H. Gosselin, M.S.C. C.A.
Michel Moreau, M.S.C. C.A.
Carole Lapointe, C.A.
50 ouest, Boul. Crémazie, Suite 1201
Montréal 351-382-3080

BASTIEN, NORMANDIN BARRIÈRE & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
F.J. Bastien, C.A. Y. Normandin, C.A.
R. Barrière, C.A. R. Normandin, C.A.
G. Bordas, C.A. J. Beaulieu, C.A.
J. Marcel Davout, C.A.
P. Beaudoin, C.A. G. Beuchard, C.A.
P. Gauthier, C.A. M. Gagné, C.A.
G. Guenette, C.A. M. Jalbert, C.A.
J.L. Richard, C.A.
Édifice Banque Canadienne Nationale
500 Place d'Armes, Suite 1564
Montréal 126-844-4445

LORENZO BELANGER ET ASSOCIÉS
Comptables Agréés
En collaboration avec
Société d'Études Économiques et d'Expertise Comptable (Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Paris)
Société d'Études Comptables (Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Lyon)
et
Holden, Howard & Co.
(Chartered Accountants)
Montréal et Chicoutimi, Canada
Paris et St-Etienne, France
Londres, Grande-Bretagne
Suite 360, 1980 ouest, rue Sherbrooke
Montréal 109, Qué.
937-4238

BESNER, TREMBLAY, RICHARD & CIE
Comptables Agréés
Marcel Besner, C.A.
H. Denis Tremblay, C.A.
Claude L'Hevalier, C.A.
Louis Philippe Chamberland, C.A.
ASSOCIÉ, RÉSIDENT - QUEBEC
Édifice Richard, C.A.
MONTREAL
222 est, Henri-Bourassa
Montréal 357, Qué.
Tél.: (514) 389-5995
QUEBEC
150 ouest, 73ème Rue, Québec 7, Qué.
Tél.: (418) 626-2874

BERNIER & BISSON
Comptables Agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60 St-Jacques, Suite 601
Montréal 845-0209

PAUL E. BONNIER
Comptable Agréé
3100 Tour de la Bourse
861-5741
Montréal 115 (Qué.)

CAZELAIS, POUPART, PRIVE & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Charles Cazelaix, B.A. B.Sc. L.A. C.A.
Gaston Poupart, B.A. B.Sc. Com. C.A.
Gérard Prive, B.Sc. Com. C.A.
3737 Montclair, Mt.-Nord,
5936 St-Hubert, Montréal,
321-3832 274-0694

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables Agréés
P.M. Adamson, C.A. R.V. Barnett, C.A.
H.E. Bell, C.A. C.W. Bininger, C.A.
J.C. Bonnyville, C.A. M. Camirand, C.A.
H.M. Caron, C.A. L.J. Carrière, C.A.
G. Chamberland, C.A. W.A. Farlinger, C.A.
H.B. Germain, C.A. J.B. Gies, C.A.
A.W. Gilmour, C.A. G. Gingras, C.A.
G. Lingard, C.A. D.G.R. Lindsay, C.A.
M.A. Mackenzie, C.A. J.J. Penock, C.A.
R. Pearl, C.A. R.A. Sinclair, C.A.
W.J. Smith, C.A.

COULOMBE, BEAUDOIN ET ASSOCIÉS
Comptables Agréés
700 Ouest, Boulevard Crémazie
Montréal 303,
tél.: 270-3121

DECARUFEL, DECARUFEL & L'ESPERANCE
Comptables Agréés
50 ouest, Place Crémazie
Suite 1010 Tel. 384-1890

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS ET ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Roger Gauvin, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Roger Forget, C.A.
561 est, boul. Crémazie
Montréal 354 384-1430

GLENDINNING, JARRETT, GOULD & CIE
Comptables Agréés
ALEXANDER GRANT & CIE
Associés de la firme internationale
ALEXANDER GRANT TANSLEY WITT
Montréal, Cobourg, Toronto, Brantford,
Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Calgary,
Kamloops & Vancouver
715 CARIE VICTORIA,
MONTREAL 126 844-3307

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables Agréés
1015 Côte Beaver Hall
866-8563

LACHANCE, BROUSSEAU, ALLARD & CIE
Comptables Agréés
B.F. Lachance, C. P.Y. Brousseau, C.A.
D. Allard, C.A. R. Maron, C.A.
P. Lévesque, C.A. P. Payson, C.A.
Lyon, Brantford, C.A.
110 ouest, Place Crémazie
Suite 750 - 381-9323

LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU
Comptables Agréés
MacGILLIVRAY & CO.
Comptables Agréés
360 ouest, rue St-Jacques
849-8331
Montréal, Toronto, Hamilton,
Brampton, St. Catharines,
Port Colborne, Calgary, Vancouver.

MAHEU, NOËL, ANDERSON, VALIQUETTE & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Société nationale affiliée
OLINS, LOVE, EDDIS, VALIQUETTE, BARRON
avec bureaux à
Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto,
Montréal et dans d'autres villes au Canada
Correspondants en Grande-Bretagne et
aux États-Unis d'Amérique
507 Place d'Armes (suite 1100)
Montréal 1, Que.
Code 314 - 842-6651

MCDONALD, CURRIE & CIE
COOPERS & LYBRAND
Comptables Agréés
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal 2 875-5140

MESSIER, GUY, BOURGEOIS, HOUE, OUMET, DESMARIS & ASSOCIÉS, C.A.
Comptables Agréés
Jacques Bourgeois, L.S.C. C.A.
Jacques Desmaris, L.S.C. C.A.
Robert Houde, B.A. C.A.
Yvon Maréchal, C.A.
Guy Messier, L.S.C. C.A.
André Oumet, L.S.C. C.A.
Guy Oumet, C.A.
30 Place Crémazie
Montréal 351 Suite 422
387-6422

NADEAU, PAQUET & CIE
Comptables Agréés
Real Manville, C.A.
Gilles Blouin, C.A.
Michel Guerin, C.A.
E.G.M. Mulligan, C.A.
Gilles Nadeau, C.A.
1420 ouest, Sherbrooke,
Ch 502 842-6812

NOISEUX, LYONNAIS, GASCON, BEDARD, LUSSIER, SENECA & ASSOCIÉS
Incorporant
ANDRÉ ROCHETTE & CIE
GEORGES AUDET & CIE
Comptables Agréés
Members of
THE MAIN JUDG
INTERNATIONAL GROUP
avec bureaux à Toronto, Winnipeg,
Calgary, Vancouver,
États-Unis, France, Grande-Bretagne,
Belgique et autres pays.
Édifice B.C.N., Bureau 2000
500 Place d'Armes,
Montréal 126-849-7791

PRICE WATERHOUSE & CIE
Comptables Agréés
5 Place Ville-Marie 866-9701
Montréal, Québec, Halifax, Ottawa,
Toronto, Hamilton, London, Windsor,
Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton,
Vancouver, Victoria.

PÉTRIE, RAYMOND & CIE, Proulx, D'Orsonnens & Cie.
Comptables Agréés,
Suite 1225,
360 ouest, rue St-Jacques,
Montréal 126, Qué.,
Tél.: 288-0291

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARE & CIE
Associés de la firme internationale
RAYMOND CAMPBELL BELANGER
WALTON CHABOT & WILLETTS
comptables Agrés
820 Tour de la Bourse
Place Victoria,
Montréal 115, Québec
Montréal, Sherbrooke, Lac Mégantic,
Rouyn, Toronto, London, Sarnia,
Edmonton, Vancouver, Victoria,
Penticton

RIDDELL, STEAD & CIE
McIntosh
Main Laurent & Co
Comptables Agrés
630 ouest, boul. Dorchester
866-7351
Calgary, Corner Brook, Edmonton,
Halifax, Hamilton, London, Montréal,
New Westminster, Ottawa, Québec,
Regina, St-Jean 1, Toronto,
Vancouver, Winnipeg

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables Agréés
7000 Ave. du Parc, Suite 301
Montréal 15 274-2797

ST-GEORGES, HEBERT & CIE
Comptables Agréés
401 est, St-Joseph 844-1044
Eddy Chénier, c.a. Magella Girard, c.a.
Jacques G. Hébert, c.a. J. Guy St-Georges, c.a.
Kinaki Nakashima, c.a. Brian Paille, c.a.
Jean-Claude Legault, c.a.
Représentants dans d'autres villes
principales du Canada

SAMSON, BELAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Montréal, Québec
Rimouski, Sherbrooke
Trois-Rivières
Suite 3100, Place Victoria
Montréal 115 861-5741

TOUCHE ROSS & CIE, FORTIER, HAWAY & CIE
Comptables Agréés
1 Place Ville-Marie 861-8531
Sydney, Halifax, Saint John, Québec,
Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton,
Kitchener, London, Windsor, Winnipeg,
Regina, Saskatoon, North Battleford,
Calgary, Edmonton, New Westminster,
Burnaby, Vancouver, Victoria,
Barnstable, Nassau et Freeport,
Bahamas, Grand Cayman,
États-Unis, Grande-Bretagne et
autres pays du monde

LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Charles A. Gouveau, C.A.
Fernand Roux, C.A.
210e, b. Crémazie - Du 8-9251

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean Jacques Ouellette, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waghu Boulos, C.A.
Jacques R. Chablain, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
4926, ave Verdun, Verdun
204 769-3871
7708, rue Édouard, LaSalle
690 365-0023

Un citoyen fait appel au tribunal pour pouvoir consulter des documents officiels d'enquête

(par Jean-Pierre Charbonneau) — Un citoyen de Saint-Lambert, M. T.B. Senez, a présenté dernièrement une requête pour bref de mandamus contre le gouvernement du Québec parce qu'on lui refusait, semble-t-il, l'accès de certains documents produits lors de la Commission royale d'enquête Smith qui a examiné, entre 1964 et 1966, des transactions immobilières de la Régie des Alcools du Québec, à Ville d'Anjou et à Ville LaSalle.

M. Senez qui, en sa qualité d'agent immobilier, avait lui-même examiné les terrains de Ville LaSalle avant les transactions qui ont fait l'objet de l'examen de l'enquête Smith, avait demandé d'être entendu comme témoin devant la Commission Smith mais on s'était abstenu de le faire entendre.

Par la suite, à la suite de dénégations très vives qu'il avait formulées à l'endroit de certaines maisons de courtage immobilier, il devait être expulsé de la Chambre d'immeubles de Montréal.

Dernièrement, à l'occasion d'une poursuite qu'il a intentée contre la Chambre d'immeubles, il s'est adressé à la Cour supérieure afin de pouvoir consulter certaines pièces à conviction et notes sténographiques de témoignages entendus ainsi que le livre des minutes et les livres de comptabilité de la firme Donaldson, Crevier & Associés Inc.

Dans une lettre qu'il a fait parvenir à quelques journaux et à certaines per-

sonnalités de la scène politique québécoise, dont le ministre de la justice Jérôme Choquette, le premier ministre Bourassa et le chef du Ralliement créditiste, M. Armand Bois, M. Senez s'étonne de la difficulté d'obtenir les documents demandés puisque, le 13 juin 1972, le chef du contentieux du ministère de la justice du Québec, Me J.M. Dussault, lui avait fait parvenir une note lui disant que le gouvernement n'avait aucune objection à le laisser examiner les documents demandés.

M. Senez s'interroge sur les raisons pour lesquelles, deux mois après la lettre de Me Dussault, le procureur qui représente le gouvernement dans cette cause n'est plus d'accord pour qu'il examine les documents demandés.

De plus, M. Senez réfute l'allégation du ministère public qui dit que les documents d'une commission royale d'enquête ne sont peut-être pas publics, en déclarant que la Commission Smith a remis son rapport, il y a déjà cinq ans, et qu'elle avait déclaré lors de l'enquête que les documents seraient confidentiels jusqu'à la fin de l'enquête.

La requête pour l'émission d'un bref de mandamus contre le gouvernement a été prise en délibéré par le juge Chateauguay Perrault de la Cour supérieure de Montréal mais M. Senez croit qu'il n'aurait pas dû être forcé de recourir à des procédures judiciaires pour consulter des documents publics.

La police recherche deux évadés

COWANSVILLE (PC) — Deux prisonniers considérés comme dangereux ont réussi à s'enfuir, hier matin, du pénitencier à sécurité maximum de Cowansville.

Donald Chevrier, 27 ans, purgeait une peine de 15 ans pour vol à main armée, déguisement et conspiration. Gilles Lebrun, 40 ans, purgeait une peine de 25

ans pour vol à main armée. Les deux hommes ont escaladé le mur entourant les édifices du pénitencier, ainsi qu'une clôture de broche.

Un porte-parole de la prison a ajouté que l'évasion avait été préparée à l'avance avec l'aide de complices, car une auto attendait les deux hommes à peu de distance et les a aidés à fuir en vitesse.

À Ottawa et à Montréal

L'affaire Bizier suscite des commentaires contradictoires

L'annonce faite par l'ex-felquiste, Richard Bizier, qu'il a obtenu un statut de réfugié politique de la France suscite des réactions contradictoires de la part de la police de Montréal et du ministère des affaires extérieures à Ottawa.

Emprisonné pour avoir placé une bombe dans un édifice de l'aviation militaire durant la première vague felquiste en 1963, Richard Bizier fut de nouveau arrêté en 1968 pour sa participation à l'éméute de la Saint-Jean-Baptiste.

En liberté sous cautionnement, il s'enfuit aux îles Saint-Pierre et Miquelon et passa en France au milieu de 1970. Il vient de déclarer avoir obtenu du gouvernement français, le 26 novembre 1971, un statut de réfugié politique valide jusqu'en 1974. Ce statut lui garantit l'immunité dans tous les pays sauf au Canada.

Cette nouvelle a suscité des réactions contradictoires à Ottawa, où l'on affirme que M. Bizier n'est nullement recherché par la police, et à Montréal, où les autorités policières maintiennent que le mandat d'arrestation contre Bizier est toujours en vigueur.

Un porte-parole de la police de Montréal s'est dit étonné des déclarations faites par les représentants du ministère

des affaires extérieures et s'est demandé où ils avaient bien pu prendre leurs informations.

Le gouvernement canadien a en effet demandé au gouvernement français des éclaircissements sur le statut de réfugié accordé au jeune Bizier. L'ambassade canadienne à Paris a reçu instruction de chercher à obtenir les raisons qui ont motivé le gouvernement français à poser un tel geste.

D'après le porte-parole du ministère des affaires extérieures qui a fait ces révélations, M. Bizier n'est pas un réfugié et n'est pas recherché par la police canadienne, qui a laissé tombé les accusations logées contre lui après qu'il a refusé de se présenter en cour pour répondre à des accusations relatives à l'éméute de la Saint-Jean-Baptiste en 1968.

On s'étonne à Ottawa qu'un citoyen canadien muni d'un passeport canadien et libre de toute poursuite demande et obtienne un statut de réfugié politique.

On ne s'étonne pas moins à la police de Montréal, que le gouvernement canadien fasse de telles affirmations alors que les forces policières détiennent toujours un mandat d'arrestation à l'endroit de Bizier.

La CSN obtient gain de cause dans 2 situations litigieuses

La CSN, qui annonçait mardi son intention de recourir aux tribunaux si nécessaire dans les cas de conflits avec la CSD (issue de la scission à la CSN), a obtenu gain de cause hier dans deux situations litigieuses:

● Le juge Jean-Paul Bergeron, de la Cour supérieure, a émis une injonction interlocutoire, qui enjoint le Syndicat des employés de l'hôpital Le Gardeur (Repentigny) de cesser toute démarche pour s'affilier à la CSD et de reprendre la venue de ses cotisations à la CSN.

● La Fédération du commerce (CSN) a récupéré à Sherbrooke les pièces et documents dont elle disposait dans la région de l'Estrie, à la suite d'un règlement hors cours où le procureur de la CSD reconnaît la propriété exclusive de la Fédération sur ces biens qui étaient sous saisie-arrest avant jugement depuis un mois.

Dans le premier cas, l'injonction demeurera en vigueur jusqu'au jugement final de la cause; elle annule de fait les décisions prises en assemblée le 20 juin dernier par le syndicat qui avait alors rejeté ses statuts, décidé la désaffiliation de la CSN et approuvé en conséquence la retenue des per capita versés à la centrale.

Celle-ci et ses corps affiliés concernés (la Fédération nationale des services, qui regroupe les syndicats d'hôpitaux, et le Conseil central des syndicats CSN de Joliette) avaient aussitôt présenté une requête en injonction afin de rendre nulle ces décisions prises, soutenait-elle, au mépris de la constitution du syndicat qui prévoit des règles précises pour la désaffiliation.

Le juge a donné raison à la CSN

sur ce point et reconnaît que des irrégularités sérieuses ont été commises dans la convocation de l'assemblée et dans le déroulement du vote: suspension de statuts et vote de désaffiliation sans avis préalable à l'assemblée ou à la CSN; vote à main levée et participation d'une personne étrangère au syndicat.

La CSN invoquait en outre à l'appui de sa demande l'article 61 du code du travail qui limite aux 60 derniers jours de la convention collective d'un syndicat la période où celui-ci peut changer son affiliation; le juge a toutefois estimé que cette disposition ne concernait pas les changements d'allégeance à une centrale syndicale, mais les changements de syndicats seulement.

Le juge Bergeron rappelle cependant le fait que la convention collective du syndicat de Le Gardeur reconnaît des droits à la CSN et à la Fédération nationale des services (qui, par exemple, représente tous les syndicats affiliés au comité d'administration de la caisse de retraite des employés d'hôpitaux), de sorte que le syndicat ne peut mettre fin "arbitrairement et unilatéralement" aux dispositions d'un contrat encore en vigueur et qui affecte aussi bien l'employeur que les diverses parties syndicales.

Les irrégularités commises par l'assemblée du 20 juin seraient en soi suffisantes "pour vider les résolutions adoptées", conclut le juge; l'annulation unilatérale des dispositions de la convention qui régissent toutes les parties intéressées, conduirait en outre "au désordre et à une perturbation de l'ordre public dans un secteur important de l'économie."



Roger Bezombes pose ici devant un de ses tableaux au pavillon de la France à Terre des Hommes. "Reflets d'art français", tel est le thème que la France a choisi d'illustrer dans le pavillon provisoire, l'ancien pavillon d'aide aux visiteurs, mis à sa disposition sur l'île Sainte-Hélène. On y retrouve une collection de gravures originales de Picasso, Villon, Ciry, Carzon et d'autres, prêtée par la Bibliothèque Nationale. Une salle entière est consacrée à une série de 70 photographies de celle

qui incarne depuis 15 ans l'Éternel Féminin: Brigitte Bardot. Le clou du pavillon demeure toutefois les deux salles consacrées à l'exposition des œuvres de Roger Bezombes qu'on décrit comme "l'artiste total". "Chiffonnier" de génie, Bezombes a construit son univers avec les rebuts des autres. Conçues comme un extravagant "patchwork", ses tapisseries explorent le thème presque obsessionnel du "poisson". (Photo Le Devoir, par Bernard Lauzé)

le monde du travail

Sainte-Scholastique: la FTQ blâme la CSN

La loge 791 de l'Union Internationale des opérateurs de machinerie lourde (FTQ) a imputé hier à la CSN la responsabilité des incidents violents entre ouvriers des deux centrales qui sont survenus la semaine dernière sur le chantier du nouvel aéroport à Sainte-Scholastique.

Le Syndicat de la construction des Laurentides (CSN) avait lui-même dénoncé hier les "méthodes d'intimidation" et les agissements "illégaux" de la loge 791 dans la campagne de recrutement syndical consécutive à un jugement de la Cour supérieure qui place le chantier sous la juridiction des lois fédérales et non du décret québécois de la construction.

Là où les deux syndicats s'entendent cependant, c'est pour contester ce jugement et réclamer que le décret provincial soit en vigueur là comme partout ailleurs au Québec.

Le gérant d'affaires de la loge 791, M. Robert Meloche, indique en effet que "depuis presque deux ans, la FTQ et son syndicat réclament que la juridic-

tion du décret provincial de la construction soit reconnue car une telle reconnaissance n'aurait pas permis le maraudage actuel", et il rappelle que c'est d'ailleurs la loge 791 qui avait porté les premières plaintes à ce sujet en 1970, auprès de la Commission du salaire minimum, alors chargée de faire respecter le décret.

La décision du juge a rouvert la lutte intersyndicale sur le chantier puisque la loi québécoise de liberté individuelle d'allégeance syndicale (qui permet à des ouvriers CSN et FTQ d'un même métier de travailler sur un même chantier) est remplacée par la loi fédérale du monopole syndical (qui permet au syndicat majoritaire de représenter seul tous les ouvriers du même métier sur le chantier).

À propos des incidents de Sainte-Scholastique, les deux syndicats n'avaient réagi au jugement de la Cour supérieure en déclenchant une campagne de recrutement en vue d'obtenir la majorité requise pour l'accréditation, et chacun des deux accuse l'autre d'intimider les ouvriers et prétend lui-même regrouper l'immense majorité d'entre eux.

Négociations à l'Hydro-Ontario

TORONTO (PC) — Les négociations reprendront mardi entre l'Hydro-Ontario et la loge 1,000 du Syndicat canadien de la fonction publique, qui représente 12,000 employés en grève tournante depuis le 25 juin. Le syndicat a en effet accepté hier une invitation en ce sens que lui avait fait parvenir la partie patronale dans une lettre où celle-ci se déclare disposée à reprendre les entretiens immédiatement et sans condition préalable. Il n'y a eu aucune rencontre

entre les parties depuis le 20 juin. Les principaux points en litige sont les salaires, la sécurité d'emploi et les quarts de travail pendant le week-end. Les parties proposent toutes deux, le syndicat en un an et l'Hydro en deux ans, une hausse de 11% du salaire en vigueur qui varie entre \$183 et \$204. Depuis le début de la grève tournante, qui s'est parfois transformée en grève totale de brève durée, le personnel de cadre assure la relève.

Les grèves des métallurgistes et le développement économique des villes minières

QUEBEC (PC) — Le développement économique des villes minières du Nord québécois et de l'Ouest terreneuvien pourrait être sérieusement compromis par les grèves des métallurgistes qui durent depuis déjà un mois et demi. Certains porte-parole syndicaux estiment que la compagnie la plus durement touchée sera Québec Cartier Mining, de Port-Cartier. Le président des métallos de Port-Cartier, M. Bernard

Dionne, a signalé que le concentré de minerai de fer accumulé sur les quais de la compagnie, dans cette municipalité, s'élève à quelque 3 millions de tonnes. Plusieurs milliers de tonnes étant encore entreposées à Gagnon, cette compagnie se verrait aux prises avec un inventaire de près de la moitié de sa production annuelle évaluée à environ 9 millions de tonnes.

Le ministre est prié d'intervenir

TORONTO (CP) — La partie syndicale a demandé hier l'intervention immédiate du ministre ontarien du travail, M. Fernand Guindon, dans le conflit qui oppose l'hôpital Western de Toronto à ses 681 employés de soutien affiliés au Syndicat canadien des employés des services généraux. Le président du syndicat, M. Patrick Murphy, a adressé au ministre un télégramme en ce sens, en

soulignant que la situation était grave. Les syndicats sont en grève depuis le 12 juillet, en dépit d'une loi provinciale qui interdit le recours à la grève aux employés d'hôpitaux. Trois cents d'entre eux ont voté pour la poursuite de la grève mardi, même si celle-ci avait été déclarée illégale la veille par le Bureau ontarien des relations de travail.

Ford rappelle des modèles 1972

DETROIT (Reuter) — Ford Motor Co. a rappelé plus de 22,000 modèles 1972 Torino, Montego et Continental Mark IV afin de vérifier l'installation des ceintures de sécurité.

La compagnie a fait savoir, hier, que les ceintures installées dans certains de ces véhicules sont trop longues et peuvent empêcher l'enclenchement du fermoir. Ford a rappelé 1,400 camionnettes pour le même problème.

D'autre part, la compagnie a rappelé plus de 2,000 camions lourds pour l'inspection d'une partie des installations des essieux qui pourraient être légèrement fendues. Ford a précisé qu'aucun accident n'avait été signalé jusqu'à maintenant.

Un porte-parole de Ford Canada, à Oakville, a déclaré que 2,050 modèles Torino, Montego et Continental, 24 camionnettes et 394 camions lourds ont été rappelés au Canada.

En matière d'urbanisme

Montréal sert d'exemple à plusieurs villes des É.-U.

Les urbanistes, architectes et promoteurs montréalais trouvent actuellement un bon marché aux États-Unis pour leur expérience au sein de projets de développement ou de rénovation urbaine.

Les entreprises montréalaises exportent leurs connaissances à des villes comme New York, Boston, Kansas City, Binghamton, Burlington et Salem.

Les Américains sont, semble-t-il, impressionnés par les réalisations montréalaises telles Place Ville Marie, Place Bonaventure, Alexis Nihon Plaza et Westmount Square qui sont caractérisées par des vocations combinées: commerce au détail, affaires et résidence et leur intégration aux moyens de transport.

Montréal connaît des spécialistes tels que M. Moshé Safdie, architecte de Habitat-67, MM. Ray Affleck et Fred Lebonsold, architectes de Place Bonaventure, et MM. Edmond C. Bacon et Vincent Ponte, urbanistes.

M. William F. Dawson, président de Descon Concordia Systems Ltd., filiale de Descon Management Corp. et Concordia Estates Ltd., qui a construit Place Bonaventure, a expliqué:

"Bien sûr, les Américains sont à la recherche de spécialistes là-bas, mais ils trouvent la conception canadienne nouvelle."

"Je pense qu'ils sont vraiment impressionnés par la façon dont les réseaux sous-terrains ont été ménagés, et ils pensent à des solutions similaires à leurs propres problèmes."

"Une autre raison du succès des firmes canadiennes, est qu'elles sont tout simplement plus avides de marchés. Il n'y a rien à faire ici, particulièrement dans les entreprises anglophones."

Des ensembles résidentiels, conçus par Descon Concordia sont présentement en construction à Saint-Louis et Jersey City. Des vanités complètes de cuisines et de salles de bains, ainsi que des panneaux pouvant s'assembler en diverses combinaisons, sont fabriqués entièrement en usine.

Les projets de Descon Concordia aux États-Unis sont réalisés sous contrats avec les programmes de développement urbain et résidentiel.

Un projet de 125 logements à Saint-Louis est presque terminé, tandis qu'une grève a retardé la mise en chantier d'un projet de 141 logements à New Jersey.

La compagnie, qui a accordé des sous-traitants à des filiales, est aussi engagée dans des projets similaires ou de plus grande envergure à Boston et à Los Angeles.

Par l'intermédiaire d'une filiale, Concordia Estates est engagée depuis 1967 à Kansas City en tant que directeur de projet pour la réalisation du Crown Centre, qui est construit pour une filiale de Hallmark Cards Inc.

La première tranche seulement de ce projet qui couvre 85 acres, vaut entre \$115 et \$125 millions. Le projet comprend un hôtel, des magasins, des logements et des immeubles pour bureaux.

Les professeurs étrangers restent nombreux

OTTAWA (CP) — Seulement 57% des professeurs à plein temps dans les collèges et universités du Canada sont des citoyens canadiens, ce qui représente tout de même une amélioration de 2% sur le pourcentage enregistré l'année précédente.

Ces chiffres ont été fournis, hier, par Statistique Canada qui indique également que les Américains représentent 20% des professeurs, ceux des autres pays étrangers constituant les autres 23% de non-Canadiens.

La question de l'américanisation des universités canadiennes n'a cessé de faire les manchettes depuis qu'en 1969, deux professeurs de Carleton University, MM. Robin Matthews et James Steels, avaient affirmé que plusieurs universités canadiennes employaient plus d'Américains que de Canadiens au sein de leur corps professoral.

Si le pourcentage d'étrangers a légèrement diminué depuis ce cri d'alarme, la présence des Américains, qui représentaient 15,2% des professeurs des universités et collèges canadiens en 1970, continue de s'intensifier. Ils constituent en effet maintenant 20% du corps professoral universitaire et collégial.

On indique également que seulement 3,787 professeurs ont été embauchés cette année, comparativement à 4,038 en 1970-71.

Les augmentations salariales ont été moins importantes pendant le deuxième semestre

OTTAWA (PC) — Les hausses de salaires négociées par le truchement des conventions collectives ont été inférieures au cours du deuxième trimestre de 1972.

En effet, selon un document préparé par le ministère du travail, l'augmentation annuelle moyenne s'établissait à 7,3 pour cent au cours du deuxième trimestre de 1972, alors qu'elle avait été de 9,4 au cours du premier.

Ces chiffres sont fondés sur une analyse permanente des conventions collectives visant 500 travailleurs ou plus dans les industries autres que l'industrie de la construction.

Parmi les 90 conventions conclues au cours du deuxième trimestre de 1972, 21 étaient d'une durée de trois ans, 50 d'une durée de deux ans et 19 d'une durée d'un an.

Les 90 conventions d'une durée d'un an conclues au cours du 2^e trimestre prévoyaient des augmentations annuelles moyennes de salaire de base de 7,3 pour cent, mais la moyenne était de 9 pour cent.

Dans le cas des conventions d'une

durée de deux ans, l'augmentation était de 8 pour cent pour la première année et de 6,4 pour la seconde.

Enfin, les conventions de trois ans ont des augmentations moyennes de 8,2 pour cent pour la première année, 5,4 pour la seconde et 5,6 pour la troisième.

Paris : budget neutre

PARIS, (AFP) — Le budget de la France pour 1973 sera neutre, c'est-à-dire que dépenses et recettes seront équilibrées et que sa progression par rapport à cette année sera exactement du même ordre que la croissance économique en valeur.

Le conseil des ministres qui a décidé hier matin des grandes masses de dépenses pour l'année prochaine, a aussi accepté ces deux règles sur lesquelles M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances, a insisté plusieurs fois, se plaçant ainsi à contre-courant d'une tendance qui veut qu'un gouvernement fasse des cadeaux en période préélectorale.



L'ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

4200 OUEST DORCHESTER, MONTRÉAL, P.Q.

Les sessions d'examen pour l'obtention de l'enregistrement et la licence d'infirmière et d'infirmier se tiendront les 12, 13 et 14 septembre 1972 à Montréal.

Les candidats et candidates devront faire parvenir leur demande à l'A.I.I.P.Q. d'ici le 14 août 1972.

éditorial

M. Choquette, le Conseil de sécurité et le cas Saulnier

Confirmant ce que nous n'avons cessé de proclamer ici même depuis la publication du rapport de la Commission de police du Québec, M. Jérôme Choquette a rappelé hier que c'est au Conseil de sécurité de la CUM qu'il incombe de statuer dans l'immédiat sur le cas du directeur Jacques Saulnier.

La Commission de police du Québec avait formulé une recommandation précise à l'intention du ministre de la justice. Celui-ci, avec une promptitude exemplaire, a immédiatement donné suite au vœu de la CPQ en invitant celle-ci à procéder à l'évaluation et à la normalisation du grade de M. Saulnier.

Mais la CPQ, pour des raisons légitimes, n'entend pas procéder à la vapeur. Un nouveau projet de structuration des cadres supérieurs de la police de la CUM doit être disponible dans un avenir rapproché. La CPQ préfère attendre ce rapport avant de procéder à la normalisation non seulement de M. Saulnier mais aussi, sans doute, d'autres officiers dont le grade pourrait être affecté par les nouvelles structures. C'est là un souci raisonnable à propos duquel on serait malvenu de lui adresser quelque reproche.

Aussi longtemps que durera cette procédure, un problème reste cependant ouvert: c'est celui du poste de directeur de la police de Montréal. Dans un rapport faisant suite à une longue enquête, la CPQ a jugé que le titulaire actuel de ce poste "n'a ni la compétence, ni les aptitudes voulues pour diriger un service de l'ampleur du service de police de la ville de Montréal".

Indépendamment de son opinion personnelle, un chef de police digne de ce nom aurait immédiatement demandé, devant un tel jugement émanant du corps spécialement mandaté par le législateur pour s'occuper de ces choses, d'être libéré de ses fonctions, du moins à titre temporaire.

Or, M. Saulnier, depuis la publication du rapport, a adopté une attitude radicalement contraire. Non content de s'agripper à son poste, il s'est vanté d'y rester, poussant l'arrogance jusqu'à proclamer qu'il n'irait pas le quitter "pour le simple amour d'un rapport qui n'était qu'un bref résumé de la preuve apportée à l'enquête".

Qui doit agir dans une situation semblable? M. Guy Maril, président de la Fédération des policiers de Montréal, tentait l'autre jour de renvoyer la balle à M. Choquette, en

expliquant que, d'après le bill 281, le ministre de la justice a seul autorité pour procéder à la normalisation des policiers de la ville de Montréal. C'était passer à côté du vrai problème, comme sait très bien le faire l'habile président de la Fraternité des policiers quand il ne veut pas se mouiller.

Le bill 281 décrète, en effet, que l'évaluation et la normalisation voulues par le législateur s'appliqueront aux policiers des villes de banlieue faisant partie de la CUM, et non (en principe du moins) à ceux de la ville de Montréal. Mais il autorise aussi le ministre de la justice à décréter que la normalisation s'appliquera également au corps de police de la ville de Montréal "dans la mesure qu'indique le ministre": c'est en vertu de cette clause de l'article 31 de la loi que M. Choquette a pu enjoindre à la CPQ de procéder à la normalisation du grade de M. Saulnier. Mais le bill 281 n'autorise aucunement le ministre à se substituer au Conseil de sécurité de la CUM dans les décisions que celui-ci doit prendre.

Or, en attendant le rapport d'évaluation de la CPQ, c'est au Conseil de sécurité, et au premier chef à son directeur de police, M. René Daignault, qu'il appartient de prendre la décision que commande de toute évidence la conclusion de l'enquête Saulnier. M. Daignault et le Conseil de sécurité n'ont pas le droit de permettre que la police de Montréal demeure un jour de plus sous la direction d'un incompetent. Si celui-ci ne veut pas comprendre, c'est à eux qu'il incombe de lui faire entendre raison.

M. Daignault et le Conseil de sécurité ont fait montre jusqu'à maintenant d'une indécision lamentable. Si le délai d'une semaine qu'ils semblent s'être fixé devait s'écouler sans qu'ils aient agi, cet organisme sera alors devenu synonyme d'une impuissance qu'il ne faudra point hésiter à dénoncer.

Pendant que rien ne bouge, Me Jean-Louis Léger, procureur de M. Saulnier, étudie. Il invente même en cours de route des distinctions inédites.

La CPQ aurait erré, selon M. Léger, en omettant de distinguer "entre la conduite d'un directeur de police et sa compétence dans cette fonction". Elle aurait outrepassé son mandat en portant son enquête sur la

compétence, non sur la seule conduite, du directeur de la police de Montréal.

Le comportement d'un homme dans l'exercice de ses fonctions est le meilleur test de sa compétence. Les actes administratifs d'un dirigeant ont un critère beaucoup plus sûr de ses aptitudes que tous les parchemins qu'il a pu accumuler. On comprend mal, à la lumière de ces vérités qu'enseigne l'expérience commune, les distinctions byzantines de M. Léger.

Assisterons-nous, avec la bénédiction de M. Drapeau, à une réédition des finasseries juridiques qui permirent naguère à un chef de police déchu de rentrer en triomphateur à l'hôtel de ville? Comme les politiciens peuvent avoir la mémoire courte!

La liberté de discussion et la loi existent pour tout le monde. M. Léger pourra, s'il le veut, engager les procédures de contestation qu'il annonçait l'autre jour. M. Drapeau pourra, lui aussi, quand il aura fini de se gratter la cervelle, livrer au public ses réflexions sur le rapport de la CPQ.

Aucun droit particulier ne doit cependant priver le public montréalais de la protection à laquelle il a droit. Les citoyens de Montréal paient des impôts assez élevés pour exiger que la compétence du directeur de police soit au-dessus de tout soupçon. La compétence du directeur actuel ayant été gravement infirmée par la CPQ, le Conseil de sécurité de la CUM n'a pas le choix; en attendant la normalisation définitive qui doit venir de la CPQ, il doit soit procéder à la normalisation temporaire de M. Saulnier (ce qui pourrait consister à le ramener au grade qu'il détenait avant sa dernière nomination), soit le mettre en congé temporaire.

Si on laisse poitriner les choses, M. Daignault, le Conseil de sécurité de la CUM, M. Choquette et la Commission de police seront tous gravement discrédités, et M. Saulnier n'aura pas une once d'autorité morale supplémentaire pour occuper son poste actuel. Est-ce vraiment cela que recherchent ceux qui multiplient ces jour-ci les conciliabules afin de trouver des moyens de contourner le rapport Gosselin-Laperrière-Tobin?

Claude RYAN

Le défi de M. Castonguay à M. Munro

M. John Munro, Ministre de la Santé nationale et du bien-être social, Ottawa, Ontario.

J'ai pris connaissance de la déclaration que vous avez faite le 21 juillet dernier concernant ma conférence de presse donnée à Québec le 17 du même mois. Cette déclaration me permet de constater une fois de plus combien les objectifs poursuivis par le Québec dans le domaine de la sécurité du revenu et, de façon plus particulière dans celui des allocations familiales, semblent ne pas avoir été compris ou évalués dans leur perspective réelle par le gouvernement auquel vous appartenez. Il m'apparaît donc nécessaire de vous rappeler brièvement ces objectifs et d'en dégager les principales implications.

Le premier objectif poursuivi par le gouvernement du Québec a trait à la formulation d'une politique de sécurité du revenu qui soit cohérente et intégrée de façon à ce que les sommes soient allouées en fonction des priorités québécoises et qu'elles donnent le meilleur résultat possible. L'obtention par le Québec d'une primauté législative dans ce domaine, qui serait accompagnée de ressources fiscales appropriées, apparaît être le meilleur moyen pour réaliser cet objectif, qui ne saurait l'être par la juxtaposition de programmes conçus de façon isolée par deux niveaux de gouvernement ni même, comme l'a démontré l'expérience récente, par un simple mécanisme de consultation qui ne saurait lier les parlements.

Le deuxième objectif vise une plus grande redistribution verticale des ressources allouées aux allocations familiales de façon à ce que ceux qui en bénéficient soient ceux qui en ont le plus besoin et que l'on puisse établir une structure des prestations d'aide sociale qui soit plus appropriée et qui favorise une plus grande motivation au travail.

● M. Claude Castonguay a rendu public hier le texte de la réplique qu'il a fait tenir à M. John Munro à la suite de la déclaration dans laquelle le ministre fédéral de la santé et du bien-être critiquait sévèrement, vendredi dernier, son homologue québécois. On pourra lire ci-dessous le texte intégral de la réponse de M. Castonguay. Le texte de M. Munro fut publié dans Le Devoir du 24 juillet.

A défaut d'avoir pu atteindre le premier objectif, suite à l'échec de la conférence de Victoria, et sans y renoncer pour autant, nous n'avons pas abandonné le second dont la réalisation demeure extrêmement importante compte tenu des besoins des citoyens au Québec. C'est dans ce sens que lors de ma récente conférence de presse j'ai exprimé ma déception relativement à la non-adoption du projet de loi mis de l'avant par le gouvernement du Canada. Car, si un tel projet avait été adopté, les Québécois à faible revenu auraient reçu davantage pour leurs enfants — lorsque j'ai mentionné 150 millions dans ma conférence de presse j'avais à l'esprit les dépenses additionnelles pour tout le Canada — ce qui nous aurait permis d'aménager en conséquence notre propre régime d'allocations familiales de même que celui de l'aide sociale.

Je désire de plus attirer votre attention sur le fait que si la proposition soumise par le gouvernement du Québec lors de la conférence de Victoria avait été retenue, nous aurions pu par la suite aménager le budget fédéral actuel alloué aux allocations familiales dans le sens des objectifs énoncés précédemment et réaménager le régime québécois en conséquence. De sorte que même s'il n'y avait pas eu addition de ressources au niveau fédéral, une politique cohérente et intégrée aurait pu

être possible dans ce domaine au Québec.

Enfin, en ce qui a trait au programme "horizons nouveaux", je désire vous rappeler que vous n'êtes pas venu me consulter sur l'opportunité de créer un tel programme, mais plutôt m'informer des modalités qu'il prendrait. Compte tenu des remarques que j'avais déjà formulées le 11 mai dernier au sujet de l'expérience de programmes comme ceux de "perspective-jeunesse" et des "initiatives locales", du montant relativement restreint mis en jeu par le programme "horizons nouveaux" et des autres questions qui faisaient alors l'objet de discussion tel le régime de rentes, je n'ai pas jugé bon ou même particulièrement utile de reprendre alors au long mes remarques sur ce type de programmes.

En terminant, je ne peux m'empêcher de constater combien le dialogue amorcé depuis plus d'une décennie et poursuivi avec une détermination particulière depuis plus d'un an par les deux gouvernements auxquels nous appartenons sur tout le dossier de la sécurité du revenu semble encore difficile et peu susceptible d'éclaircir véritablement la population du Québec et même canadienne. Aussi, il m'apparaît trait utile et même souhaitable dans l'intérêt de celle-ci, que nous puissions nous rencontrer lors d'une émission télévisée au cours de laquelle nous pourrions exposer librement le dossier de façon à y jeter le plus de lumière possible. Comme je m'absente pour deux semaines de vacances à compter du 28 juillet, je suggère que cette rencontre soit tenue dans la dernière quinzaine du mois d'août ou au plus tard au tout début du mois de septembre. Etant donné l'intérêt que suscite cette question, je compte rendre cette lettre publique le 27 juillet prochain.

Claude CASTONGUAY, ministre des Affaires sociales du Québec. Québec, le 26 juillet 1972.

CDC: un départ prometteur

par CLAUDE LEMELIN

Les premiers mois de fonctionnement de la Compagnie de développement du Canada nous donne une idée assez juste de ce qu'aurait dû être le premier départ de la Société générale de financement du Québec — et de ce que devrait être son second départ, dont le gouvernement Bourassa parle depuis deux ans sans pouvoir se décider, semble-t-il, à l'organiser.

Après un long et pénible accouchement parlementaire, la loi constitutive de la CDC a finalement été adoptée le 9 juin 1971. Cette loi assurait au nouveau holding toute la latitude voulue pour planifier son essor comme ses administrateurs le jugeront opportun; autant dire qu'elle garantissait aux administrateurs une entière autonomie de gestion, en attendant que la participation d'actionnaires privés ne viennent "minoriser" le trésor fédéral au conseil d'administration. La CDC était également assurée à l'avance de ressources considérables: versements de \$250 millions par le ministre des finances, étalés sur trois ans, auxquels peuvent s'ajouter des prêts totalisant \$100 millions.

Certes, le gouvernement Trudeau fut critiqué à gauche pour ne pas avoir prévu de mécanisme reliant l'action de la compagnie aux objectifs de ses politiques industrielles, tandis qu'on prédisait à droite que la tentation d'infléchir les décisions de la nouvelle entreprise serait trop forte pour les pouvoirs publics. Mais le compromis retenu par le gouvernement était assez judicieux pour être mis à l'essai; et bien qu'il soit beaucoup trop tôt pour porter un jugement définitif, on a eu, jusqu'ici, qu'à s'en féliciter.

Mais plus un conseil d'administration est autonome, plus on doit s'assurer de la compétence de ses membres, préalablement à leur nomination. C'est ce qui explique, sans doute, que le premier ministre Trudeau ait pris tout son temps pour choisir ceux qui devaient entourer les deux animateurs principaux de la CDC, Anthony Hampson, le président du conseil, et Marshall Crowe, le directeur général.

Ayant choisi ses mandataires, Ottawa leur laissa ensuite leurs coudées franches. Une tâche

prioritaire s'imposait: l'évaluation des options d'achat que la loi constituante concédait à la CDC sur trois sociétés de la couronne — Polymer, Eldorado Nucléaire et les Transports du Nord — ainsi que sur les 45 pour cent des actions de la Panarctique des pétroles détenus par le trésor fédéral.

Pour procéder à cette évaluation autant que pour être en mesure de définir sa politique de placements, la CDC devait entreprendre une analyse sommaire de la structure industrielle du Canada, de ses points forts et de ses points faibles, des secteurs où les occasions d'investir étaient les plus prometteuses. Après une première étude, les administrateurs ont retenu six secteurs prioritaires de développement: le pétrole et le gaz, les mines, la pétrochimie, les oléoducs, gazoducs et plus généralement le transport dans les régions nordiques, l'appareillage et les fournitures médicales, enfin, le financement industriel sur grande échelle.

Peu après, la compagnie a fait l'acquisition, au coût de \$25 millions, des Laboratoires Connaught de l'université de Toronto. Ce faisant, la CDC prenait le contrôle d'importantes installations de recherche et de fabrication pharmaceutiques. La CDC pourra donc structurer, autour de ces installations, un regroupement des entreprises oeuvrant dans ce secteur, ainsi que l'expansion de l'industrie des fournitures médicales dans son ensemble.

De même, on apprendit mardi dernier que la CDC s'était porté acquéreur de la société Polymer pour \$62 millions, plus une proportion des profits, au cours des deux années à venir, ne dépassant pas \$10 millions. Le nouveau holding dispose donc, désormais, d'une technostucture de grande taille et du meilleur calibre dans le secteur de la chimie. Sur Polymer pourront venir se greffer toutes nouvelles acquisitions ou projets d'expansion dans ce secteur. Entreprise multinationale, Polymer dispose d'un réseau de ventes à l'étranger qui pourrait servir à l'écoulement d'une gamme plus étendue de produits. Enfin, Polymer avait amorcé, ces dernières années, une diversification de son activité en pénétrant dans les secteurs de l'informatique, de

la construction domiciliaire et de l'emballage; autant de secteurs que la CDC pourra éventuellement développer, soit en investissant davantage dans les divisions pertinentes de Polymer, soit en fusionnant ces divisions avec d'autres entreprises du même type.

C'est là un bon départ; et l'on attend avec impatience l'annonce de la première acquisition de la CDC en territoire québécois. A moins que la logique du développement de la compagnie, en épousant la structure industrielle du pays, ne l'oblige à concentrer ses placements et investissements en Ontario et les provinces de l'ouest? A moins que la CDC, comme Polymer et malgré son origine gouvernementale, décide de ne fonctionner qu'en anglais? Le poids des précédents oblige à l'inquiétude; mais il est encore trop tôt pour s'alarmer.

La démarche

Ces deux premières transactions nous permettent néanmoins de déceler quelle sera la démarche-type de la CDC, dans les quatre autres secteurs qu'elle a déjà identifiés et tout autre qu'elle pourrait choisir à l'avenir:

● d'abord, choix et acquisition d'une entreprise de bonne taille, financièrement saine, dont le profil d'expansion est prometteur;

● ensuite, injection d'argent frais dans l'entreprise, afin d'en exploiter tout le potentiel de développement à court terme;

● puis, examen et révision des plans d'expansion à long terme de l'entreprise, afin d'en hausser la trajectoire, en fonction des disponibilités financières plus considérables qui seront alors les siennes, des ambitions des administrateurs de la CDC et des risques nouveaux que ceux-ci sont disposés à prendre;

● en cours de route, acquisition et intégration à l'ensemble de toute entreprise ayant un bon potentiel d'expansion et pouvant être obtenue à des conditions jugées favorables.

Bien sûr, en s'en tenant à cette démarche prudente, la CDC s'interdit, pour le moment, de résoudre les problèmes de succession des petits entrepreneurs, ou encore de rachapper les petites entreprises mal en point, qu'elles risquent ou non d'être absorbées par des sociétés étrangères. Mais en revanche, la compagnie se donne les moyens d'être en mesure, éventuellement, de récupérer au moindre coût et dans les meilleures conditions possibles ces entreprises qui, bien que fondamentalement saines, ont des difficultés passagères (souvent causées, d'ailleurs, par une croissance trop rapide). Quant aux autres "bineries", il vaudra toujours mieux les laisser en banqueroute, ou encore absorber le trop-plein de capitaux des firmes étrangères...

La CDC parviendra vraisemblablement, de cette façon, à constituer au Canada un grand holding industriel, à la fois rentable et dynamique. C'est là une tâche essentielle, puisqu'aucune économie nationale ne peut prétendre à une autonomie véritable de fonctionnement si elle n'a pas ses propres structures industrielles. Encore que l'on se sente obligé de rappeler, en ces temps où trop d'hommes politiques québécois nous présente la moindre initiative de développement économique comme une panacée universelle, que l'émergence de holdings industriels ne règlera, à lui seul, aucun des problèmes économiques du Canada!

Néanmoins, il est important de noter au plus tôt le pays de vingt, trente, cinquante holdings industrielles. Mais pour ce faire, on ne peut s'en remettre exclusivement à la CDC. Lorsque celle-ci aura pris son essor, il faudra convaincre Ottawa de récidiver; mais pour le moment, le gouvernement fédéral a fait son effort de guerre. Les provinces doivent toutefois emboîter le pas: chacune doit se doter de sa propre compagnie de développement.

C'est dans cette perspective que la réforme de la Société générale de financement prend toute son importance. N'en déplaist à Guy Saint-Pierre, le ministre québécois de l'industrie et du commerce, qui ne sait au juste s'il doit transformer la SGF en banque d'affaires, en partenaire minoritaire de sucursales étrangères, en courtier des subventions à l'industrie ou en rien du tout, il ne saurait y avoir d'autre vocation pour la SGF que celle de compagnie de développement — l'alter ego québécois de la CDC.

propos d'actualité

"Je n'ai pas de plan secret pour faire la paix; je n'ai qu'un plan public. Ayant souffert dans mon cœur pendant dix ans en assistant à l'agonie du Vietnam, j'arrêterai les bombardements insensés de l'Indochine le jour de mon inauguration (...). Dans les trois mois suivant mon inauguration, tous les soldats américains et tous les prisonniers américains seront sortis de la jungle et de leurs cellules et revenus en Amérique à laquelle ils appartiennent. Choisissons la vie et non pas la mort. Le temps en est venu".

George McGovern, candidat démocrate à la présidence des États-Unis, discours d'acceptation de la candidature, le 14 juillet 1972.

"A l'instar de l'homme de tous les temps, notre contemporain est souvent déchiré entre le désir de reconnaître effectivement le caractère aberrant de la violence et la tentation de lui accorder une respectabilité quand elle est mise au service d'une communauté fraternelle, d'une patrie ou de la justice. (Lettre des évêques catholiques du Canada à l'occasion du centenaire de la Confédération, 7 avril 1967).

lettres au DEVOIR

L'inertie administrative à Québec

Monsieur le directeur,

Vous parlez dans un bloc-notes du 27 juillet d'inefficacité et d'inertie à Québec avec quelques cas à l'appui. Je présume que vous allez recevoir confirmation de certaines d'autres exemples au cours des prochains jours.

Je vous mentionne une situation tout aussi anormale dont un bon exemple est cité dans cette même édition du 27 juillet à la page 14 (in Les sports à la pige): le ministre CLOUTIER, responsable du H.C.J.L.S. y annonce des subventions accrues et substantielles à cinquante-et-une (51) fédérations sportives et à la Confédération des Sports du Québec pour l'exercice financier de 1972-73. Cette annonce sera suivie de lettres d'intention et, éventuellement, des versements des dites subventions...

La vitesse sur les routes

Monsieur le directeur

J'ai lu votre éditorial du 24 juillet commentant "le triste bilan routier". C'est un sujet d'actualité constant qui mérite une attention particulière. Permettez-moi d'ajouter un peu à vos suggestions afin d'aider à atteindre la racine du mal.

Il faudrait une limite à la vitesse sur un véhicule puisse atteindre. Autrement dit, pourquoi fabriquer des véhicules qui peuvent filer à une vitesse de près de 120 milles à l'heure quand la loi ou la condition des routes ne permettent que

d'ici la fin de l'année fiscale.

On peut vérifier auprès de la Confédération des Loisirs du Québec, des Conseils régionaux de Loisirs, des associations socio-culturelles, des auberges de jeunesse, etc., pour se rendre compte que tous les programmes d'action existent grâce à d'immenses réserves d'optimisme. Pratiquement, tous les organismes recevant des subventions du H.C. (budget 1972-73: 8 millions) fonctionnent "à crédit".

Cet état de choses est particulièrement ennuyeux quand il touche les associations sans but lucratif qui ne peuvent pratiquement pas emprunter auprès d'une institution bancaire (même en voulant payer les intérêts) puisqu'ils ne peuvent offrir d'autres garanties qu'une lettre d'intention gouvernementale

qui ne semble pas susciter beaucoup d'enthousiasme, voire de confiance.

La situation est peut-être plus pénible en ce qui concerne les associations jeunesse dont l'essentiel des activités se déroulent durant l'été et dont l'appui financier devait formellement arriver avant le début des opérations (mai-juin) et est attendu avec un optimisme modéré d'ici la fin de l'année fiscale 72-73. Bien sûr 1972 répète 1971.

Jean PELLETIER, directeur général.

Le Bureau de Tourisme des étudiants du Québec P.S.: les jeunes bénéficiaires de la manne fédérale reçoivent leur assistance dans les délais prévus. Et même avant! Montréal, le 27 juillet 1972.

L'obscénité, la loi et les citoyens

Diderot, qui n'était pas un pudibond, écrivait: "Soyez décent, parce que vous n'êtes pas des animaux et que vous vivez dans les villes et non dans le fond des forêts".

Que signifient ces mots: pudeur, décence, pornographie, obscène? La pudeur est une honte naturelle causée par l'appréhension de ce qui peut blesser la décence, décence est synonyme de retenue. La pudeur est donc un sentiment délicat qui pousse à la retenue, en particulier dans les choses sexuelles. Est obscène, tout ce qui blesse ouvertement la pudeur. Le sens primitif selon Littré est: de mauvais augure, de mauvais présage. Pornographie vient du grec "porne" (courtisane) et "graphein" (écrire). C'est-à-dire à l'origine, toutes illustrations de la vie et des pratiques des courtisanes ou "filles de joie". Par l'usage ce mot englobe tout ce qui illustre (dessins, photos, cinéma, littérature) ou décrit les choses sexuelles, hors les questions strictement médicales.

La loi est mal faite, disent certains, il faudrait la refaire. Ce jugement provient de l'ignorance de la loi. Le Code criminel à l'article 150, paragraphe 8, dit ce qui suit: Infractions tendant à corrompre les mœurs.

Aux fins de la présente loi, est réputé obscène toute publication dont une caractéristique dominante est l'exploitation indu des choses sexuelles, ou de choses sexuelles et de l'un quelconque ou plusieurs des sujets suivants, savoir: le crime, l'horreur, la cruauté et la violence.

150 B Commet une infraction quiconque refuse de vendre ou fournir à toute autre personne des exemplaires d'une publication, pour la seule raison que cette personne refuse d'acheter ou d'acquiescer de lui des exemplaires d'une autre publication qu'elle peut dans son appréhension, considérer comme obscène — ou comme histoire illustrée de crime (Crime comics)

150 (1) Commet une infraction, quiconque (a) produit, imprime, publie, distribue, met en circulation, ou a en sa possession au fins de publier, distribuer ou mettre en circulation, quelque écrit, image, disque de phonographie ou autre chose obscène. (2) Commet une infraction, quiconque, sciemment et sans justification ni excuse légitime (a) vend, expose à la vue du public, ou a en sa possession à une telle fin, quelque écrit, image, modèle, disque de phonographie ou autre chose obs-

cène. (b) Publiquement expose un objet revoltant ou montre un spectacle indécent.

Que penser des films actuels, de revues, livres de poches, publications "pseudo-médicales", strip-teases? Même à la Place des Arts. Des programmes TV pour jeunes ou des tortillues en folies s'exhibent devant des enfants de 10 à 15 ans? L'autorité civile a-t-elle perdu à ce point le sens commun qu'elle demeure insensible aux choses qui paraissent claires au premier citoyen venu? Les ministres de la justice sont-ils aveugles, complètement incompetents, muets ou paralysés par une force occulte? Peut-être sont-ils comme ce personnage d'Albi à qui Molière fait dire: "Ah! mon Dieu! Obscénité... je ne sais ce que ce mot veut dire, mais je le trouve le plus joli du monde."

Le Québec est au crépuscule; avant qu'il ne s'enlise complètement, protestez, contestez. Ecrivez aux ministres de la Justice, au premier ministre, à votre député, aux évêques. Demandez qu'ils appliquent la loi telle qu'elle est écrite: ils ne feront que répondre honnêtement à leur serment d'office.

Serge BEAUDOIN St-Joseph-de-Beauce, le 24 juillet 1972.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy

Directeur de l'information: Jean-François

Trésorier: Bernard Laroque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal 125. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, incorporée dans les ateliers situés à 9130, rue Babin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$35 par année; six mois: \$19. À l'étranger: \$40 par année; six mois: \$22. Hors mois: \$12. Éditions du samedi: \$10 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: 75 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe; enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE 844-3361 (lignes groupées)

des idées

des événements

des hommes

Un nouveau type d'évangélisme parmi nous

par GÉRARD MARIER

Parmi les événements sans précédent de l'Eglise québécoise, il convient de compter la multiplication des groupes de jeunes connus du public sous le nom très vague de "Jesus people", bien que ceux dont je veux parler répudient cette identification.

Vus du dehors, on peut sommairement décrire ceux-ci de la façon suivante. Ils ont une vingtaine d'années; la plupart sont des garçons; presque tous ont quitté l'école après secondaire V ou Collège I. Très peu d'entre eux exercent un métier et, pour vivre, ils comptent d'abord sur la charité d'autrui. Ils se regroupent dans des communes pauvres de dix à trente où règne parfois une discipline éternelle dans un climat toujours très paisible. De toutes les priorités, la prière surtout à la Vierge et la prédication sont d'embellie les plus importantes. Antérieurement à leur conversion, ils avaient fait un large usage de la drogue et connu toutes sortes d'expériences sexuelles de sorte qu'à les entendre parler les seuls péchés qu'ils n'ont point faits sont ceux qui leur ont échappé par mégarde; aujourd'hui, ils s'abstiennent scrupuleusement de la drogue comme de toute activité sexuelle non maritale. Ils vouent le plus grand attachement à l'Eglise pré-conciliaire et redoutent les pièges des raisonnements. Dans l'ensemble, ils paraissent équilibrés, humbles, sincères et patients; ils sont doux et hospitaliers. Les relations avec leur famille sont réduites, mais c'est souvent à cause de l'incompréhension des leurs.

Plusieurs parents s'inquiètent de voir ces étonnants missionnaires parler à leurs enfants dans les écoles et les accueillir dans leur commune. L'apparence vestimentaire, le style de vie, l'accent, la radicalité les rendent suspects aux yeux de personnes qui s'attendent maintenant à autre chose de la part des jeunes. Ce qui au premier abord frappe le plus — chose impensable il y a dix ans — ce n'est pas qu'en somme ils disent et aiment des choses nouvelles mais bien au contraire des choses fort anciennes auxquelles la majorité d'entre nous ne pensait plus. Retrouver ces images lointaines chez des jeunes en chair et en os, c'est presque hallucinant.

Par contre, beaucoup d'adultes ne cachent pas leur satisfaction d'un retour aux valeurs anciennes qu'un changement superficiel, disent-ils, était en train de rendre ridicules de sorte qu'ils trouveront bien à répondre aux sceptiques. François d'Assise a lui aussi stupéfait ses contemporains. Ce rapprochement n'est pas du reste fortuit puisque ces chrétiens n'ont pas tardé à se mettre sous le patronage de ce pittoresque saint.

Des signes nombreux d'authenticité

Pour comprendre ce phénomène religieux inhabituel, j'ai rencontré plusieurs de ces jeunes en différentes cir-

constances; j'ai beaucoup parlé avec eux; pendant des heures, je leur ai posé les questions les plus diverses; j'ai vu l'émission 5 D du 12 mars consacrée à deux de leurs groupes et j'ai causé avec les responsables de l'émission; enfin j'ai discuté avec des personnes qui les voyaient souvent. Ma connaissance de ces mouvements reste malgré tout si embryonnaire que j'ai beaucoup hésité à écrire cet article d'autant plus que les groupes sont loin d'être identiques. Je prie donc le lecteur de ne pas se former une opinion définitive à partir de mes réflexions; seul le temps permettra de porter un jugement convenable. Pour l'heure, mes observations sont provisoires et partielles; dans quelques mois, je regretterai peut-être d'avoir fait cette page mais je m'engage à la corriger si elle s'avérerait inexacte et injuste.

La radicalité de ces jeunes dépasse incomparablement celle de la plupart de nos drop-outs dont plusieurs pour l'ordinaire se distinguent de l'homme moyen par leur seule manière originale de consommer. Ils ont fait un choix exigeant et l'assument avec une cohérence tout à fait remarquable. J'ai rarement vu des hommes de cet âge organiser l'ensemble de leur vie avec une telle maturité autour d'objectifs précis et élevés. En les voyant, on pense à quelque chose de fort: Dieu, les moines, des forces cosmiques, un puissant inconscient, le diable et quoi encore, mais non

pas à des modes ou des vibrations superficielles. Dans un monde de grandes confusions, la netteté de leurs convictions tranche d'une manière saisissante; nous avons perdu l'habitude de trouver tant de consistance.

Il ne fait aucun doute que leurs symboles concrets, vécus dans l'amour, exercent une force d'attraction sur la quantité de jeunes qui ne trouvent pas dans l'aggrégation de l'Eglise sécuritaire, modèles, idéaux. Guidés par un sens aigu des aspirations des jeunes, les créateurs de ces mouvements apportent une réponse qu'aucun spécialiste de la question n'aurait pu trouver. Ils ont su greffer de manière étonnante sur le fond de l'amour, la grande valeur chrétienne de tous les temps, les symboles catholiques les plus traditionnels, croix, chapelet, image populaire, dans le cadre d'une organisation efficace, souple, appropriée aux éternels goûts des jeunes et qui est la vie en communauté.

A leurs yeux, rien de cela pourtant n'explique leur succès qui doit être cherché d'après eux dans la grâce et exclusivement là. Selon leur propre aveu, ils ne sont que des pantins dans la main du Seigneur de qui découle tout bien.

L'humilité chez plusieurs est à coup sûr de Dieu, ce qui est un signe certain de l'authenticité de leur conversion. Rien n'égale la conscience vive des limites de l'homme devant la grandeur du Seigneur pour apprendre d'où est venu un.

Mais des cas individuels ne rendent pas sûrs pour autant ces mouvements extraordinaires, et à moins de corriger plusieurs tendances, il n'y aurait pas lieu de se réjouir de leur avènement dans l'Eglise. Je reviendrai toutefois avec plaisir sur mes réticences dès qu'on aura ébranlé mes appréhensions sur les difficultés suivantes.

Jean XXIII: pas connu!

Bien entendu, sans le combattre ouvertement, ces chrétiens n'acceptent pas l'enseignement du Concile sur le monde, l'école, la recherche, l'art, la science. Je comprends alors mal comment ils concilient la fidélité à l'Eglise et le mépris des progrès accomplis par le génie de l'homme, en ne se faisant pas faute, notamment, d'abandonner l'école et le travail. Saint Paul ne dit-il pas expressément que:

Tout ce qui y a de vrai, de noble, de juste, de pur, d'aimable, d'honorable, tout ce qui peut y avoir de bon dans la vertu et la louange humaines, voilà ce qui doit vous préoccuper. (Ph. 4, 8)

Je l'entends, on pense spontanément au Syllabus de Pie IX: quelle étrange parenthèse d'un siècle de la vie de l'Eglise! J'ai demandé, par exemple, à un groupe de jeunes de Montréal qui allaient à la messe tous les jours s'ils avaient entendu parler de Jean XXIII et du Concile. Ils m'ont répondu que non; c'est à peine vraisemblable. Dans la bibliothèque d'environ mille ouvrages d'un des responsables, il n'y a pas un seul livre, je crois, qui est postérieur à

1940. Après avoir quitté l'Eglise il y a cinq à dix ans, on la revit donc très exactement telle qu'on l'a connue dans la petite enfance.

Je ne m'explique guère comment l'Esprit parle à la fois à l'Eglise vivante et à ces groupements de jeunes.

A partir de cette tendance générale on n'a pas de mal à imaginer toutes les autres. Par l'obéissance inconditionnelle à leurs supérieurs auxquels certains se lient par un vœu et l'empressement à répéter mot à mot l'intelligence qu'ont ces derniers de l'Evangile et des signes des temps, ces hommes renoncent à chercher par eux-mêmes quelle est la volonté de Dieu. Personne pourtant n'est dispensé d'apprendre à lire les appels venus d'En-Haut et de se demander quels temps et quelles circonstances l'Esprit du Christ a en vue quand il révèle le dessein général du salut (I Pi. 1, 10-11). La recherche est aussi naturelle à un croyant que l'oraison et la liturgie. L'obéissance aveugle doit être tout à fait exceptionnelle car on ne fait pas son salut par une démission de l'intelligence, qui contredirait le sens profond de la foi.

A cause de la méfiance extrême du raisonnement qu'ils identifient souvent à l'action de Satan, ils renoncent également à tout autre type de recherche au profit d'une loi simpliste. Cette tendance m'éfraye, bien que je reconnaisse tout le mal que nous a fait la théologie philosophique du passé. L'explicitation de la Révélation n'est-elle pas l'une des premières tâches de tout homme?

Je me demande comment leur attitude et leur comportement peuvent éviter à leurs supérieurs très jeunes et fort peu éprouvés du point de vue de l'Esprit les pires tentations d'orgueil. Attendre absolument tout d'eux, l'ordre d'aller prêcher, la permission de sortir de la commune, le commentaire de l'Evangile, n'est-ce pas les mettre en état de péché? Je connais l'un des leaders qui résiste si mal à sa séduction qu'il n'accepte plus aucun conseil parce que, m'a-t-il dit, prendre un conseil supposerait qu'il lui manquerait quelque chose. Je n'apprécie guère, entre autres, qu'il se soit loué d'avoir plus appris à un moine théologien que toutes les lectures que ce dernier avait faites pendant trente ans. Quand à dix-neuf ans on sait tout, après une année de conversion, on a grand besoin de lire quelques bons textes sur l'humilité.

Problèmes de pédagogie spirituelle

L'intensité de la vie spirituelle risque d'épuiser les commençants, à moins qu'ils n'aient les services d'un consultant très fort, ce qui fait presque toujours défaut. Une maison de jeunes convertis — ils en sont tous — est forcément un environnement qui exige à chaque instant le meilleur de chacun. Comment après quelques mois n'en être pas ébranlés, d'autant plus qu'on n'a pas un travail professionnel dont le réalisme équilibrerait les séductions d'une vie mystique?

L'importance des pratiques, une certaine ostentation des gestes pieux, l'abon-

• M. Gérard Marier, professeur à l'Université du Québec à Trois-Rivières, a eu l'occasion d'entrer en contact avec un phénomène nouveau chez nous, les "Jesus People", dont on trouve des manifestations à Drummondville, Montréal, Iberville, Cowansville, voire à Saint-Férol-des-Neiges en Gaspésie. Il décrit l'esprit et la vie de ces communautés spirituelles du type nouveau.

dance des chapelets, des croix, des images, les récits de faits extraordinaires ne vont-ils pas dégénérer chez quelques-uns en une hypocrisie religieuse? Jeune, il est normal de ne pas regarder de très près à la modération, mais si ce travers se continuait, je doute que les torts soient négligeables.

Avant de distribuer les fleurs de son jardin, il faut s'assurer qu'il en pousse. Ce conseil plein de sens de Thérèse d'Avila devrait être médité par chacun d'eux avant d'aller prêcher, ce qui leur ferait faire un détour par le silence et l'oraison de plusieurs mois voire de quelques années.

L'aisance avec laquelle on fait partie de la commune alors qu'il en est parti en était fort éloigné soulève des questions sur les motifs véritables de la conversion. Certains n'ont-ils pas simplement changé de drogue? Le récit des circonstances qui ont entouré l'évolution spirituelle n'est pas lui non plus de nature à rassurer. Plusieurs parlent de songes, de visions, de paroles intérieures. Je ne nie pas que ces choses peuvent venir de Dieu mais comme elles sèment plus le doute qu'elles n'en dissipent. La discrétion me conviendrait davantage.

Le vin nouveau...

On ne met pas du vin nouveau dans de vieilles outres sinon les outres éclatent et le vin se perd. C'est au fond sur cela que portent mes inquiétudes.

Mais si les responsables, loin de fermer le mouvement, l'ouvriraient au monde, en priant chaque membre d'avoir une tâche à l'extérieur du groupe, rémunérée ou non, ils amorceraient déjà une correction importante. C'est par ce biais qu'ils garantiraient l'un des équilibres vitaux des communautés qui autrement tombent dans l'illuminisme, l'un des deux ou trois dangers les plus graves des années à venir.

Je recommanderais aux membres d'élire leurs supérieurs pour un très court mandat non-renouvelable, par exemple une année, et de ne pas craindre de soumettre à la discussion toutes les décisions importantes. On éviterait ainsi de placer l'un des leurs en danger de devenir orgueilleux, ce qui paralyserait tout à fait l'Esprit du Christ dans la commune.

Enfin, je souhaiterais que tous prennent une oreille attentive à chaque commentaire des chrétiens; ils ont beaucoup à apprendre, même de la part d'un enfant.

En retour, ils ont en droit de compter sur la plus cordiale compréhension de tous, notamment des chrétiens qui dans les communautés de base créent de nouveaux modèles d'Eglise. Les voies du Seigneur seront de plus en plus diverses, c'est l'une des principales grâces de notre temps.

S'opposer d'une manière complaisante à des communautés traditionnelles, paroissiales ou autres, n'est pas un signe d'humilité. C'est au contraire un exercice dérangeant et dangereux. Un chrétien authentique est-il à gauche ou à droite? N'est-il pas plutôt au pied de la Croix?

TRIBUNE LIBRE

Alice au pays des merveilles

par GUY SARRAZIN

Le 18 juillet dernier, Le Devoir accueillait dans sa page éditoriale, sous la rubrique L'Actualité, une ex-journaliste qui reprend du métier... Pour les besoins de la cause, faut-il préciser, Car Alice Parizeau, sous le couvert de l'observatrice détachée qui y va de son petit commentaire de bon aloi, ne faisait en fait que travailler pour son patron, le Centre International de Criminologie Comparée (CICC), dont elle est la secrétaire (relations, publiques, pour plus de précision). Feignant de méditer philosophiquement sur un fait divers qu'elle aurait observé en se promenant par hasard au Palais de Justice, elle prend position sur l'affaire dans laquelle elle est elle-même témoin, de façon d'autant plus odieuse qu'elle sait fort bien qu'en raison du sub judice les personnes qu'elle met en cause sans oser les nommer pourraient difficilement se défendre en rectifiant les faits. Mais elle va beaucoup plus loin, le sub judice, en l'occurrence, lui fournissant l'occasion de salir sans le nommer un professeur de l'Université de Montréal non directement mêlé à l'affaire qui est devant les tribunaux.

Mais, décidément, Alice Parizeau n'a rien de l'innocente candeur de l'Héroïne de Lewis Carroll. Elle serait plutôt la Reine se cherchant rageusement des coupables. Cette recherche policière du coupable, ça sent déjà une certaine criminologie... Sentant qu'il y a malodonne à traiter les accusés de coupables, elle se tourne, dans sa quête d'une tête à couper, vers celle d'un professeur de criminologie de l'Université de Montréal qu'elle n'a pas le courage de nommer, tout en insinuant à son propos les salades les plus dégueulasses. Puisqu'elle n'est en rien concernée par l'affaire et par le sub judice, on peut bien nommer ce professeur: il s'agit de Marie-Andrée Bertrand, qui a pris publiquement position contre le CICC, notamment dans un article publié par la revue Maintenant dans son avant-dernière livraison.

Alice Parizeau prétend que Marie-Andrée Bertrand aurait présidé "en bonne et due forme" des réunions d'étudiants lors desquelles on a demandé l'expulsion du CICC hors du Québec. Ceci est notoirement faux. Tout comme Alice Parizeau elle-même, Marie-Andrée Bertrand a assisté à une réunion présidée par Daniel Page, alors étudiant en criminologie. A cette réunion assistaient aussi Michel

• Sous la rubrique "L'actualité", Le Devoir publiait le 18 juillet un billet d'Alice Parizeau en marge d'une cause judiciaire liée à l'occupation il y a quelques mois du Centre international de criminologie comparée par un groupe d'étudiants. Au nom du Comité de lutte contre le CICC, M. Guy Sarrazin répond à Madame Parizeau. Le texte de la réplique étant trop long, il nous a fallu l'abréger, avec l'accord de l'auteur.

Chartrand, un étudiant brésilien et un étudiant iranien, ainsi que cinq cents étudiants de l'Université de Montréal. Il y eut un exposé de la part de chacun des invités (dont, je le répète, Alice Parizeau). Ces exposés furent suivis d'un débat public sur le CICC et d'un vote de toute l'assemblée présente (à l'exception d'Alice Parizeau) condamnant la collusion du CICC avec les régimes répressifs du Brésil, de Côte d'Ivoire et d'Iran, collusion révélée publiquement peu de temps auparavant par nul autre que le directeur du CICC, Denis Szabo lui-même.

Alice Parizeau prétend ensuite que "le même professeur Marie-Andrée Bertrand, toujours s'amuse depuis à multiplier les discussions dites "scientifiques" dans les "hautes sphères", mais qu'on définirait comme des "salissages" chez les honnêtes gens". Ainsi donc, c'est du salissage que de s'interroger sur le statut scientifique et sur l'usage social de la discipline que l'on pratique, notamment après le remous causé par les déclarations susmentionnées de M. Szabo? Pauvres honnêtes gens, qu'est-ce qu'on ne leur fait pas avaler...

Le regard inquieteur de Mme Parizeau détecte ensuite le mobile du crime. Ces assemblées qu'on préside, ces salissages auxquels on procède, ça vous fournit une publicité à peu de frais. Et le comble, c'est que le criminel est alors "classé "courageux" par les adeptes des drogues fortes". Alice, décidément, se mettra toujours les pieds dans les plats; elle fait comme s'il y avait un lien de cause à effet entre les prises de position de Marie-Andrée Bertrand relativement au CICC et la publicité que lui ont valu, comme membre de la commission Le Dain, ses déclarations favorables à la légalisation du haschisch et de la marijuana. Au fait, ces drogues n'étant pas des drogues fortes, comme chacun sait, on se demande comment ces déclarations auraient pu faire considérer leur auteur comme courageux par les usagers des dites drogues fortes...

Mais il ne faut pas interrompre Alice Parizeau, car

elle va atteindre le sommet de son trip au Palais des merveilles.

Car le sommet des sommets est en effet de prétendre que les étudiants qui luttent contre le CICC sont "motivés, agités et encadrés par des adolescents attardés" (Marie-Andrée Bertrand, toujours) qui ayant dépassé la quarantaine se rajeunissent dans un climat qu'ils créent de toutes pièces.

Si les étudiants avaient attendu les professeurs pour faire de la contestation, il y a longtemps qu'on n'en entendrait plus parler à l'Université. Non décidément, c'est un peu trop facile comme argument. Cette lutte-ci n'est ni la première ni la dernière qui se déroule à l'Université. Les étudiants progressistes n'ont pas attendu qu'on les pousse dans le dos pour contester en 1968, pour descendre dans la rue en 1969 contre le bill 63, pour protester contre la loi répressive des mesures de guerre en 1970, pour appuyer la grève des employés de soutien en 1971, pour s'opposer à un professeur autoritaire au département d'Anthropologie en 1972. En liaison avec les travailleurs, il luttent contre une société répressive et contre la reproduction idéologique de cette société par l'Université. Ils luttent notamment contre un phénomène qui n'a rien de particulier à l'Université de Montréal: le développement des centres de recherche subventionnés qui contribuent à affermir la domination impérialiste, domination qui s'exerce tant au Québec que dans les pays du tiers-monde. C'est pourquoi, immédiatement après la parution de l'interview de M. Szabo dans Perspectives, il y eut des réactions spécifiques en milieu étudiant, au moment même où se développait la contestation en Anthropologie. Il y eut notamment un article publié dans le journal Vol. 54, publié par Services-Campus, une coopérative étudiante de services, article publié sans intervention aucune de Marie-Andrée Bertrand. Celle-ci n'avait non plus rien à voir avec l'organisation d'un colloque sur l'Amérique latine qui se tenait au même moment au Carrefour International des Etudiants, colloque qui a dénoncé le CICC dans une résolution. Quant à la réunion d'étudiants mentionnée plus haut, Marie-Andrée Bertrand y avait été invitée à cause de ses prises de position sur le sujet, elle n'y assistait pas comme organisatrice.

Montréal, le 25 juillet 1972.

LA POPULATION DU CANADA, PAR PROVINCE (en milliers)

	Population estimation			Taux d'accroissement depuis le recensement
	1er avril 1972	1er janv. 1972	Recensement de juin 1971	
CANADA	21,788	21,731	21,569	1,0
Terre-Neuve	530	528	522	1,5
Île-du-Prince-Edouard	113	112	112	0,9
Nouvelle-Ecosse	793	793	789	0,5
Nouveau-Brunswick	642	640	635	1,1
Québec	6,056	6,047	6,028	0,5
Ontario	7,800	7,777	7,703	1,3
Manitoba	991	989	988	0,3
Saskatchewan	917	919	926	1,0
Alberta	1,650	1,644	1,628	1,4
Colombie-Britannique	2,241	2,227	2,185	2,6
Yukon	19	19	18	5,6
Terr. Nord-Ouest	36	36	35	2,9

Source: Statistique Canada, Bulletin quotidien, 2 juin 1972.

ÊTRE OU NE PAS PARAÎTRE

Une ravageuse de chevelure, impitoyable, amenant la calvitie d'une façon quasi irréversible est la "séborrhée". L'alopecie séborrhéique est l'hypertrophie des glandes sébacées, amenant à la surface du cuir chevelu une sécrétion grasse connue sous le nom de sebum; cette hypertrophie des glandes sébacées amène inévitablement l'atrophie de la papille reproductrice de vos cheveux. Il est donc hors de question de traiter les cheveux qui comme nous le savons sont: dépourvus de vie, de santé, de réflexes à la maladies ou d'infections tout comme les ongles d'ailleurs.

Les signes apparents mais nullement trompeurs pour les sujets atteints de séborrhée sont cependant facilement décelables même par une personne expérimentée en la matière: chevelure grasse deux ou trois jours après le shampooing parfois même moins chevelure huileuse dégageant une odeur désagréable et rance, cheveux sur l'oreille chute excessive lors des lavages et à tel point que l'on ne sait plus quand il faut se laver la tête. Le peigne révèle également tout comme un baromètre la triste température d'une chute abondante.

Quelle est la réaction du séborrhéique devant cette constatation: Au moral, le découragement et l'illusion d'avoir tout fait sans aucun résultat probant ni tangible et pour cause.

D'abord d'avoir employé n'importe quoi à bon escient ou non.

Les influences et conseils de personnes bien intentionnées mais non qualifiées dans le domaine du cuir chevelu: L'idée qu'on perd ses cheveux et qu'il n'y a rien à faire devient une idée fixe.

La manie de se peigner à tout propos afin de cacher les endroits marqués par l'amincissement de la chevelure: L'habitude qu'on prend d'observer machinalement la chevelure des autres en la comparant à la sienne:

Le séborrhéique croit également qu'en le fixant, tout le monde observe ses cheveux. Dans bien des cas, une tension nerveuse se développe au fur et à mesure que l'on voit sa chevelure diminuer.

On croit souvent que les nerfs sont en cause; en réalité ils n'y sont pour rien la nervosité s'est développée au fur et à mesure qu'on a vu diminuer sa chevelure et non le contraire.

Le séborrhéique se trouve dans de nombreux cas complexe en société. Peut-on remédier à cet état de chose? Certes on pourrait, mais entre pouvoir et vouloir, il y a encore des étapes à franchir.

La gêne de prendre un rendez-vous afin d'avoir une idée nette et concrète de son problème. Le sentiment qu'on est ridicule aux yeux de son entourage.

Le scepticisme, les critiques arbitraires et non réfléchies sont des obstacles que vous aurez encore à franchir.

Ce n'est qu'une fois ces étapes franchies qu'on pourra parler d'une façon plus logique sur ce qui peut encore être fait mais sachez avant tout:

Que les cheveux tombent et les parties déjà dégarnies ne peuvent pas repousser.

Qu'un duvet de cheveux ne peut jamais se transformer en cheveux normaux.

Qu'enfin la séborrhée est incurable qu'on peut la localiser et ensuite coexister avec cet état.

Avec discipline, volonté traitements appropriés et une grande variété de formules on peut localiser la séborrhée assécher le cuir chevelu stimuler les papilles pileuses et donner à la chevelure existante une apparence valable. Par ces divers procédés, on peut vous développer un remplacement de cheveux au taux de leur chute et graduellement améliorer votre apparence-chevelure.

Depuis 16 ans nous modifions, améliorons et faisons faire des recherches non dans le but de trouver la formule magique, car même si cette dernière voyait le jour, il est impensable qu'elle convienne à tout le monde et que chacun réagisse selon des normes rigides bien établies.

Le Centre Capillaire ne travaille



pas avec une seule et unique formule, mais les recherches continuent dans les domaines qui sont familiers: séborrhée, pelade, exéma, etc...

Il est normal que vous vous renseigniez adéquatement avant de prendre une décision dont une partie de votre apparence physique va dépendre pour des années. Néanmoins pensez également que le facteur temps joue contre vous et qu'une attente prolongée peut-être par la suite la cause d'une calvitie irréversible.

Notre orgueil de Québécois pensant jeune, notre désir d'avoir une belle apparence doivent nous décider à attaquer notre problème capillaire à temps. Nous pensons également qu'une chevelure soignée et un cuir chevelu sain n'ont jamais nu à personne, mais satisfait notre "précieux moi".

Raymond Proulx, TRICHOLOGUE

Centre Capillaire Pierre

450 est, SHERBROOKE, angle Berri - Suite 390 - Tél. : 288-3823 - 288-7378 - 288-1424

Sortie de Métro Sherbrooke-Berri Mardi au vendredi - 10h. a.m. à 8h. p.m. - Le samedi, 10h. a.m. à 4h. p.m.

ÉDIFICE
PLACE
CANADIENNE

VOLS CANADA-EUROPE CANADA

Vers l'EUROPE aller-retour à partir de \$188 (selon la saison)

DESTINATIONS Paris, Bruxelles, Zurich, Madrid, Genève

S.E.T.A. Vacances
1176 rue Drummond
Montréal 107
Tél. : 861-0200

NE L'OUBLIEZ PAS

LA CROIX-ROUGE

AGIT EN VOTRE NOM

suites de la première page

CLICHE

vinciale. Jusqu'ici, Me Drouin était président général des élections et a joué un rôle déterminant dans les travaux d'élaboration de la réforme électorale.

Au cours de la même conférence de presse, hier, Me Choquette annonçait les nominations de M. Maurice Bourassa, de Montréal, comme juge de la Cour du Bien-être social, MM. Yvon Mercier, de Montmagny et Robert Hamel, de Montréal, juges de la Cour provinciale.

Enfin, MM. Émile Raiche et Pierre Laforest, de Montréal, sont nommés membres de la Commission de la police du Québec.

WAGNER

que s'intéresse maintenant à l'avenir politique de M. Wagner. Il affirmait cependant que la réunion de mardi dans un chalet de Saint-Laurent sur l'île d'Orléans s'est tenue hors la connaissance de la direction du Parti conservateur.

Cette même source soulignait encore que malgré les apparences, "personne en autorité" au sein du Parti conservateur a participé à l'organisation de ces rencontres avec le juge Wagner.

Pendant ce temps, chaque fois qu'il est interrogé, le chef du parti, M. Stanfield refuse de se laisser entraîner dans le carrousel des spéculations. Cette semaine encore, il répétait que M. Wagner n'a pas pris sa décision, qu'il est le bienvenu dans le parti et qu'il ne lui reste plus qu'à consentir.

Si la transaction accroche sur la garantie d'un emploi pendant 10 ans à \$30.000, les mandataires du leader national maintiennent que cet obstacle est marginal et sans surmonté dans les prochains entretiens. "Ce n'est plus qu'une question de jours."

SECTEUR PUBLIC

du gouvernement au chapitre des salaires; les deux autres documents, relatifs au régime de retraite et à l'assurance-salaire, lui avaient été remis la veille.

Le gouvernement a proposé d'ajouter une quatrième année au contrat de travail (dont une année entière sera rétroactive), confirme-t-on de source syndicale, et tout indique que le salaire minimum hebdomadaire de \$100 serait acquis pour le début de cette quatrième année.

Le Front commun avait fait de ce relèvement l'une de ses revendications les plus importantes et il a le sentiment très net que la hausse du salaire provincial à \$80 par semaine pour 1974 en est une conséquence directe, destinée à harmoniser le revenu des plus démunis dans les secteurs public et privé.

A la dernière rencontre entre les parties, mercredi soir, la partie syndicale a posé un certain nombre de questions et de conditions à propos du régime de retraite proposé et s'attend à des réponses aujourd'hui. Quant à l'assurance-salaire, le document du gouvernement à ce sujet est toujours à l'étude du côté syndical.

SAULNIER

derre, avant d'annoncer que cet organisme se prononcerait d'ici une semaine.

Par ailleurs, on apprend aussi de source digne de foi hier, que le ministre Choquette avait rencontré au début de la semaine le directeur René Daigneault de la police de la CUM et qu'après cette réunion, M. Daigneault avait eu une rencontre avec le maire Jean Drapeau, M. Gérard Niding, le président du Comité exécutif de la ville de Montréal, et M. Perron, le chef du service du personnel de la ville.

Enfin, les spéculations vont bon train à l'état-major de la police de Montréal. Certains soutiennent que M. Saulnier serait nommé adjoint exécutif du directeur de la police de la CUM. D'autres croient au contraire qu'il s'apprêterait à démissionner et, enfin, certains pensent qu'il prendrait des vacances temporaires, en attendant la décision des autorités supérieures.

Personne ne peut dire exactement quelle sera l'issue du suspense. Toutefois quelques-uns se demandent ce qui va arriver lorsque M. Daigneault devra s'absenter ou prendre ses vacances. Sera-t-il remplacé par le directeur actuel de la police de Montréal, M. Saulnier?

GRANDE-BRETAGNE

rassemblés devant le bâtiment où siègent les dirigeants de leur syndicat. La rencontre entre le ministre de l'emploi, M. Maurice MacMillan et les dirigeants du syndicat des transports, organisée hier soir pour tenter de limiter les effets de la grève illimitée des dockers n'a abouti à aucun résultat positif.

M. Jack Jones, secrétaire général du syndicat des transports (T.G.W.W.) a déclaré qu'il regrettrait beaucoup la décision de déclencher cette grève, mais qu'il était évident que les militants de base voulaient poursuivre leur action et obtenir de nouveaux avantages.

De son côté, M. Maurice MacMillan a déclaré que le gouvernement n'envisageait pas, pour le moment, de mesures d'urgence face à la menace de grève, mais qu'il était prêt à jouer, si nécessaire, un rôle conciliateur dans le conflit des docks. La principale préoccupation du gouvernement, a-t-il indiqué, est de sauver le rapport Adlington-Jones, dont les recommandations ont été rejetées comme insuffisantes par les dockers. Cependant, pour parer à toute éventualité, le ministère de l'agriculture a lancé un appel aux consommateurs britanniques pour qu'ils ne se précipitent pas inconsidérément dans les magasins d'alimentation. La Grande-Bretagne importe en effet plus de la moitié des produits alimentaires nécessaires à son approvisionnement courant et la grève des dockers pourrait avoir de graves conséquences si elle se doublait d'une ruée sur les stocks de produits alimentaires. Le ministère de l'agriculture estime que les stocks sont suffisants pour plusieurs semaines si le public ne s'affole pas.

Pour le gouvernement, la seule bonne nouvelle de la journée a été l'annulation de la grève générale de 24 heures des 10 millions d'adhérents du TUC mais cette décision ne change en rien les données fondamentales du problème — l'opposition farouche des syndicats à la loi sur les relations industrielles — et n'allège pas le danger que la grève des dockers fait courir à l'économie britannique.

En effet, cet arrêt illimité du travail a déjà provoqué une chute immédiate de la livre sterling et un repli généralisé au Stock Exchange.

De quels moyens dispose le gouvernement? Il pourrait imposer la période de réflexion de 60 jours prévue par sa loi sur les relations industrielles, mais compte tenu de l'humeur des grévistes rien ne dit que cet ordre serait suivi.

● L'arme suprême: la convocation d'élections générales pour laisser au pays le soin de trancher entre le gouvernement et les syndicats. C'est une arme à double tranchant et M. Heath hésite, mais l'éventualité d'une consultation anticipée paraît de plus en plus probable aux observateurs.

EAGLETON

retirer sa candidature, font que cette formule de dénouement ne puisse plus, désormais, être écartée.

Toutefois, au cours d'une conférence de presse à Honduras, le sénateur Eagleton a affirmé que ces accusations ne le feraient pas renoncer à la candidature au poste de vice-président des États-Unis.

Il a précisé qu'il avait été impliqué dans deux incidents de la circulation mais qu'aucun d'entre eux n'avait été dû à des fautes de conduite ou à conduite en état d'ébriété.

Le premier a ajouté le sénateur du Missouri, avait été une contravention pour excès de vitesse en 1962, le second un dérapage sur route verglacée en 1963 pour lequel aucun procès verbal n'avait été dressé contre lui.

Mais si M. Eagleton se résigne finalement à déclarer forfait et à lever ainsi l'hypothèque dont il a grevé malgré lui le "ticket" démocrate, c'est au comité national du parti qu'il appartiendra, conformément à ses nouveaux statuts, de lui désigner un remplaçant.

Dans les milieux de la presse, le jeu des pronostics est lancé et, parmi les candidats possibles à la succession du sénateur Eagleton, on voit revenir le nom du sénateur Edmond Muskie.

Au quartier général de M. McGovern, à Custer, Dakota du Sud, l'embarras était visible hier sur les visages et dans les propos de tous ses lieutenants. M. McGovern, qui devait y réunir une conférence de presse, l'a fait annuler au dernier moment et son porte-parole, M. Richard Dougherty, a reconnu qu'il y avait "malaise".

Le sénateur McGovern a par ailleurs appris du directeur des finances de la campagne démocrate pour l'élection présidentielle américaine, M. Henry Kimelman, que la collecte des fonds a accusé une régression depuis la révélation des ennuis de santé du sénateur Thomas Eagleton.

Le sénateur McGovern a toutefois une grande confiance en M. Eagleton et dans la générosité et le bon jugement du peuple américain, a dit M. Dougherty, ajoutant: "Le sénateur McGovern s'en tient pour l'instant à la candidature du sénateur". Ils se rencontreront à nouveau à Washington mardi ou mercredi prochain à une réunion spéciale de chefs de file démocrates membres

Dans les ports, la cicatrice demeure

Dans les trois ports du Saint-Laurent, paralysés pendant huit semaines par la grève des 3.200 débardeurs, on cherche à revenir aux bons jours d'avant.

Mais la cicatrice demeure: on se demande, dans les milieux de l'administration, combien de temps il faudra compter avant le retour des choses à la normale. On se demande même si les ports ne connaîtront plus jamais leur activité d'avant la grève.

Le secrétaire-trésorier de la Maritime Employers Association, M. Marcel Jetté, en tout cas, ne cache pas ses appréhensions; surtout depuis qu'on lui a dit que deux ou trois compagnies de transport maritime ne reviendraient pas à l'automne. Il estime qu'à l'heure actuelle, les trois ports de Montréal, de Trois-Rivières et de Québec ne fonctionnent qu'à 50 pour cent de leur capacité.

On se souvient que la grève a été terminée au moyen d'une loi d'urgence

adoptée par la Chambre des Communes, et qui stipule qu'aucune grève, lockout ou ralentissement de travail ne doivent se produire d'ici la fin de 1974.

Il faut cependant remarquer que les mois d'été n'ont jamais été les plus achalandés dans les ports du St-Laurent... C'est donc peut-être à l'automne qu'on sera en mesure d'évaluer précisément les conséquences de la grève.

Et malgré tout, les autorités des trois ports concernés divulguent des chiffres qui portent à croire que la situation n'est pas si tragique: à Montréal, par exemple, 244 transatlantiques ont mouillé dans le port depuis la fin de la grève, le 10 juillet; ce nombre marque une hausse de 32 navires si on compare avec la même période, l'an dernier.

Le vice-président de la MEA à Trois-Rivières, M. Denis Provost, a pour sa part indiqué que la présente saison du port équivalait presque à la saison de l'an dernier, qui a cependant été évaluée



Vesna Lubac et Lydia Ternbah accueillent avec le sourire les visiteurs du pavillon de la Yougoslavie à Terre des Hommes. Cette année, ce pays loge dans l'ancien pavillon de New York dans l'île Sainte-Hélène. (Photo Le Devoir par Bernard Lauzé)

du congrès prévue dès avant la révélation a dit M. Dougherty.

L'attaché de presse a ajouté que M. McGovern a le sentiment que le sénateur Eagleton "ne se rendait pas totalement compte de l'intensité de l'intérêt que porte le public à un candidat dans une campagne nationale."

Le sénateur McGovern serait heureux, pour sa part, de rendre public le contenu de son carnet de santé, a dit M. Dougherty.

Le directeur de la campagne du sénateur McGovern, M. Gary Hart, a déclaré aux journalistes que les médecins qui ont soigné M. Eagleton dans le passé seront priés probablement de faire une déclaration publique sur le cas de ce dernier.

NIXON

poursuivi, nous pourrions en détruire la majeure partie en une semaine. Mais nous ne le faisons pas car nous nous efforçons d'éviter de causer des pertes parmi la population civile.

Entendons-nous bien, a ajouté le président, sur la situation à laquelle nous avons à faire face en ce qui concerne les digues. Il s'agit d'un réseau d'installations long de 2.700 milles comprenant une demi-douzaine environ de digues importantes situées au cœur de ce système et entourées de secteurs périphériques qui n'ont pour fonction que d'empêcher les inondations localement.

Le président a révélé ensuite qu'un télégramme de l'ambassadeur à Saigon, M. Ellsworth Bunker venait de lui apprendre que le bombardement délibéré des villes et les massacres des réfugiés opérés sans discrimination par les Nord-Vietnamiens depuis le début de leur offensive au Sud le 17ème parallèle a fait jusqu'à présent 45.000 victimes dans la population civile, femmes et enfants y compris, dont 15.000 morts. En outre, a-t-il dit, l'invasion nord-vietnamienne a fait 860.000 réfugiés et sans logis, 600.000 d'entre eux n'ayant pas encore été recasés.

Ne nous laissons pas aller, a poursuivi M. Nixon, au système hypocrite de deux séries de critères, selon qu'il s'agit de critiquer les Américains ou leurs adversaires.

M. Nixon a refusé de dire s'il entretenait quelque perspective de règlement du conflit vietnamien, soit à Paris, soit entre les parties directement intéressées. Je puis vous dire seulement que nous négocions avec le désir de mettre fin à cette guerre le plus tôt possible, a-t-il indiqué avant d'ajouter qu'il souhaitait qu'un règlement puisse se produire d'ici aux élections du 7 novembre prochain et en exhortant le Congrès et l'Opposition démocrate à ne pas gêner la tâche des négociateurs américains en ayant l'air de dire à l'adversaire: ne négociez pas avec l'actuelle administration; attendez-vous, nous vous donnerons ce que vous voulez au Sud-Vietnam.

Le président a rappelé la série de

comme une mauvaise saison.

A Québec, plus de 300 débardeurs ont repris le travail. Plus de la moitié sont employés au déchargement des conteneurs du Pacifique Canadien, dont les directeurs affirment que tout se déroule normalement.

Pendant ce temps, la MEA a intenté une poursuite de près de \$2 millions contre l'Association internationale des débardeurs et ses dirigeants.

La poursuite stipule que ces derniers portent la responsabilité d'une "grève illégale" occasionnant "la paralysie complète" du port de Montréal du 18 au 30 mai, et qu'ils ont ouvertement défié les injonctions de retour au travail émises par la Cour Supérieure du Québec, les 9 et 17 mai.

La liste des dommages encourus comporte entre autres, la perte de revenus, et des coûts de déviation des cargos.

La campagne électorale est lancée au pays de Bennett

VANCOUVER (CP) — Les chefs des trois partis de l'opposition se sont résolument engagés dans la campagne électorale, déclenchée par l'annonce du scrutin du 30 août par M. W. A. C. Bennett au début de la semaine.

Le leader libéral, M. David Anderson, a ouvert le bal en notant que M. Bennett commettait une grave erreur en axant sa campagne sur ses réalisations et son expérience. Il a prédit en outre que si M. Bennett était réélu, il ne tarderait pas à annoncer sa démission.

Le chef du Nouveau parti démocratique de la Colombie-Britannique, M. Dave

Barrett, a de son côté réclamé que le gouvernement rende public un rapport sur les besoins de la province en énergie, rapport qui selon lui est prêt depuis longtemps.

Enfin, le chef progressiste-conservateur, M. Derrill Warren, s'est lancé sur la piste du développement de l'industrie secondaire et des régions du nord de la province.

Quant au premier ministre, il promet une hausse de la pension de vieillesse, une aide accrue aux handicapés et aux malades mentaux, une augmentation du salaire horaire minimum, l'abolition des droits de succession, etc.

Visconti est saisi d'un violent malaise

ROME (AFP) — L'état de Luchino Visconti s'est amélioré, a déclaré l'un des médecins de service de la clinique Villa Carla, où le metteur en scène a été hospitalisé cette nuit à la suite d'un violent malaise.

Alors que les premières informations parlaient d'infarctus, et que le directeur de l'hôtel où se trouvait Visconti affirmait que le metteur en scène était partiellement paralysé, le médecin de la Villa Carla a indiqué qu'il s'agissait d'une intoxication due à un abus de tabac qui avait entraîné des troubles circulatoires. Visconti, a-t-il précisé, a perdu connaissance au moment où il a été pris de malaise, mais il est de nouveau tout à fait conscient. Son état, a-t-il ajouté, n'est pas préoccupant — mais le médecin n'a pu préciser combien de temps le metteur en scène devrait rester en traitement dans la clinique.

La soeur de Luchino Visconti, qui se trouve en villégiature à Sperlonga, près de Rome, est partie dans la nuit pour la capitale avec un groupe d'amis.

Luchino Visconti, a encore précisé le directeur de l'hôtel, bavardait avec des amis du monde du cinéma sur la grande terrasse du bâtiment, tout proche de la célèbre Via Veneto, lorsqu'il a été pris de malaise.

Le médecin de l'hôtel, puis d'autres praticiens sont accourus au chevet du metteur en scène, âgé de 66 ans. Dans l'impossibilité de faire venir une ambulance de la Croix-Rouge en raison d'une grève dans ce secteur, les médecins ont appelé une ambulance des carabiniers qui a emmené à l'hôpital Luchino Visconti une heure environ après son malaise.

On ignore jusqu'à présent dans quel établissement le metteur en scène a été transporté.

Réorientation nucléaire chinoise ?

NEW YORK (AFP) — Selon des spécialistes du Pentagone, la Chine procéderait depuis quelque temps à un changement d'orientation de sa stratégie nucléaire et s'efforcerait en particulier de constituer rapidement un arsenal d'armes nucléaires tactiques destiné à la défense de sa frontière avec l'URSS.

Le doyen du sénat des EU est décédé

WASHINGTON (AFP) — Le sénateur Allen Ellender, démocrate de Louisiane et doyen du Sénat, est mort hier d'une crise cardiaque à l'âge de 81 ans à l'hôpital naval de Bethesda. Président de la commission des crédits du Sénat, il en était également le président pro tempore en raison de son ancienneté.

Ellender avait été élu pour la première fois à son poste en 1936 et, malgré son âge, il faisait campagne pour une septième réélection contre un adversaire beaucoup plus jeune.

Le sénateur était revenu de Louisiane dans la matinée pour un vote au Congrès lorsque, souffrant de douleurs à la poitrine, il s'est fait hospitaliser. Il est mort peu après.

Son décès a été annoncé au Sénat qui, quelques minutes plus tard, s'est ajourné en signe de respect.

Leader du bloc sudiste au Sénat, Allen Ellender était un conservateur hostile aux réformes sociales, à l'aide aux pays étrangers et aux lois sur les droits civiques. Il n'en avait pas moins commencé sa carrière au Sénat comme partisan du New Deal de Franklin Roosevelt. En tant que président de la Commission des crédits, il avait fait une douzaine de voyages à l'étranger dont un séjour de près de deux mois en Union soviétique.

Le président Richard Nixon qui s'était entretenu avec lui avant son voyage à Moscou, lui a rendu hommage jeudi soir et a ordonné la mise en berne des drapeaux sur les immeubles fédéraux.

Tournoi mondial des échecs Fischer gagne la 8e partie

REYKJAVIK (Reuter) — L'Américain Bobby Fischer a gagné jeudi soir la 8e partie du tournoi mondial des échecs, l'opposant au tenant du titre, le Soviétique Boris Spassky. Celui-ci a abandonné au 27e coup.

Le challenger américain mène maintenant par cinq points à trois devant Boris Spassky, et les experts commentent avec étonnement les deux erreurs surprenantes qui ont coûté la partie au champion soviétique.

Un expert international a déclaré que la deuxième erreur de Spassky dans cette huitième partie, bien que faite probablement sous le coup de la première, était digne d'un débutant.

La tournure que prend le "match du siècle" amène certains à envisager avec sérieux l'hypothèse que Fischer peut hypnotiser ses adversaires.

Spassky, qui se trouvait dans une position désespérée au 27e coup, tendit la main à son challenger, reconnaissant sa défaite. Il quitta la salle très abattu, et comme assommé.

Les gens qui ont assisté à la partie ont déclaré que lorsque Spassky a fait sa première erreur, avec les pions de la reine, puis lorsque Fischer procéda à l'échange d'un fou contre une tour, le Soviétique fut manifestement ébranlé. Fisher quitta alors la table, laissant Spassky à ses réflexions.

Comme frappé par la foudre, Spassky fit pivoter violemment sa chaise, prit un verre d'eau, et tourna le dos au public. Il demeura ainsi pendant une minute, jusqu'à ce qu'il ait repris contenance.

Spassky avait manifestement réalisé qu'il avait perdu la partie, et le public put sentir sa tristesse.

Au même moment, le grand maître argentin Miguel Najdorf, et le maître international islandais Ingj Johannesson discutaient avec passion la situation, et Najdorf s'exclama que Spassky était battu.

Le public était consterné, à la vue d'un champion du monde qui commettait de telles erreurs. Johannesson déclara que tout s'était passé comme si Spassky n'avait pas vu un des fous de Fischer.

Comme d'habitude, Fischer est arrivé en retard, et dans le public distingué qui remplit la salle, il y avait de nombreux mouvements discrètement désapprobateurs.

L'attente est encore bien pire pour Spassky, toujours ponctuel, qui attend, les yeux au plafond, sans bouger, que son challenger fasse son apparition. Certains soutiennent que Fischer arrive délibérément en retard, et que ces petites minutes désagréables font partie de la guerre des nerfs qui entoure "le match du siècle".

informations

Les Saigonnais piétinent devant Quang Tri

Les N-Vietnamiens prennent "Bastogne"

HUE (Reuter) — Les forces nord-vietnamiennes ont pris d'assaut la base d'artillerie Bastogne, principal point d'appui du réseau défensif construit autour de la ville de Rue, annonce-t-on de source militaire.

La base ainsi qu'un de ses avant-postes situés à 4.300 pieds au nord-est sont tombés à la suite d'un assaut massif des troupes nord-vietnamiennes qui avait été précédé d'un barrage d'artillerie.

Bastogne, située à 18 milles de l'ancienne capitale impériale, était déjà tombée aux mains des Nord-Vietnamiens le 20 avril dernier, au début de la grande offensive du général Glap.

Dès le début de cette semaine, on notait des concentrations croissantes de troupes dans le secteur de Bastogne, sur laquelle un déluge de feu s'est abattu ces derniers jours.

Jusqu'à mercredi soir, on estimait que 4.000 obus et roquettes étaient tombés sur la base.

Depuis la chute de Bastogne, l'aviation américaine et sud-vietnamienne pilonne les positions communistes autour de la base.

La chute de Bastogne fait suite au mouvement tournant opéré par les forces nord-vietnamiennes pour prendre à

revers les 30.000 Sud-Vietnamiens envoyés dans les provinces septentrionales pour reconquérir le terrain perdu pendant la grande offensive.

On indique à Hue que ce sont maintenant essentiellement les Marines qui ont été chargés de reconquérir Quang Tri et sa citadelle, remplaçant les parachutistes qui auront maintenant la tâche de couper les lignes d'approvisionnement nord-vietnamiennes à l'ouest de Quang Tri.

De violents combats se poursuivaient hier à Quang Tri.

Parachutistes et Marines sud-vietnamiens qui ont investi un secteur de la forteresse, il y a quarante-huit heures, doivent faire face à une très vive résistance de la part des soldats nord-vietnamiens, et des renforts ont été acheminés sur la ville.

Radio-Hanoi a d'autre part démenti hier qu'un seul soldat sud-vietnamien ait réussi à pénétrer dans la citadelle. Tous les assauts des troupes de Saigon ont jusqu'ici été repoussés, a-t-elle déclaré, qualifiant les affirmations du gouvernement sud-vietnamien, selon lesquelles la citadelle a été investie par ses forces, de pure propagande.

Londres envoie 4.000 soldats en renfort en Irlande du nord

LONDRES (Reuter) — La Grande-Bretagne a décidé d'envoyer en renfort 4.000 hommes en Irlande du Nord où ses effectifs militaires vont passer à 21.000 hommes.

En annonçant l'envoi de renforts, un porte-parole du ministère de la défense a rappelé à Londres qu'à la suite du "vendredi sanglant" de la semaine dernière, M. William Whitelaw, le proconsul britannique en Ulster, avait affirmé que des mesures sévères devaient être prises contre les responsables de ces attentats. "Ces nouvelles unités permettront l'application de ces mesures", a-t-il dit.

Avec l'envoi de ces sept bataillons, qui sera achevé dans les jours prochains, 12 pour cent des effectifs de l'armée britannique seront désormais cloûés en Irlande du Nord où ils sont opposés à quelques centaines de membres de l'IRA.

Outre les effectifs réguliers de l'armée britannique, l'IRA doit faire face aux quelque 8.000 ou 9.000 sinistrés de l'Ulster Defense Regiment.

D'autre part, et pour la première fois depuis la série d'attentats de vendredi dernier, trois explosions ont secoué hier le centre de Belfast. Aucune des trois n'a fait de victime, mais trois personnes ont été légèrement blessées.

La plus violente s'est produite dans un magasin de Victoria Street qui se spécialisait dans la vente de vêtements d'occasion.

Selon la police, les auteurs de l'attentat avaient téléphoné quelques minutes plus tôt pour signaler qu'une bombe avait été placée dans un bar proche.

"Ceci pour faire en sorte qu'il y ait des victimes".

Une autre bombe a complètement détruit un garage et un parking d'Adelaide Street, près de la mairie.

Les explosifs avaient été dissimulés dans une voiture.

internationales

Le mystère chinois éclairci?

Lin Piao voulait liquider Mao

PEKIN (AFP) — Le président Mao Tsé Toung lui-même a révélé récemment à deux dirigeants politiques étrangers que Lin Piao, son ancien "proche compagnon d'armes", a trouvé la mort en tentant de s'enfuir avec ses partisans vers l'Union soviétique à bord d'un avion volé, après avoir tenté un coup d'Etat.

Selon des informations dignes de foi, recueillies ces derniers jours tant dans les milieux diplomatiques de la capitale que de source chinoise, le président du parti communiste chinois a précisé de sa propre initiative au cours des entretiens qu'il accorda à ces deux dirigeants que le maréchal Lin Piao, qui avait été désigné officiellement comme son "successeur" par le neuvième congrès du parti en avril 1959, avait "comploté" contre lui et tenté de l'assassiner en septembre dernier.

Cette version officielle donnée par le président Mao Tsé Toung du sort de l'ancien vice-président du parti et ministre de la Défense à des interlocuteurs étrangers est connue à Pékin depuis quelques jours, aussi bien par les chefs de mission d'une dizaine de pays que par des officiels chinois en contact avec ces ambassades, lesquels ont eu connaissance par leurs responsables du contenu des entretiens de leur dirigeant avec ses hôtes étrangers.

C'est la première fois depuis la mystérieuse disparition de Lin Piao que les dirigeants chinois acceptent de laisser "fuir" vers l'étranger des informations concernant celui qui joua un rôle de premier plan dans l'histoire de la Chine contemporaine, notamment pendant la révolution culturelle.

Selon la reconstitution qu'il est possible de faire à partir de diverses sources absolument dignes de foi, le président Mao accuse notamment l'ancien ministre de la Défense d'avoir tenté, en "infiltrant" ses hommes dans les différents organes du pouvoir, d'instaurer une "dictature militaire" en Chine populaire. Il lui reproche aussi de s'être opposé à la reconstruction du parti communiste, qui avait été profondément secoué sous les coups des gardes rouges, en voulant faire de l'armée la force politique principale en Chine. En outre, Lin Piao et ses partisans se seraient opposés aux contacts sino-américains. Enfin, il aurait "comploté" contre la direction du parti et Mao Tsé Toung lui-même, qu'il aurait tenté d'"assassiner" en septembre dernier.

Selon les révélations du chef du parti communiste chinois, la crise, qui couvait depuis le second plénum du comité

central en septembre 1970, prit une tournure sérieuse en décembre 1970, époque à partir de laquelle Lin Piao commença à "manipuler" le comité central au cours d'une réunion secrète rassemblant bon nombre de membres de cet organisme. C'est alors que Mao Tsé Toung lui-même aurait tranché, en jetant tout le poids de son autorité du côté du premier ministre Chou en Lai, partisan de la "normalisation" après la révolution culturelle et architecte infatigable et victorieux de la rupture de l'encerclement imposé par l'étranger, notamment les Etats-Unis, à ce pays de 800 millions d'hommes.

Les observateurs notent que c'est effectivement en décembre 1970 que la direction du parti communiste chinois a pris un certain nombre de décisions de première importance, puisque c'est à cette époque que Mao Tsé-Toung déclara à l'écrivain américain Edgar Snow qu'il était prêt à inviter le président Nixon en Chine, et que c'est aussi pendant cette période que fut créé le premier comité provincial du parti, celui du Hunan, qui devait être suivi des vingt-huit autres comités provinciaux qui rendirent à la Chine son ossature politique civile.

Les informations circulant à Pékin après les entretiens accordés par Mao Tsé-Toung ne font pas état du sort de ceux que l'on peut supposer être comptés parmi les "partisans" de Lin Piao, notamment l'ancien chef d'état-major de l'armée populaire de libération, Huang Sheng, l'ancien chef de l'armée de l'air, Hu Fa-Hsien, et l'ancien commissaire

politique de la marine, Li Teo-Peng, disparus eux aussi depuis septembre.

On ignore aussi le sort de l'épouse de Lin Piao, Yeh Chun, membre du bureau politique, mais de source diplomatique qu'un diplomate soviétique à Pékin a admis que dans les débris du "Trident" qui s'est écrasé le 13 septembre dernier en Mongolie extérieure, avait été trouvé un carnet portant le nom du fils de Lin Piao, Lin Li-Kuo, ancien directeur-adjoint des opérations de l'armée de l'air.

Les autorités mongoles, et, derrière elles, les autorités soviétiques, ne se sont jamais prononcées clairement sur l'identité des passagers, bien qu'elles aient eu la possibilité, si elles l'avaient désiré, d'identifier Lin Piao, qui avait fait dans le passé un long séjour dans un hôpital soviétique.

La presse centrale chinoise est restée jusqu'à présent silencieuse sur le sort de Lin Piao, qu'elle n'a jamais mentionné nommément depuis la tentative de "putsch militaire" qui eut lieu, selon le président Mao, en septembre dernier, mais de nombreux articles ont dénoncé les "escrocs du genre de Liu Chao-Chi", ancien président de la république, contre lequel Lin Piao se fit l'allié de Mao Tsé-Toung, et se sont attaqués au culte des "héros", ou des "génies", ce qui visait sans doute l'inventeur du "petit livre rouge". Ils ont en outre attiré l'attention sur les "chiques de completeurs" ou sur ceux "qui se prétendent des compagnons d'armes".

M. Nixon donne le coup d'envoi de sa campagne

WASHINGTON (AFP) — Le président Richard Nixon a prêté hier, au cours d'une conférence de presse, que les résultats de la prochaine élection seront très serrés en dépit de tout ce que prétendent les sondages d'opinion qui lui donnent, comme on sait, une très large avance sur le sénateur George McGovern.

M. Nixon a également exprimé l'espoir que la campagne préalable au scrutin du 7 novembre sera l'occasion d'un combat franc et ouvert sur les sujets politiques, sans allusions aux personnalités en cause.

Une bonne partie de la conférence de presse improvisée donnée par le président a porté sur la campagne électorale qu'il s'apprête à lancer, et sur les difficultés rencontrées par l'opposition démocrate du fait, notamment, des récentes révélations sur l'état de santé mentale du candidat à la vice-présidence, M. Thomas Eagleton.

M. Nixon s'est refusé à parler de l'affaire Eagleton et il a rappelé à ce propos la consigne donnée à tous ses collaborateurs de ne pas l'exploiter à des fins partisans.

M. Nixon a annoncé d'autre part qu' aussitôt après la convention républicaine de Miami Beach, qui prendra fin le 23 août, il se rendra en Californie, où il tiendra sa première conférence de presse électorale.

Jamais peut-être dans toute l'histoire des Etats-Unis, a poursuivi le président, le choix n'a été aussi clair entre notre politique à nous et celle de nos adversaires.

Prié de dire si, à son avis, les candidats aux plus hautes charges de l'Etat devraient soumettre au public, au moment d'être pressentis, leur curriculum médical complet, M. Nixon a répondu que la décision appartient à chacun selon sa conscience.

Aucun progrès à la 152e séance

PARIS (Reuter) — Aucun progrès n'a été réalisé hier lors de la 152ème séance de la conférence de Paris, les deux délégations se contentant de répéter leurs propositions de règlement du conflit.

Selon certaines rumeurs non confirmées, M. Henry Kissinger et M. Le Duc Tho pourraient se rencontrer à nouveau aujourd'hui à Paris. C'est en tout cas au cours de ces seuls entretiens secrets que des progrès vers un règlement pacifique du conflit vietnamien pourraient être enregistrés. Si les Nord-Vietnamiens ont désiré reprendre les séances semi-publiques de la conférence de Paris, il semble que ce soit surtout pour pouvoir y exprimer publiquement leur point de vue.

Avant le début de la séance, M. William Porter, chef de la délégation américaine, a déclaré que les séances négatives n'étaient pas de véritables négociations.

"Les perspectives d'un résultat utile

seraient grandement améliorées si les négociations se poursuivaient dans une atmosphère pacifique", a déclaré M. Porter, renouvelant ainsi son appel à un cessez-le-feu au Sud-Vietnam.

Au cours de la séance, M. Porter a encore insisté sur la nécessité d'un cessez-le-feu.

Dénonçant les propositions de paix formulées le 8 mai par le président Nixon, le chef de la délégation d'Hanoi, a déclaré pour sa part que de telles "déclarations" — libération des prisonniers américains et retrait des troupes américaines dans les quatre mois du cessez-le-feu — montraient que l'administration Nixon ne voulait pas mettre fin à sa guerre d'agression au Vietnam.

M. Thuy et M. Nguyen Van Thien, délégué vietcong remplaçant Mme Nguyen Thi Binh, actuellement à Cuba, ont accusé les Etats-Unis de bombardier délibérément les digues et les barrages du Nord-Vietnam.

La rencontre Houphouët-Boigny-Touré

Ni accord, ni échec à Faranah

PARIS (AFP) — Les entretiens que les présidents Houphouët-Boigny et Sékou Touré viennent d'avoir à Faranah, en Haute-Guinée, n'ont pas abouti à un accord mais ils ne doivent cependant pas être considérés comme un échec. C'est ce qui ressort d'une interview du chef de l'Etat ivoirien que le quotidien d'Abidjan Fraternité-Matin a publiée hier.

En effet, cette rencontre, qui s'est déroulée dans la ville natale du président guinéen, a mis fin à plusieurs années de brouille au cours desquelles le régime révolutionnaire de Conakry a accusé à de nombreuses reprises les autorités ivoiriennes d'être des agents de l'impérialisme, du colonialisme et du néo-colonialisme.

Dans son interview, le président Félix Houphouët-Boigny rappelle notamment que le communiqué publié mardi soir à Conakry, à l'issue de la rencontre de Faranah, note le caractère de fraternité et de franchise des entretiens et

révèle que ceux-ci n'ont pas abouti à un accord. A aucun moment l'un a parlé d'échec, affirme le chef de l'Etat ivoirien qui souligne ensuite que cette rencontre est loin d'avoir été un échec.

Car si nous n'avons pas signé et publié un communiqué commun, poursuit M. Houphouët-Boigny, le fait de nous être entretenus et de nous être expliqués pendant plus de deux heures, après neuf ans de séparation, constitue en soi un acte positif et un espoir. Notre rencontre, ajoute-t-il, doit être placée dans le cadre des contacts que la Guinée et la Côte d'Ivoire n'ont cessé d'entretenir depuis plus de trois ans. Et ces contacts se poursuivront à tous les niveaux, tantôt en Guinée, tantôt en Côte d'Ivoire, dans l'intérêt de nos deux peuples frères.

Le différend ivoiro-guinéen avait particulièrement été caractérisé par une guerre des ondes pendant laquelle la radio de Conakry affirmait entre autres que la Côte d'Ivoire formait sur son territoire des mercenaires destinés à renverser le régime du président Sékou Touré dont l'autorité progressiste contraste évidemment avec la politique économique libérale d'Abidjan.

Les séquelles du "printemps"

Nouvelle condamnation à Brno

PRAGUE (Reuter) — Jean Sabata, fils du professeur Jaroslav, ancien secrétaire du parti de Brno, a été condamné à deux ans et demi de prison sous l'inculpation de subversion, par un tribunal de Brno, annonce-t-on officiellement. Un communiqué du ministère de la Justice précise qu'un autre accusé, Vaclav Sabata, qui serait un parent de Jean, a été condamné à deux ans d'emprisonnement sous la même inculpation.

Leur procès est le dixième à se tenir cet été en Tchécoslovaquie.

Deux des accusés, Zuzana Richterova et Ales Krehulka, ont été condamnés à des peines de 20 mois de prison avec sursis de cinq ans, également pour subversion, Marek Golias à 16 ans avec sursis de trois ans, et Thomas Becholak à 12 mois, également avec sursis de trois ans, ces deux derniers pour complicité.

Tous les condamnés étaient accusés d'avoir distribué des tracts hostiles au régime. C'est le deuxième procès de ce genre qui s'achève à Brno en une semaine. Au terme du premier, un autre groupe d'accusés composé de six étudiants et du Dr Milan Silhan avaient été condamnés à des peines allant de cinq ans à 26 mois de détention. Ils étaient accusés de complot visant à renverser l'ordre socialiste.

Le dernier procès de Brno avait débuté lundi et les inculpés étaient accusés aux termes de l'article 98 du code pénal. Le quotidien local Rovnost, qui annonçait l'ouverture du procès, ne précisait pas s'ils étaient accusés aux termes

du premier ou du second paragraphe de l'article 98. Mais il est probable qu'il s'agissait du premier, qui a trait à des délits moins graves que la distribution de tracts puisque les peines prévues ne dépassent pas cinq ans.

On croit savoir que la fille du Dr. Sabata, Phana, figurait également parmi les accusés. Le père et ses deux enfants étaient incarcérés depuis novembre dernier. Le professeur Sabata lui-même sera jugé ultérieurement, probablement aux termes du deuxième paragraphe de l'article 98.

Tous les procès qui se sont déroulés dernièrement en Tchécoslovaquie ont la même origine; la rédaction et la distribution de tracts rappelant à la population ses droits constitutionnels lors d'élections, c'est-à-dire le droit à l'abstention pure et simple, et celui de rayer des noms de candidats sur les bulletins de vote ou d'en ajouter d'autres.

Les auteurs de ces tracts, qui tous étaient liés à l'ancien régime d'Alexandre Dubcek, accusaient également les autorités de mettre à profit les élections législatives de novembre dernier pour entériner l'occupation de la Tchécoslovaquie par les troupes du Pacte de Varsovie en 1968.

Un autre procès doit s'ouvrir lundi à Prague, indique-t-on dans les milieux généralement bien informés. C'est celui du professeur Milan Huebe, ancien recteur du collège du parti communiste, de M. Karel Kyncl, ancien journaliste à la télévision, et de l'historien Karel Burtsek.

LE CLUB DES AUTOMOBILISTES DE MONTRÉAL

invite tout professionnel à participer et à devenir membre à l'occasion de services routiers. Assurances personnelles sans examen médical.
Inf.: 7521, St-Denis, Mt. M. Lachapelle 279-7419

VOLS NOLISÉS ET GROUPES

Europe

AIRTOURS
1434 Ste-Catherine ouest
Suite 303 - Montréal
866-5900 ou 866-0770

PARENTS

Donnez à votre enfant l'occasion de prendre des responsabilités. Suggérez-lui d'offrir ses services pour faire la distribution du DEVOIR le matin.

En plus de recevoir une rémunération intéressante, ce travail lui permettra d'acquiescer de l'initiative et le sens des affaires.

Si votre enfant a dix ans ou plus il peut rejoindre nos agents-distributeurs en composant

844-3361 poste 240

DÉCÈS

PAPINEAU, A. St-Sauveur, le 26 juillet 1972, à l'âge de 87 ans, est décédé. Mlle Marguerite Papineau, sœur du Chanoine Jacques Papineau, tante de Françoise P. Dorais, Juliette Papineau, Madeleine Manseau, Andrée Gerin-Lajoie, Louise Parent ainsi que leurs enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 29 juillet. Le convoi funéraire partira des salons A. Dallaire Inc. et J. S. Vallée Ltée No 1111 ouest, rue Laurier, Outremont à 9 heures 45, pour se rendre à l'église St-Viateur où le service sera célébré à 10 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RESIDENCES FUNÉRAIRES
Magnus Potier Inc.
6603 BOUL. ST-LAURENT

6520, ST-DENIS
10526, ST-LAURENT
185 est, DeCASTELNEAU
7100, rue Joseph Renaud,
Ville d'Anjou
Tél.: 277-2135

**SUR L'EAU-
DANS
L'EAU
A-T-T-E-N-T-I-O-N**

DESIGNER D'INTÉRIEURS

YVON VALLÉE
Consultant en décoration
Designer d'intérieurs
336-5877
Spécialiste du design de meuble résidentiel et commercial

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS

LAURENT BÉRUBÉ
DÉCORATEUR-ENSEMBLIER
8240 AÎME-RENAUD
ST-LEONARD Mt. 38
324-2580

VIAU, MORISSET, BEAULAC & ass.
Consultants en décoration
Designers en aménagement intérieur
5995 rue Monkland
Montréal 261
Tél.: 488-2561

ARCHITECTES

LOUIS CARRIER
ARCHITECTE
2785 boul. LAURIER
QUÉBEC 10-P.Q.
TEL.: 651-0982

DAVID & BOULVA
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTREAL - 866-9854

ROLAND DUMAIS
ARCHITECTE
3995 est. Sherbrooke
MONTREAL 406
Tél.: 255-3611

Les architectes
**LONGPRE MARCHAND
GODFREY DOBUSH
STEWART BOURKE**
MONTREAL - 842-1401
Ottawa St-Jean, T.-N.

COMMISSION DE CONTRÔLE DES PERMIS D'ALCOOL DU QUÉBEC

AVIS

Les personnes ci-après mentionnées ont demandé les permis suivants

NOM	ADRESSE	CATÉGORIE
SAUVÉ, Philippe "La Ville de Montréal"	11e Ste-Hélène, Montréal	4 S.A.M. - Bar
LAMBERT, Gisle "Marché Genziano Inc."	8815 rue Hochelaga est, Montréal	Épicerie
DIONNE, Claude	1873, rue Notre-Dame ouest, Montréal	S.A.M. - Bar
MATTEO, Domenico	5486, boul. St-Laurent, Montréal	Bar
REDA, Francesco Luigi "Te-Pi Inc."	285, rue Dorval Dorval	S.A.M.
TRAKAKIS, Konstantinos "Restaurant Le Fripon Inc."	436, Place Jacques-Cartier, Montréal	S.A.M. - Bar
GATSINOS, Dimitrios Christos Gatsinos	9228, boul. Lacordaire, St-Leonard	Restaurant
GIROUX, Napoléon	12171, boul. Laurentien Montréal	Taverne
IANNI, Mario	5735, rue Jean-Talon Est, St-Leonard	Épicerie
CHAPLEAU, René "Maison du Steak Expo Inc."	8627, boul. St-Laurent Montréal	S.A.M. - Bar
TOMASINO, Michel	3467, boul. St-Laurent, Montréal	Épicerie
RHEAULT, Pierre	5606, rue Laurendeau, Montréal	Épicerie
KHAN, Mohammad	233 rue Jean-Talon ouest, Montréal	S.A.M.
GENDRON, Marcel "Taverne La Remise Inc."	540, rue Boucher, Montréal	Taverne
DEPRATTO, Elphege	5968, rue Marseille, Montréal	Épicerie
GAUTHIER, Henri "L'Oasis Bar & Q. Ltee"	2106, rue Rachel est, Montréal	S.A.M.
MARKARIAN, Vreg Armen	243 Côte Vertu, Ville St-Laurent	Épicerie
VOUTIEROS, Panayotis "Restaurant la chandelle rouge (Montréal) Ltée"	170, rue Jean-Talon est, Montréal	S.A.M. - Bar
TOKAR, George John "Québécois Restaurant Inc."	2912, rue Remembrance, Lachine	2 S.A.M. - Rest. Bar

Afin d'être valide, toute objection à ces demandes doit être faite par écrit, dûment motivée et **ASSERMENTEE** dans les 15 jours du présent avis ou :

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Case Postale 200, Place d'Armes, Montréal, P.Q.

le monde de l'éducation

2,500 géographes en congrès

L'université de Montréal sera l'hôte, du 10 au 17 août, du 22e Congrès international de géographie organisé par le comité canadien de l'Union géographique internationale. Quelque 2.500 spécialistes venus de 70 pays participeront à cette semaine de la géographie au cours de laquelle on abordera surtout les thèmes suivants: la géomorphologie, la géographie politique, la géographie économique, la qualité du milieu et la géographie urbaine.

Des problèmes de classification

D'après un rapport publié par le docteur A. Paul Pross, de l'université Dalhousie, et par sa femme, Mme Catherine Pross, il est difficile, si non impossible, pour le bibliothécaire d'acquiescer et de classer les publications officielles des différentes provinces canadiennes. D'après le rapport Pross, il existe cinq principaux obstacles: 1) il n'existe pas de définition claire d'une publication provinciale officielle; 2) les modalités gouvernementales pour le traitement et la distribution des publications officielles demeurent souvent incohérentes et variées; 3) les moyens de repérer les publications officielles des provinces demeurent inadéquats; 4) aucun système efficace de distribution automatique des publications officielles aux bibliothèques n'existe à l'heure actuelle; 5) les procédés des

bibliothèques elles-mêmes pour le traitement et la classification de ces publications sont inadéquats. L'enquête sur laquelle se base le rapport Pross avait été demandée par l'Association canadienne de science politique et fut exécutée avec l'aide financière du Conseil des arts du Canada.

En annonçant la parution

de ce rapport, La Canadian Library Association a déclaré qu'elle appuyait particulièrement une de ses recommandations; celle de nommer un responsable des publications officielles dans chaque province afin qu'il examine chacune des publications officielles et, de concert avec le ministère responsable, en assure la distribution, dans la province comme dans le reste du Canada.

Bourses à des fins de recherche

La Fondation Lévis-Sauvé vient d'accorder deux subventions de \$1.500 à MM. Marc Lachance, de Saint-Lambert, et Paul Laurin, de Trois-Rivières, pour des recherches en administration scolaire. M. Lachance entend poursuivre des recherches dans le domaine de la législation scolaire, tandis que M. Laurin se consacrera à une analyse des tâches administratives de

l'équipe de gestion d'une école polyvalente. Instituée par la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, la Fondation Lévis-Sauvé offre chaque année des subventions dans le but de favoriser l'étude de l'administration scolaire et de collaborer à la formation d'administrateurs aptes à faire carrière au sein des commissions scolaires.

Un cégep régional pour bientôt

Amorcé depuis quelques années, le regroupement en un cégep régional des quatre campus collégiaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean est en voie de devenir une réalité consacrée juridiquement. Les quatre institutions qui seront regroupées au sein du Collège régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont: le Ce-

gep de Chicoutimi, le Cégep de Jonquières, le Collège du Lac-Saint-Jean et le Campus de Saint-Félicien. Les autorités des quatre institutions viennent de recevoir le règlement no 1, qui deviendra, une fois accepté, la charte de régie interne du cégep régional.

Pour le 3e âge

Des réunions préliminaires se tiennent présentement afin de préparer les deux grandes rencontres du troisième âge que le Service d'éducation permanente de l'université de Montréal organise pour les 14 et 21 octobre. Ces rencontres qui se tiendront à l'hôtel Queen, sur la rue Peel, sont ouvertes aux

personnes âgées, aux organismes intéressés et au grand public. On essaiera d'y dresser un bilan de la situation des personnes âgées et de trouver des éléments de solution aux différents problèmes qui se posent à cette catégorie de citoyens.

Les commissions scolaires estiment que Québec empiète sur leurs droits

par Gérald LeBlanc

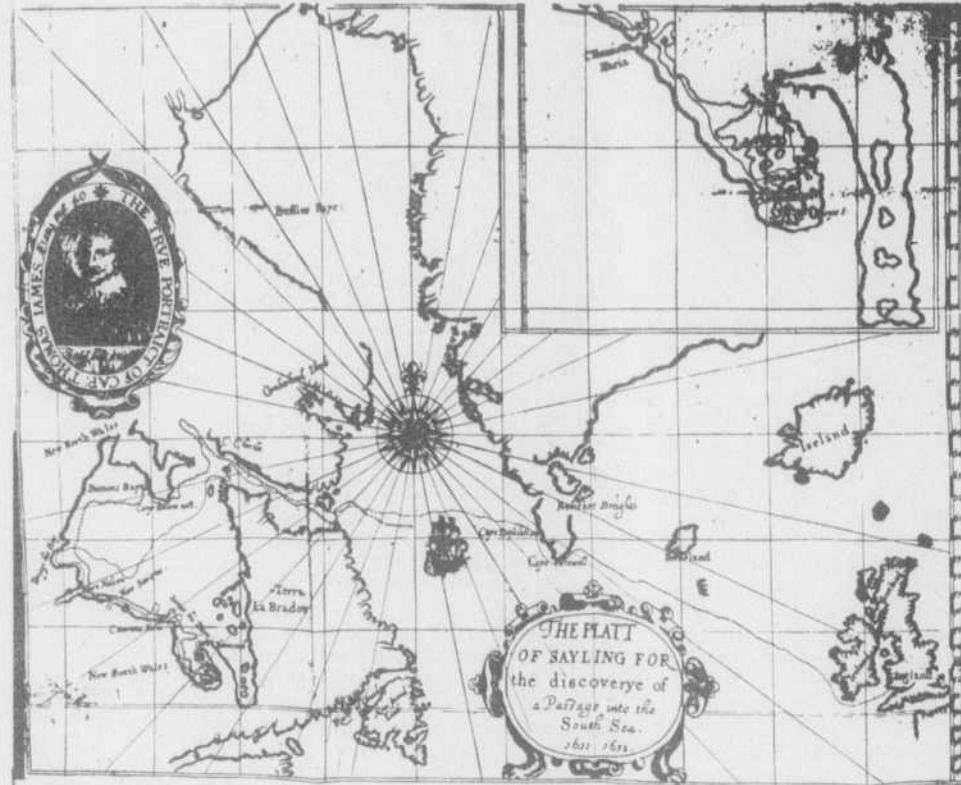
Les commissions scolaires, que le gouvernement se plaît à appeler ses partenaires dans les négociations avec les enseignants commencent à montrer les dents devant la tendance centralisatrice du gouvernement qui ne cesse de gruger sur leurs droits. Après s'être farouchement opposée à la dernière offre du gouvernement assurant la sécurité d'emploi aux enseignants au détriment de l'autonomie des commissions scolaires, la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec (FCSCQ) vient de publier deux articles mettant les commissions en garde contre le danger de perdre graduellement tous leurs droits au profit du gouvernement provincial. La dernière livraison de la revue de la FCSCQ, "La revue scolaire", contient en effet, en pages 6 et 7, un article intitulé: "Pour que les commissions scolaires demeurent des commissions scolaires." Il s'agit d'un extrait d'une analyse présentée au Conseil d'administration de la FCSCQ.

On signale d'abord que la loi 27 — adoptée en juillet 1971 et réduisant de 1.200 à 189 le nombre des commissions sco-

laires en dehors de l'île de Montréal — avait pour but de revaloriser le gouvernement local en créant des unités suffisamment larges pour mettre sur pied des structures administratives efficaces. Or, d'après le dossier de la FCSCQ, les projets de lois adoptés depuis sur le point de l'être, viennent enlever graduellement les droits accordés aux commissions scolaires par la loi 27. Parmi les sept exemples de cet empiètement cités dans le dossier, on retrouve le projet de loi 23 qui propose d'enlever la responsabilité du transport scolaire aux commissions scolaires pour le confier à des instances régionales. On mentionne également le projet de loi 291 (le financement des commissions scolaires), la loi 48 (l'évaluation des biens fonciers), la loi 290 (qui permet de réduire le nombre des commissions locales déléguées aux commissions scolaires régionales), les politiques administratives et salariales du personnel de cadre, l'utilisation croissante de l'article

495a de la Loi sur l'instruction publique qui permet des déléguations de pouvoirs diminuant la liberté des commissions scolaires et l'application du règlement no 7 qui enlève, entre autres, aux commissions scolaires le droit d'avoir son propre directeur de l'enseignement religieux. Ces exemples sont présentés comme des violations de la part du gouvernement de l'esprit de la loi 27 qu'il a lui-même fait adopter. "En tant que gouvernement local, ajoute-t-on, la commission scolaire ne peut tolérer une intrusion de quelque nature que ce soit, qui a pour objet de restreindre son autonomie et de la mettre dans une situation d'inaction face aux pouvoirs et devoirs que la loi lui confère." Tout en admettant la nécessité de certaines normes administratives provinciales, on demande au gouvernement de laisser aux commissions scolaires la marge d'autonomie nécessaire pour prendre leurs responsabilités. "Les mêmes principes, ajoute-t-on, que le gouvernement provincial met de l'avant en face du gouvernement fédéral: autodétermination, autonomie, juridiction bien définie, pouvoirs fiscaux pondérés par la péréquation, etc., doivent régir les relations entre le gouvernement provincial et les gouvernements locaux."

On retrouve en page 20 du même numéro de "La revue scolaire", des extraits d'une conférence du 1er vice-président de la FCSCQ, M. Joseph-L. Pagé, qui reprend le même plaidoyer en faveur du respect de l'autonomie de la commission scolaire qualifiée de "gouvernement local". M. Pagé, qui est commissaire à la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM), affirme même que la FCSCQ est prête à évoluer, "à se métamorphoser de façon à réaliser son rôle dans l'avenir d'une manière encore plus efficace, pour le plus grand bien de notre système démocratique dans le domaine scolaire." "Notre Fédération, ajoute-t-il, continuera sans doute son rôle d'interlocuteur et de partenaire auprès du ministre et du ministère de l'éducation, mais elle continuera aussi son rôle de leader, de conseiller et de coordonnateur auprès de chacun de ses membres." Comme l'ont indiqué les derniers développements de la négociation à la table sectorielle des enseignants, le gouvernement peut donc s'attendre à l'avenir à rencontrer des oppositions non seulement du côté des enseignants mais également de la part de "ses partenaires", les commissions scolaires. Ces dernières affirment en effet leur intention de demeurer ce qu'elles sont, à savoir un véritable "gouvernement local".



Le voyage du capitaine James

Une copie de la première édition (1663) du récit de voyage de l'homme qui a donné son nom à la Baie James, le capitaine Thomas James, vient de s'ajouter à la collection de livres précieux de la bibliothèque de Montréal. Le service des sports et loisirs, de qui relève les bibliothèques, vient en effet d'annoncer la nouvelle. Jules Bazin, conservateur des bibliothèques, a expliqué que ce volume tient une large part des écrits sur les voyages en vue de découvrir le passage du Nord-Ouest vers les Indes, amorcés par le premier voyage de Frobenius en 1576. Ces explorations à la recherche d'un raccourci venaient après la découverte de la voie autour du Cap de Bonne Espérance (Afrique du Sud) en 1484-87, et le voyage de Magellan au bout de la pointe sud de l'Amérique du Sud, en 1514-22. Henry Hudson avait précédé James à la Baie d'Hudson, en 1610-11. Le titre du volume de James se lit ainsi: "L'étrange et dangereux Voyage du Capitaine Thomas James dans le but voulu de découvrir le Passage du Nord-Ouest vers la Mer du

Sud". La page titre mentionne les ennuis et misères subies à l'allée, et au retour ainsi que les observations philosophiques et mathématiques inscrites dans le journal du voyage. La page continue: "Publié sur l'ordre de Sa Majesté". "Où on ajoute une carte pour la navigation dans ces mers". "Diverses petites tables des variations du Compas, etc." "Avec un appendice relatif à la Longitude par Maitre Henry Gallibrand, professeur d'Astronomie au Collège Gresham de Londres". "Et des conseils relatifs à la philosophie de ces récentes découvertes, par W.W." Le volume contient une très intéressante carte montrant le chemin parcouru par l'expédition Thomas James-Luke Foxe en 1631-32, avec un portrait de James et une carte de la Baie James. Le volume est en montre à gauche de l'entrée principale de la bibliothèque centrale, 1210 est, rue Sherbrooke, aux heures régulières d'ouverture, c'est-à-dire: sur semaine, de 10h à 22h; le samedi, de 10h à 17h; le dimanche de 14h à 17h.

Intégrer les gens de Rosemont à la vie du Cégep

Le Centre communautaire de Rosemont, projet de Perspectives-jeunesse, a mis sur pied un programme d'activités estivaux visant à intégrer les gens du quartier à la vie du Cégep. Parents et enfants sont invités à participer gratuitement à divers ateliers: peinture, sculpture, poterie, photographie, théâtre, art culinaire... Des activités sportives sont prévues pour les enfants dans la journée; un club-club propose chaque semaine des films de qualité aux jeunes et aux moins jeunes.

Les sources de pollution peuvent être détectées par l'infrarouge

OTTAWA (PC) — Les agents polluants possèdent certaines propriétés d'émission et de réflexion qui permettent aux sondes de les capter. C'est ce qui ressort d'un rapport soumis aux membres qui suivent présentement à Ottawa le congrès international de photogrammétrie. Selon ce rapport, les eaux usées déversées dans les lacs et rivières n'ont pas la même température que les eaux environnantes, mais apparaissent nettement sur les photographies à l'infrarouge. Cela permet de situer les sources de pollution. Le rôle de la télédétection dans le domaine de la gestion des eaux et de la lutte contre la pollution a fait l'objet de plusieurs communications au 12e congrès de photogrammétrie. La télédétection consiste à sonder la surface du globe à l'aide d'instruments sensibles aux ondes électromagnétiques du spectre. Normalement, les scientifiques utilisent l'appareil photographique aérien pour capter la lumière visible. Toutefois, la tranche visible ne constitue qu'une faible partie du spectre et les autres bandes renferment une foule de données. La photographie en couleurs et le balayage thermique à l'infrarouge ont servi à déterminer l'importance des rejets d'eaux usées dans les lacs et les cours d'eau. Les congrès qui regroupent quelque 1.200 savants de 46 pays, entrain dans sa quatrième journée, hier. Au cours de la fin de semaine, bon nombre d'entre eux participeront à des excursions organisées à travers le Canada. Certains se rendront à Québec pour visiter le centre photogramétrique de l'université Laval ainsi que les forêts de la rivière Montmorency.

Portez une veste de sauvetage, approuvée par le gouvernement, lorsque vous faites du ski aquatique. La loi exige qu'il y ait un surveillant ainsi qu'un conducteur dans le canot.

Portez une veste de sauvetage, approuvée par le gouvernement, lorsque vous faites du ski aquatique. La loi exige qu'il y ait un surveillant ainsi qu'un conducteur dans le canot.

ABONNEMENT OU CHANGEMENT D'ADRESSE POUR LES VACANCES LE DEVOIR

Nos lecteurs dont l'abonnement est payé d'avance peuvent faire suivre leur journal durant leurs vacances à l'intérieur du Canada sans frais additionnels. Pour ceux qui paient à la semaine au porteur ou qui achètent LE DEVOIR au numéro, nos tarifs d'abonnements-vacances sont les suivants:

2 SEMAINES CANADA \$3.00 ÉTATS-UNIS \$4.00
À CES TARIFS, AJOUTER \$1.00 POUR CHAQUE SEMAINE SUPPLÉMENTAIRE.
S'il vous plaît remplir ce coupon et nous le faire parvenir au moins 10 jours à l'avance à Journal Le Devoir, Case postale 6033, Montréal 101.

☐ Mon abonnement est payé d'avance. Je le reçois par la poste. ☐ par porteur. ☐ Pendant les vacances, veuillez me le faire suivre durant semaines à l'adresse ci-bas mentionnée.

☐ Je paie mon journal au porteur chaque semaine. Ci-inclus \$ pour un abonnement-vacances de semaines.

☐ J'achète LE DEVOIR au numéro. Ci-inclus \$ pour un abonnement-vacances de semaines.

N.B. Ne pas oublier d'inscrire votre adresse actuelle.

Nom: _____

Adresse actuelle: _____

Adresse de vacances: _____

Période du _____ au _____ inclusivement.

L'eau-de-vie du tonnerre des dieux

METAXA

BRANDY

IMPORTÉ DE GRÈCE

Vendue partout au Canada par Les Distilleries Schenley du Canada, Ltée

LA CORPORATION DES ÉVALUATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC

Place du Canada, Niveau P-4, Montréal 101
861-9729

Gilles Dion, administrateur

RENÉ ALAIN & ASSOCIÉS Évaluateurs agréés René Alain, e.a. 1500 Berri, Mtl 849-9301	DUMONTIER, LANTHIER & ASSOCIÉS INC. Évaluateurs agréés Yvon Lanthier, e.a. 88 boul. St-Joseph ouest Montréal 151 845-9108	MORIN, TESSIER & ASSOCIÉS Évaluateurs agréés Rosaire Morin, e.a. Real Tessier, e.a. 234 Dufferin, Sherbrooke, 569-0487/2444
RAYMOND ALLARD Évaluateur agréé Raymond Allard, e.a. 50 Place Crémazie, ste 1003 Mtl 388-6417	FAGUY, GOSSELIN & ASS. Évaluateurs agréés Jean-Pierre FAGUY, e.a. Jacques Gosselin, e.a. Michel FAGUY, e.a. André Ferland, e.a. Richard Côté, e.a. 1015 ave Myrand, Québec (10) 681-3535	JEAN-GUY PAQUETTE a/ La Cie d'évaluation Métropolitaine, Ltée Évaluateurs agréés Fernand Gascon, e.a. Normand Joncas, e.a. Jean-Guy Paquette, e.a. 200 St-Jacques - ste 1010 Montréal 126 844-1026
PAUL A. BEAULIEU a/s Immeubles Beaulieu Évaluateur agréé Paul A. Beaulieu, e.a. 1480 Poirier, St-Laurent 332-0505	LOUIS FECTEAU Évaluateur agréé Louis Fecteau, e.a. 4660 Boul. Henri-Bourassa, Québec (2) 626-3122	RAYMOND, JOYAL & ASS Évaluateurs agréés Daniel Joyal, e.a. * J.-D. Raymond, e.a. Pierre Sabourin, e.a. Claude Mathers, e.a. Gilles Thériault, e.a. A. L. Vallée, e.a. P. Druelle, e.a. 1980 ouest, Sherbrooke, Mtl 935-2581
BEAULNE, CHARLES, FOURNIER Évaluateurs agréés Robert Fournier, e.a. J.-M. Fournier, e.a. 2620, de Salaberry, Suite 5 Montréal 356, Qué. 332-0226	ROSARIO FRIGON, Évaluateur agréé Rosario Frigon, e.a. 5165 ouest, Sherbrooke, Mtl 486-3383	CLÉMENT RENAUD a/s Corporation d'Immeubles Renaud Évaluateurs agréés Clement Renaud, e.a. James W. Racine, e.a. 969, Route de l'Église Ste-Foy, Québec 10 656-9535
CADIEUX, CHARETTE, MELOCHE Évaluateurs agréés Raméo Cadieux, e.a. Jean M. Charette, e.a. Ubaldo Meloché, e.a. 1105 St-Denis, Mtl 842-1101	ROGER GAMACHE Évaluateur agréé a/s Les Estimations du Québec Inc. Roger Gamache, e.a. 7660, des Vendéens Ville d'Anjou, Qué. 354-0050	ANDRÉ RENY Évaluateur agréé André Reny, e.a. 2860 Des Quatre-Bourgeois, Québec (10) 651-3272
CANONNE, DROLET FORTIN & CHEVALIER Évaluateurs agréés Jean Canonne, e.a. André Drolet, e.a. Claude Chevalier, e.a. Hector Remy, e.a. Jean-Claude Fortin, e.a. 649 est. G. Allée Québec 4 Tél: 522-6444 136 St-Louis, Rimouski Tél: 723-2718	LABRECQUE, VEZINA & ASSOCIÉS Évaluateurs agréés André Labrecque, e.a. 3300 Cavendish, Mtl 1371, Hart, Trois-Rivières 167, Principale, Hull 482-3610	ROBERT ROY & ASSOCIÉS Évaluateur agréé Robert M. Roy, e.a. 460, Boul. Chomedey, Laval, 681-9207
GILLES CHANTAL a/s G.D. Chantal, Associés Évaluateur Agréé Gilles Chantal, e.a. 1575, rue De Gaulle St-Hubert, Qué. 678-5852	ROGER LEFEBVRE & ASSOCIÉS Évaluateurs agréés Roger Lefebvre, e.a. Roger Desrosiers, e.a. 245, avenue Victoria Montréal 215, Qué. 931-7238	YVES SIMARD Évaluateur agréé Directeur Service d'évaluation a/s Armand Desrosiers Yves Simard, e.a. Guy C. Monette, e.a. 1259 Berri, Mtl 845-1144
J.R. CÔTÉ Évaluateurs agréés a/s Les Évaluateurs Nord-Ouest Québécois J.R. Côté, e.a. 147 Principale Rouyn, Qué. 762-7393	J.A. MAROIS Évaluateurs agréés J. Arthur Marois, e.a. Bernard Marois, e.a. André Poisson, e.a. Raymond Sanschagrin, e.a. Jacques Thibault, e.a. 235 est, Dorchester, Mtl 861-1404	EUGÈNE THÉRIEN Évaluateurs agréés Eugène Thérien, e.a. Gilles Dansereau, e.a. Pierre Thérien, e.a. 84 ouest, Notre-Dame, ste 900, Mtl 840-9458

Le CRTC contesté au sujet des câbles

OTTAWA (d'après CP) — L'autorité du Conseil de la radio-télévision canadienne en matière de câblodiffusion a été contestée hier par deux nouvelles menaces de contestation qui pourraient avoir des répercussions imminentes.

L'une, tout aussi politique que juridique, vient du gouvernement de l'Alberta dont le ministre du téléphone, M. Len Werry, a annoncé l'intention nette d'envahir en entier le champ de la câblodiffusion à tous les niveaux.

L'autre, plus juridique dans sa forme, entend contester la constitutionnalité même de l'autorité du CRTC sur les réseaux de câbles. Elle vient de la société torontoise CommuniComp Data Corp., qui a fait connaître son intention d'en appeler devant les tribunaux de la décision par laquelle le CRTC lui avait refusé, en mars dernier, l'autorisation de "câbler" la municipalité de Mississauga, localité florissante de la banlieue de Toronto où la population atteint le chiffre de 156.000.

Pour ce qui est de l'attitude albertaine, M. Werry a déclaré à Calgary, dans une entrevue, que le gouvernement de cette province avait mis au point, voici un mois déjà, une politique globale en matière de communications, et que cette politique était constamment affinée. Les provinces, a-t-il ajouté, avaient reconnu l'autorité fédérale sur la radio et la télévision parce que les ondes hertziennes traversaient inévitablement les frontières provinciales. Mais la câblodiffusion, a-t-il encore déclaré, ne traverse pas les frontières, elle, et elle peut être régie par l'intérieur.

On sait que le Québec, pour sa part, a déjà mis en marche des pièces législatives qui proposent de ramener entièrement la juridiction fédérale sur les réseaux de câbles aux mains de la Régie provinciale des services publics. Le Manitoba et la Saskatchewan, de leur côté, ont fait savoir qu'elles soutenaient l'attitude albertaine. Quant à l'Ontario, elle a elle aussi exprimé un vif intérêt à cet égard.

C'est pourquoi M. Werry a pu affirmer hier que la question deviendrait dès l'automne l'un des principaux points de conflit entre le gouvernement fédéral d'une part, et les gouvernements provinciaux de l'autre.

En Ontario, d'autre part, la société CommuniComp a publiquement déclaré qu'en plus de contester l'autorité du CRTC devant les tribunaux, elle procéderait sans délai au câblage d'un quartier de Mississauga, avec l'autorisation du conseil municipal de l'endroit.

Le président de l'entreprise, M. Claude Lewis, a expliqué que ses conseillers juridiques l'avaient informé que le droit de contrôle sur la télévision par câble appartenait constitutionnellement non pas au fédéral mais aux provinces, et qu'il lui était loisible de la contester. Il a ajouté qu'il avait l'intention de porter la cause, s'il le fallait, jusqu'en Cour suprême.

Un porte-parole du CRTC a répondu à ce sujet que l'entreprise torontoise ne pouvait exploiter légitimement un réseau de câble sans une autorisation conforme du Conseil.

La ville de Mississauga avait elle-même pris une part active au déroulement de la requête de la société CommuniComp devant le CRTC.



Le premier satellite canadien de communication sur orbite en novembre

ANIK 1, le premier satellite canadien de communication qui doit être mis en orbite à partir d'une base de lancement de Cape Kennedy au début de novembre, est ici soumis à l'examen d'un technicien de la société Hughes Aircraft, au lendemain d'une nouvelle série d'épreuves qui se sont déroulées à El Segundo, en Californie. Ce n'est que le premier des trois satellites semblables dont la société canadienne Télésat, qui en administre l'exploita-

tion, a confié la mise au point à la compagnie Hughes. Le deuxième sera lancé au début de l'année prochaine, et servira de satellite de secours ou pourra être mis en fonctionnement constant, au besoin. Le troisième sera gardé au sol, en réserve. ANIK 1 dotera pour la première fois de la télé couleur et du téléphone une foule de localités éloignées qui sont encore dépourvues de ces services. Son antenne transparente, couverte d'un fin tissu métal-

lique destiné à réduire au minimum la pression des vents solaires, a été conçue de façon que ses signaux atteignent le territoire canadien tout entier, du nord au sud et de l'est à l'ouest. Les satellites du groupe ANIK (un mot esquimaux qui signifie "frère") seront les premiers satellites synchrones servant à des communications nationales, immobiles au-dessus de l'équateur, à une altitude de 22.300 milles.

Sur les câbles, les stations de TV devront avoir le même canal

par Gilles Constantineau

Dans un avis public qu'il a diffusé hier, le Conseil de la radio-télévision canadienne invite les câblodiffuseurs urbains, là où ils sont plusieurs à desservir une grande agglomération, à uniformiser la répartition des stations de télévision selon les canaux, et à tout faire pour que le canal choisi sur le récepteur corresponde exactement à celui de la station reçue.

Il s'agit là d'un vieux problème, né d'une difficulté technique que l'industrie du câble de télévision avait rencontrée dès son avènement, au début des années 50; les câbles coaxiaux, eux-mêmes porteurs de plusieurs signaux de télévision à l'intention des clients, devenaient dans certains secteurs, généralement rapprochés des antennes des stations locales, des antennes de réception qui doubleraient les images si elles se trouvaient dans la même bande de fréquences.

On avait résolu la difficulté par un simple procédé de conversion. On faisait par exemple passer le canal 2, sur le câble, au canal 4, ou

au 6, ou au 8, ou à n'importe quel autre les ondes aériennes ne gênaient plus les signaux du câble.

Cependant chaque propriétaire de réseau de câble restait libre de choisir la répartition qu'il voulait. De sorte que dans les grandes agglomérations métropolitaines comme celles de Montréal ou de Toronto et même dans plusieurs régions moins considérablement peuplées, le client pouvait trouver une même station selon les quartiers ou les secteurs, à cinq ou six canaux différents.

C'est en vue de restreindre un peu cet éparpillement, là où la chose est possible, que le CRTC vient de prier les propriétaires de réseaux d'uniformiser la répartition des canaux selon les stations, lorsque les problèmes techniques exigent la conversion des canaux.

Ce n'est encore qu'une exhortation, a déclaré hier au DEVOIR le président suppléant du Conseil, M. Réal Thérien, mais qui peut s'interpréter comme "indication de la politique future du CRTC".

D'autre part le directeur

général du principal réseau montréalais, M. Marc Lahaie, de la société National Cablevision, a accueilli l'invitation comme "une bonne idée". La chose est techniquement possible, a-t-il ajouté: "Il y a moyen de s'entendre, entre les quatre ou cinq réseaux de la région, mais il faudra d'abord faire des analyses techniques."

Les problèmes de parasitage hertzien, puisqu'il faut appeler les choses par leur nom, sont en effet souvent fort dissimulés d'un quartier urbain à un autre, ou d'une ville de banlieue à une autre; et il peut être nécessaire dans une même région, de "convertir" le 8 du Mont Washington à un endroit, et à un autre de "convertir" le 8... de Comwall.

Pour le reste, tous les problèmes seront "très bientôt" réglés, selon M. Lahaie, dès que ces appareils mystérieux dont on commence à parler et qu'on appelle "convertisseurs d'ondes" équipent les récepteurs des clients. Certains de ces appareils permettent déjà de faire passer, sur les câbles actuels, jusqu'à 51 canaux dans la bande de fréquences d'un seul canal. La plupart des parasites seront ainsi automatiquement supprimés. Ces appareils, ajoute M. Lahaie, pourront être offerts commercialement à la clientèle d'ici quelques années.

Un projet japonais pour les marées de la Fundy

OTTAWA (PC) — Des représentants de six importantes compagnies japonaises s'intéressent à la réalisation d'un projet hydro-électrique à partir des marées de la Baie de Fundy, surtout pour exporter vers les États-Unis, selon deux députés conservateurs.

Robert C. Coates, (Cumberland-Colchester North), et Robert Muir, (Cape Breton — the Sydneys), ont rencontré les six représentants dans la capitale et leur ont expliqué le potentiel énergétique et d'autres secteurs industriels des Maritimes.

Les six firmes représentées étaient des agences ou filiales de Mitsui, Marubeni, Sumitomo, Itoh, Nissho-Iwai, et Mitsubishi, les géants de l'industrie lourde et des manufacturiers japonais. Ils étaient réunis par le Conseil commercial Canada-Japon.

M. Coates a révélé jeudi que les firmes avaient l'intention d'envoyer des ingénieurs à Halifax et aux environs de la baie de Fundy susceptibles d'être aménagés en stations hydro-électriques.

Au cours d'une entrevue il a déclaré que lui-même et M. Muir craignaient qu'une étude gouvernementale sur les ressources de la baie de Fundy prendrait trop de temps et que tout intérêt dans ce projet devrait être encouragé. Les intérêts britanniques de Rothschild ont déjà étudié le potentiel de la baie de Fundy et la possibilité de diversifier l'industrie du fer à Sydney, Cap Breton.

M. Coates a dit que la nouvelle technologie en génie pourrait rendre la construction de digues et de centrales plus économique maintenant qu'elle ne l'était il y a trois ans, date de la dernière expertise gouvernementale, dont la conclusion était négative.

Plusieurs sites à la baie de Chignecto et le bassin de Mines dans la baie de Fundy offrent des possibilités d'aménagement, mais ceux qui possèdent le plus de potentiel sont situés à l'embouchure de la baie Shepody, le bassin Cumberland et la baie Cobequid.

Les Japonais seraient intéressés non seulement à la production de l'énergie mais aussi à sa mise en marché. Le marché principal serait les États-Unis, accessible avec un permis fédéral d'exportation.

Les nouvelles techniques de construction que n'avait pas envisagées le gouvernement dans son étude comprennent la construction de digues sur terre, qui sont ensuite glissées à l'eau et coulées en place. La Russie emploie déjà cette méthode avec succès.

Un registraire à l'université de Sherbrooke

SHERBROOKE — L'université de Sherbrooke annonce la nomination de M. Guy Langevin au poste de registraire de l'Université.

Membre du personnel de l'université de Sherbrooke depuis 1971, M. Langevin occupait, jusqu'à sa récente nomination, le poste de directeur de l'inscription au Bureau du registraire.

De 1962 à 1965, il fut assistant-directeur du B.A. pour adultes au Collège Sainte-Marie avant de devenir directeur des admissions au même collège en 1965-1966. De 1966 à 1969, M. Langevin occupa le poste de registraire au Collège Sainte-Marie et il remplit la même fonction à l'Université du Québec à Montréal en 1969-1970.

Les premiers ministres des provinces auront à Halifax un ordre du jour imposant

HALIFAX (PC) — Les premiers ministres canadiens feront face à un ordre du jour chargé lorsqu'ils se réuniront la semaine prochaine pour leur treizième conférence annuelle.

Le premier ministre Gerald Regan de la Nouvelle-Écosse, hôte de la conférence, a rendu public l'ordre du jour de la Conférence qui comprend les relations municipales — provinciales, le droit de grève dans la fonction publique, la propriété de la terre par des non-résidents, les coûts de l'assurance-santé et les télécommunications.

Les 10 premiers ministres se rencontreront à Halifax jeudi et vendredi prochains, alors que les cinq premiers ministres des provinces de l'est auront déjà eu une réunion mercredi, au cours de laquelle ils auront discuté des droits miniers sur les côtes, suite à des conversations qui ont débuté en juin.

Les premiers ministres provinciaux discuteront de la

récente législation fédérale en matière de contrôle étranger sur les entreprises canadiennes et ils discuteront ensuite des achats de terrains par les non-résidents.

Les premiers ministres doivent également discuter des implications des propositions fédérales en matière de sécurité du revenu familial.

On discutera aussi de l'organisation de l'enseignement supérieur et du rôle des gouvernements provinciaux dans l'élimination des programmes académiques en double. Suivront des discussions sur les buts, l'orientation et le financement des recherches et le financement par Ottawa de l'enseignement post-secondaire.

Parmi les autres sujets à l'ordre du jour on lit:

● Le financement des programmes de santé, des arrangements fédéraux — provinciaux actuels de financement et de solutions possibles de rechange.

● Le rôle des provinces

dans les télécommunications et la juridiction des provinces en ce qui concerne la câblodiffusion.

● Les politiques fédérales-provinciales en matière d'emploi;

● La législation future sur les services publics essentiels et de la grève pour les employés des services publics et para-publics.

Invitation à M. Bourassa

FREDERICTON (PC) — Le premier ministre du Nouveau-Brunswick a fait savoir mercredi que, lorsqu'il rencontrera jeudi prochain, M. Robert Bourassa, à la conférence des premiers ministres des provinces, qui se déroulera à Halifax, il invitera le premier ministre québécois à effectuer une visite au Nouveau-Brunswick.

T'as un long week-end!



As-tu ta 50!

(Tu l'as ou tu l'as pas)



Brassée au Québec par des gars qui l'ont

Le jour précédant le repas des fiançailles?
Nous sommes passés chercher la bague.
Puis nous avons vérifié au Reine Elizabeth.
Ils avaient vu à tout.

Les couverts, le menu, la musique: nous voyons à tout. Panique de dernière heure? Pas au Reine Elizabeth. Nous sommes là pour tout prévoir. Nous sommes fiers de vous donner exactement ce que vous voulez, peu importe ce que c'est: plats succulents, salons accueillants, menus pour 4

personnes ou 4.000. Appelez le Service des banquets à 861-3511. Nous nous occuperons de tout selon vos désirs. Le grand hôtel qui satisfait tous vos besoins, qu'ils soient fastueux ou modestes.

Le Reine Elizabeth



Un hôtel du CN administré par Hilton Canada.

PORT DE MER

AU METRO LONGUEUIL

Prestige, élégance et luxe à la portée de tous sur les bords du St-Laurent.

Occupation octobre à décembre.
3 1/2, 4 1/2, 5 1/2
A partir de
\$161, \$217 et \$265

BUREAU DE LOCATION DANS LA STATION METRO LONGUEUIL
SEMAINE: 10 h 00 a.m. à 9 h 00 p.m.
SAMEDI: 10 h 00 a.m. à 6 h 00 p.m.
DIMANCHE: 11 h 00 a.m. à 5 h 00 p.m.

679-6010

arts spectacles

C. K-Casgrain sur le bill 2

Un besoin considérable, une loi d'avant-garde

par Robert Guy Scully

Mme Claire Kirkland-Casgrain et le sous-ministre Guy Frégault estiment que la loi sur les biens culturels, adoptée à l'unanimité en troisième lecture le 8 juillet dernier, est "un des meilleurs projets de loi dans ce domaine, le seul qui existe en Amérique du Nord". Au cours d'une conversation libre qui échappait au rituel de la conférence de presse, le ministre des affaires culturelles et son principal collaborateur ont vanté "l'avant-gardisme" du Bill 2, tout en faisant valoir l'attitude favorable des trois partis d'opposition. Ils se trouvaient également à répondre aux critiques formulées dans le DEVOIR par quatre spécialistes universitaires (MM. Klimov, Plumet, Ribes, Tasse, vendredi le 21 juillet).

La loi en question vise à protéger le patrimoine culturel québécois, qu'il soit historique ou contemporain, meuble ou immeuble, de propriété privée ou publique, d'origine amérindienne ou française... ou même grecque. Pour ce faire, le ministre aura dorénavant le droit, sur recommandation de la nouvelle Commission des biens culturels, de "classer" un objet culturel. La classification d'un objet, (d'un manuscrit, d'un site, d'un monument) le soumet immédiatement à certaines règles: il ne peut plus être transporté en dehors du Québec sans la permission du ministre; s'il est mis en vente, ce dernier pourra l'acquérir par préférence; il ne pourra non plus être détruit, modifié, ni aliéné sans le ok ministériel; il devra être entretenu en conséquence. Pour pallier au coût considérable de cet entretien dans le cas des immeubles, le Bill 2 offre aux propriétaires une exemption de 50% de la taxe foncière. Pour ce qui est des fouilles archéologiques sur le sol québécois, la loi oblige tous les archéologues à obtenir un permis du ministère; ne sortira pas du Québec (comme ce fut le cas en Grèce, à Chypre et en Égypte) un objet unique qui irait garnir un musée étranger.

Enfin, si au cours d'une opération d'excavation on bute sur des pièces de valeur

archéologique, le ministre peut ordonner la suspension des travaux pendant sept jours, le temps de prendre une décision. On se rappelle qu'un cas semblable était survenu en octobre dernier lorsque des travaux de voirie en Gaspésie avaient déterré un site archéologique. Le fonctionnaire des affaires culturelles pour le Bas Saint-Laurent, M. Denis Rivest, avait dû compter sur la bonne volonté de ses collègues "d'outre-culture" pour arrêter la réfection de la route 6 un temps. Dorénavant, ce genre d'intervention sera automatique.

Comme nous l'avons noté plus haut, les partis d'opposition à Québec n'ont pas posé d'objection majeure à l'adoption de ce bill. Outre une discussion fort spirituelle entre un représentant du PQ et l'ex-ministre Tremblay, sur la notion de patrimoine et la notion d'être près du peuple, leurs interventions ont surtout porté sur les façons possibles de détourner la loi. Un collectionneur fortuné, par exemple, pourrait-il "transporter" ses tableaux d'été à sa "résidence d'été" de Miami? Les biens culturels québécois appartenant au gouvernement fédéral tombent-ils sous le coup du Bill 2? A ces questions s'ajoutent celles posées par les quatre correspondants du DEVOIR: un étranger possédant des miniatures persanes ne pourrait pas quitter le Québec, ses œuvres en main, puisqu'il possède un "bien culturel".

Faisant remarquer que "tous ces problèmes sont des hypothèses reliées à l'application du Bill 2, plutôt qu'à son principe, et que l'application d'une loi est une chose qui doit être rodée avec les années", le ministre répond que dans plusieurs cas les objections se détruisent d'elles-mêmes. Le propriétaire des miniatures serait soumis à cette disposition de la loi seulement si ses biens étaient classés par le ministre; nous ne classons que ce qui est d'intérêt public, principalement les œuvres québécoises ou amérindiennes.

Ici toutefois, M. Frégault intervient pour expliquer que les objets étrangers peuvent être considérés "d'intérêt public", admettrait-on, par exemple, que la collection d'objets grecs acquise par l'Université Laval, à grands frais, quitte le Québec? Evidemment, la priorité en ce qui concerne les objets privés touche bien plus les collectionneurs québécois; "nous savons à peu près qui ils sont, ce qu'ils possèdent, et la classification se fera bientôt. D'ailleurs il est faux de prétendre que ce bill fut adopté à la vapeur; nous avons procédé avec célérité justement pour éviter la sortie précipitée des tableaux de valeur".

S'ils reconnaissent à leur loi un caractère avant-gardiste, nos deux interlocuteurs pensent surtout aux pouvoirs "nationalisateurs" qu'ils pourront exercer en temps et lieu. L'Etat primant sur tout acheteur privé. On reconnaît là, Mme Casgrain ne s'en cache pas, la vieille querelle au sujet de la vente des entreprises québécoises à des intérêts étrangers. Sera-t-il plus facile d'appliquer les pouvoirs dans le domaine culturel? "Sans doute, répond-elle, mais le problème des capitaux restera. L'achat de certains immeubles nous sera peut-être interdit malgré tout, parce que le prix est trop élevé. Ou bien nous ferons appel à des fonds supplémentaires, ou nous chercherons à stimuler les acheteurs d'ici". Un dilemme semblable avait tenu le public français en haleine, lorsque le ministre André Malraux avait voulu empêcher la vente d'un Braque, mais n'avait pu faire d'offre au nom de son gouvernement, faute de capitaux.

Un exemple plus pertinent serait celui du couvent Jésus-Marie d'Hocheville. Personne n'ignore la valeur culturelle de ce bien montréalais. Toutefois, il ne jouit pas du "prestige historique" de certains immeubles plus anciens situés dans le Vieux-Montréal. C'est pour cela que les artisans de l'autoroute est-ouest



ont trouvé le moyen de préserver la Place Jacques-Cartier, mais qu'ils ont déjà rasé le couvent. D'autre part, le quartier d'Hocheville dans son entier, même si ses logements datent d'environ soixante ans, ne constitue-t-il pas un joyau de l'architecture urbaine de chez-nous? Mme Casgrain admet que face à des "biens" si considérables, le ministre se doit d'être prudent, d'un budget fort limité, fait figure de poids-léger. A la rigueur, le trajet d'une autoroute aurait pu dévier quelque peu.

Dans le même ordre d'idées, nous avons voulu savoir si cette loi ne s'orienterait pas forcément vers les objets de prestige. Sous prétexte de conserver l'essentiel, s'appropriera-t-on les valeurs sûres au détriment du reste? "Problème de crédits encore une fois," précise le sous-ministre. Ce dernier tient par contre à préciser qu'on ne peut pas laisser sortir d'ici un Jean-Paul Lemieux ou un Riopelle. Il faudra en effet commencer par classer les pièces les plus importantes". Le ministre pour sa part compte sur les recommandations de la Commission des biens culturels, afin de protéger adéquatement les œuvres moins connues. Malheureusement, on ignore toujours qui fera partie de cette commission, tout comme on ignore le nombre de fonctionnaires qui seront affectés à l'application du bill 2. On sait cependant que "le besoin est considérable".

LE SUCCES DE L'ANNÉE... DE RETOUR
DOMINIQUE MICHEL YVON DESCHAMPS
TIENS-TOI BIEN APRES LES OREILLES A PAPA...
FANTOMAS
2^e film contre SCOTLAND YARD
FLEUR de LYS 288-3303 CINEMA de PARIS 861-2996

Deux heures d'Amour avec ROMY SCHNEIDER
SISSI
—2^e GRAND FILM—
LES SEPT ECOSSAIS EXPOSENT
JEAN-TALON - 725-7000 MAISONNEUVE - 525-2174

à propos de leur vie intime...
Enquête sur la vie des ÉCOLIÈRES
2^e film: La mort sonne toujours deux fois
CANADIEN 523-5180 PLAZA 274-6155

FESTIVAL des grands WESTERNS
CE SOIR 7:30 - 9:40
SOLDAT EN BLEU DE RALPH NELSON
SAM. et DIM. - OUVERT À 3.10
La Salamandre
d'ALAIN TANNER
10^e SEM.
DERNIÈRES SEMAINES
SEMAINE: 7:30 - 9:40; SAM. et DIM.: 3:10 - 5:20 - 7:30 - 9:40
Les Cinémas du Vieux Montréal 861-7863
136 est, St. Paul (Place Jacques-Cartier)

Aujourd'hui même explorez un coin d'Afrique... au Parc Safari Africain d'Hemmingford!

Venez en voiture avec toute votre famille!
Vous verrez vivre en toute liberté, 40 lions, plus de 100 singes, des éléphants et autres spécimens de la faune africaine! Toute une aventure!
Prenez la route 15 de Plattsburgh, puis la route 52 jusqu'à Hemmingford.
Adultes: \$2.50 - Enfants de 4 à 16 ans: \$1.25

CE SOIR à LUNDI seulement!
les voici... **ELECTRISANT!** 14 ANS
The Rolling Stones GIMME SHELTER
Réalisé par The Maysles Brothers et Charlotte Zwerin
TECHNICOLOR®
ven. sam. 6:00, 8:00, 10:00 / lun. 8:00, 10:00
dimanche à 3:00, 5:00, 7:00, 9:00
1^{er} et 2^e août **"MONTEREY POP"** Comédie Canadienne
CE SOIR et SAMEDI à MINUIT: "Night of the Living Dead"

Cinéma ODEON
festival **SERGIO LEONE**
"IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST"
14 ANS
LEONE FAIT LA REVOLUTION DANS SON DERNIER FILM.
"DUCK, YOU SUCKER"
12:00 - 3:00 6:00 - 9:00
ATWATER 1 ALEXIS NIRON PLAZA 935-4246

LA SYMPHONIE
FILM DE KEN RUSSELL
le DAUPHIN
BEAUBIEN PRES D'IVERVILLE 721-6060
JEAN-PAUL BELMONDO
OMAR SHARIF
"LE CASSE"
BERRI
ST-DENIS, STE-CATHERINE 878-2424
PARTICIPEZ AU CONCOURS FIAT 124
12:30 - 2:40 - 5:00 7:20 - 9:40

LA PLUS GRANDE COMEDIE MUSICALE DE TOUS LES TEMPS...
un Violon sur le Toit
"FIDDLER ON THE ROOF"
LUNDI A VENDREDI 2 p.m. - 8 p.m.
SAMEDI DIMANCHE 1:30 p.m. - 8 p.m. - 8:30 p.m.
MATINEES
LUNDI A SAMEDI 12:50
SAMEDI A 5:30 p.m. 1:00
SOIREES DIMANCHE ET FETES 1:00
Cartes AGE D'OR lundi au samedi en matinée seulement \$1.50
Moins de 12 ans \$1.50 au tout temps
LAISSEZ PASSER NON VALABLE POUR CET ENGAGEMENT
CREMAZIE
ST-DENIS-CREMAZIE 388-4210

échos

ORIGINALITES - Jerry Lewis s'est livré à une nouvelle facette, dans la nuit de jeudi, à Monaco, à la grande stupefaction des spectateurs de l'Opéra de Monte-Carlo, au premier rang desquels se trouvaient le prince Rainier, son épouse, la princesse Grace, et leurs trois enfants. Le célèbre acteur américain a brutalement interrompu le show qu'il présentait.

Maugréant contre les mauvais éclairages de la

scène, le manque de coordination des machinistes et le bruit gênant des caméras de télévision, Jerry Lewis a brusquement abandonné la scène et a refusé d'y réapparaître, laissant les spectateurs à leur sort.

Ceux-ci, après un peu plus de quarante minutes d'un spectacle prévu pour deux heures, et trois quarts d'heure d'attente devant un plateau vide, se sont décidés, stoïques, à quitter la salle sans le moindre murmure.

CE SOIR ET SAMEDI!
à MINUIT 99:
L'HORREUR
à son MEILLEUR!
NIGHT OF THE LIVING DEAD
COMÉDIE-CANADIENNE
84, ouest, Ste Catherine 277-3233

Festival
des GRANDES PRODUCTIONS
28-29-30 juillet 1972 14 ans
AUTANT EN EMPORTE LE VENT
Un film-couleur de Victor Fleming
avec Clark Gable - Vivien Leigh
31 juillet et 1 août 1972 - 14 ans
DE L'OR POUR LES BRAVES
Un film-couleur de Brian G. Hutton
avec Clint Eastwood - Telly Savalas
Le DERNIER TRAIN de KATANGA
Un film-couleur de Jack Cardiff
avec Rod Taylor - Jim Brown
722-0102 3180 BELANGER

Oh! Calcutta! 18 ANS Adultes
NEWSWEEK MAGAZINE
Un événement théâtral révolutionnaire
Brilliant
AIR CLIMATISÉ
100 305 510 715 920
VENDOME
LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

L'ÉVÊCHÉ
Au COEUR du VIEUX Montréal
SPECTACLE D'ÉTÉ
LES 5TS INNOCENTS PRISCILLA

CHANSONS et MONOLOGUES
Spectacle: vendredi 10h., samedi 9.30h. et 12h.
Prix populaire \$1.50
Spéciaux pour étudiants
HÔTEL NELSON
425 Place Jacques-Cartier (Le Vieux Mtl.)
Tél.: 861-5731

LE FESTIVAL DES FILMS à 99¢
CE SOIR VENDREDI 28 JUILLET
de Nikos Koundouros
7:00 LES JEUNES APHRODITES
(version française)
Takis Emmanouel, Vangelis Ioannides
8:30 2001: A SPACE ODYSSEY
Gary Lockwood, Keir Dullea
de Samuel Fuller
MINUIT: "SHOCK CORRIDOR"
Peter Breck, Constance Towers
DEMAIN SAMEDI 29 JUILLET
de Nikos Koundouros
7:00 YOUNG APHRODITES
(version originale, 14 ans)
Takis Emmanouel, Vangelis Ioannides
8:30 2001: A SPACE ODYSSEY
Gary Lockwood, Keir Dullea
de Samuel Fuller
MINUIT: "SHOCK CORRIDOR"
Peter Breck, Constance Towers
DIMANCHE 30 JUILLET
8:30 2001: L'ODYSSÉE DE L'ESPACE (version française)
7:00 QUE LA BÊTE MEURE (Chabrol)
9:30 LE BOUCHER (de Claude Chabrol)
LUNDI 31 JUILLET
7:00 LA CHIMOISE (de Jean-Luc Godard)
9:30 LA RUPTURE (de Claude Chabrol)
OUTREMONT
1248 Bernard 277-4145

SALLE RESNAIS
POUR TOUS
LE PREMIER FILM DE FICTION DE FREDERIC ROSSIF
AVEC FRANCINE RACETTE MICHEL DUCHAUSSOY
4^e mois
ANNIE GIRARDOT PHILIPPE NOIRET
LA VIEILLE FILLE
EASTMANCOLOR
JEAN-PIERRE BLANC

Qui viendra rêvera et qui rêvera verra...
La vie rêvée
14 ans
Un film de MIREILLE DANSEREAU
Avec Lilliane Lemaître-Auger Véronique LeFlaguais et Jean-François Guité
Produit par l'Association Coopérative de Productions Audio-Visuelles.
SEM: 7:30, 9:30
DIM: 1:30, 3:30
5:30, 7:30, 9:30
FESTIVAL 1206 est, Ste-Catherine 525-8600

Clercs de Saint-Viateur Un Américain, élu supérieur général

Les Clercs de Saint-Viateur, en Chapitre général à Rome, ont élu un nouveau supérieur général le 23 juillet dernier: le Père Thomas G. Langenfeld.

Le Père Thomas G. Langenfeld est le premier américain appelé au généralat chez les Clercs de Saint-Viateur. Il succède au Père Jean-Réal Pigeon, un Canadien, qui avait accédé à ce poste en 1967.

Le Père Langenfeld est né à Springfield, Ill., le 13 août 1932. Il a fait ses études primaires et secondaires dans cette ville. Il a obtenu par la suite un B.A. (Sciences politiques) de l'Université Loyola de Chicago, un M.A. (Éducation) de l'Université St-Louis (Missouri) et une licence en Théologie de l'Université Catholique de Washington. De plus il a fait un séjour d'étude de deux ans à l'Université de Louvain (Belgique).

Le nouveau Général des Clercs de Saint-Viateur a sur tout oeuvré comme éducateur. Il a été professeur et principal d'écoles secondaires dans

la région de Chicago. Au moment de son élection, il était principal du Saint Viateur High School, à Arlington Heights, Chicago, Ill.

A ce même Chapitre général, un Canadien, le Père Jacques Berthelet a été élu assistant général de son Congrès. Il succède au Père Réal Aubin, qui occupait cette fonction depuis cinq ans.

Le Père Berthelet est le fils de Paul Berthelet, comptable, et de Germaine Demers. Il est né à Montréal le 24 octobre 1934, a fait ses études secondaires au Collège André-Grasset et à l'École Secondaire Saint-Viateur de Montréal et ses études collégiales au Collège Saint-Viateur d'Outremont.

En 1963, il entreprenait des études à la Faculté de Théologie de Fribourg, en Suisse. De 1966 à 1970, il enseigna au Scolasticat Saint-Charles puis à la Faculté de Théologie de l'Université de Montréal. Il poursuit durant une autre année ses études en Théologie à Fribourg.

300 professeurs de français sont rassemblés à Grenoble

GRENOBLE (AFP) — Trois cent professeurs, venant de quarante-cinq pays, participent à Grenoble, depuis lundi, au congrès de la Fédération internationale des professeurs de français (F.I.P.F.) dont les travaux se poursuivront jusqu'au 29 juillet.

Après avoir parlé de l'évolution du concept de culture, laquelle n'est pas seulement un dépôt sacré, mais doit permettre à chacun de faire oeuvre de créativité, le recteur Niveau, représentant le ministre de l'éducation nationale, a évoqué le problème de la démocratisation de l'enseignement. Il a fait remarquer à cet égard qu'il ne s'agit pas seulement d'accueillir la quantité, mais de transmettre un savoir opérationnel.

Deux thèmes sont proposés aux congressistes: les littératures de langue française hors de France, notamment au Canada, en Suisse, en Afrique et en Belgique, et la documentation, autrement dit les problèmes posés par les examens, les épreuves de contrôle et la notation, en relation avec les objectifs de l'apprentissage du français.

38 francophones d'Afrique, du M.-O et d'Asie au Canada

OTTAWA (PC) — Le Canada accueillera, le mois prochain, 38 jeunes instituteurs et institutrices venant d'Afrique, d'Asie, du Moyen-Orient et d'Itali.

Leur passage au Canada entre dans le cadre des programmes d'échange de jeunes de l'Agence de coopération culturelle et technique des pays francophones précise le ministre des affaires extérieures.

Ces jeunes passeront trois jours à Ottawa et se rendront par la suite à Québec où ils séjourneront du 5 au 18 août.

Le 18 août, le groupe se scindera en trois pour visiter l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et le Manitoba.

D'autre part, 35 jeunes Canadiens du Québec, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et du Manitoba, feront un voyage d'étude et de découverte en Afrique francophone.

Les bridgeurs canadiens ont dominé jusqu'ici à Deauville

DEAUVILLE (AFP) — Les Canadiens Eric Murray et Samy Kehella ont accentué leur avantage et consolidé leur première place au classement provisoire du tournoi des champions qui se déroule à Deauville dans le cadre du 9ème festival mondial de bridge, à l'issue de la 5ème séance.

Cette nouvelle séance a donné les résultats suivants: Eric Murray-Samy Kehella (Can) battent Harold Ogust-Peter Leventritt (USA) 9-1.

Jean Carcy-Jean-Pierre Calix (fr) battent Tim Sere-Rodolf Smilde (Aust) 7-3.

Paul Chemla - Daniel Leclery (Fr) battent Terence Reese-Geremy Plint (GB) 6-4.

Omar Sharif-(EG) - JM Boulanger (Fr) battent Walter Avarelli Migly Amato (It) 7-3.

Subventions de \$903,400 aux 51 fédérations sportives

QUEBEC (PC) — Le gouvernement du Québec versera une somme de \$903,400 en subventions aux 51 fédérations sportives affiliées à la Confédération des sports du Québec, pour couvrir les frais d'administration de l'exercice financier 1972-73.

C'est ce qu'annonce le ministre de l'éducation, M. François Cloutier.

La subvention de cette année représente une augmentation de 47 pour cent de ce qui avait été versé l'année dernière, en raison des besoins grandissants des organismes sportifs concernés.

Selon le communiqué, les fédérations pourront ainsi améliorer leur administration, soit au niveau du personnel, ou encore en régionalisant davantage leurs services à la population.

Nouvelle offensive contre la drogue lancée par M. Nixon

WASHINGTON, (AFP) — Le président Nixon a demandé au Congrès de lui accorder un supplément de crédits de l'ordre de 135 millions pour intensifier son plan de lutte contre la drogue pendant l'année budgétaire commencée le 1er juillet.

M. Nixon a annoncé d'autre part la création d'un nouvel organisme de lutte contre le trafic des stupéfiants qui s'appellera "Office national de renseignements sur les narcotiques" et qui se chargera, depuis le ministère de la justice auquel il est rattaché, de disséminer parmi toutes les polices l'information relative au trafic de la drogue.

Sur l'ensemble du supplément de crédits sollicité, 120 millions de dollars seront consacrés au traitement et à la rééducation des narcomanes. Les dernières statistiques fédérales révèlent qu'il existe aujourd'hui aux Etats-Unis environ 550,000 personnes qui prennent de l'héroïne.

CAMPONAC
ROUGE
Grand vin de Bordeaux
S.A.Q. 390F \$2.15

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
MARION, ROBI & ROBI
ci-avant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal, 25 288-2152

RIEL, BISSONNETTE,
VERMETTE & RYAN
Avocats et Procureurs
Tour de la Bourse
800 Square Victoria
Suite 2104 - Montréal 115

Maurice Riel, C.R.
Clement Vermette
Jaime W. Guntton
Michel Green

Albert Bissonnette, C.R.
Gerald J. Ryan, C.R.
Jean-Louis Teneau
Marc G. Fortier
Tél.: 866-6743
Adresse télégraphique: RIVERDIN

MEUBLES
DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE
AMEUBLEMENT SUR
LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

LISEZ
ET FAITES LIRE
LE DEVOIR

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES 844-3361

• Chaque parution coûte \$4.20 le pouce
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être signalée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

• Chaque parution coûte \$1.50 maximum 25 mots
• Tout mot supplémentaire coûte 0.05 chacun
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain.

APPARTEMENTS A LOUER

Près l'Acadie - Dudemaine, 4 1/2 sous-sol, ensoleillé, résidentiel, \$95.00. Disponible le 1er septembre. Tel. 332-2630. 31-72

LONGUEUIL, spacieux, 3 1/2, 4 1/2, 5 1/2, à partir de \$97, sortie laveuse, sècheuse, incluant chauffage, eau chaude, y compris compte d'électricité, personnel. Pour renseignements Tél.: 677-0995 ou 679-3050. 1-8-72

COTE DES NEIGES, 3303 Appleton, face au parc Kent, 4 pièces chauffées, tapis, ménage, fait. \$150. Tel. 849-3364 - 733-8723. 29-72

ANTIQUITES DEMANDEES

ANTIQUITES DE TOUTES SORTES (largest comptant) Claude Morier, Jour 331-0251, soir 667-0774. J.N.O.

APPARTEMENT A PARTAGER

JEUNE homme demandé pour partager un 4 1/2 dans le centre de Montréal, rue de la Montagne. Pour information, appeler avant 3h p.m. à 522-8388. 29-72

ANIMAUX A VENDRE

30 CHINCHILLAS à vendre, cause déménagement 906 R.R. n.1, Bon Conseil, Comte de Drummond. Tel. Albert Thérien 819-336-5284. 4-8-72

AIDE DOMESTIQUE DEMANDEE

Age 30 ans pour garder enfant 5 1/2 ans, près Hôpital Ste-Justine. Légers travaux domestiques. Salaire \$35 5 jours de 11h à 5h45, sauf période de vacances 8 h45 à 5h30. Tél.: 738-5791 à partir du 31 juillet. 1-8-72

ACHATS

DESIRONS ACHETER livres canadiens et revues canadiennes de tout genre. Tél.: 844-1816. 2-10-72

A VENDRE

MOBILIER de salon, style contemporain, état neuf; aussi meubles. S'adresser 6689, de Gaspé Montréal. 31-72

D'une collection privée: splendide robe longue d'hôtesse, velours de soie fuschia, brodée à la main, \$35. Magnifique tunique 3/4, change de soie pistache, entièrement brodée or, \$25. Cape du soir plus capuchon entièrement brodé, \$20. Taille médium. Tél.: 733-6887. 31-72

AUTOS A VENDRE

MEILLEURE ALLOCATION POUR VOTRE ECHANGE
VOLVO 1970, 142S
Toute équipée \$2495.
VOLVO 1970, St-wagon
Très propre \$2795.
VOLVO 1968, 142S
En bonne condition \$1595.
VOLVO 1967, 144S
Automatique, radio \$1295.

400 boul. DÉCARIE,
(Nord boulevard)
748-8807 29-72

APPARTEMENTS A LOUER

Près l'Acadie - Dudemaine, 4 1/2 sous-sol, ensoleillé, résidentiel, \$95.00. Disponible le 1er septembre. Tel. 332-2630. 31-72

LONGUEUIL, spacieux, 3 1/2, 4 1/2, 5 1/2, à partir de \$97, sortie laveuse, sècheuse, incluant chauffage, eau chaude, y compris compte d'électricité, personnel. Pour renseignements Tél.: 677-0995 ou 679-3050. 1-8-72

COTE DES NEIGES, 3303 Appleton, face au parc Kent, 4 pièces chauffées, tapis, ménage, fait. \$150. Tel. 849-3364 - 733-8723. 29-72

ANTIQUITES DE TOUTES SORTES (largest comptant) Claude Morier, Jour 331-0251, soir 667-0774. J.N.O.

APPARTEMENT A PARTAGER
JEUNE homme demandé pour partager un 4 1/2 dans le centre de Montréal, rue de la Montagne. Pour information, appeler avant 3h p.m. à 522-8388. 29-72

ANIMAUX A VENDRE
30 CHINCHILLAS à vendre, cause déménagement 906 R.R. n.1, Bon Conseil, Comte de Drummond. Tel. Albert Thérien 819-336-5284. 4-8-72

AIDE DOMESTIQUE DEMANDEE
Age 30 ans pour garder enfant 5 1/2 ans, près Hôpital Ste-Justine. Légers travaux domestiques. Salaire \$35 5 jours de 11h à 5h45, sauf période de vacances 8 h45 à 5h30. Tél.: 738-5791 à partir du 31 juillet. 1-8-72

ACHATS
DESIRONS ACHETER livres canadiens et revues canadiennes de tout genre. Tél.: 844-1816. 2-10-72

A VENDRE
MOBILIER de salon, style contemporain, état neuf; aussi meubles. S'adresser 6689, de Gaspé Montréal. 31-72

D'une collection privée: splendide robe longue d'hôtesse, velours de soie fuschia, brodée à la main, \$35. Magnifique tunique 3/4, change de soie pistache, entièrement brodée or, \$25. Cape du soir plus capuchon entièrement brodé, \$20. Taille médium. Tél.: 733-6887. 31-72

AUTOS A VENDRE
MEILLEURE ALLOCATION POUR VOTRE ECHANGE
VOLVO 1970, 142S
Toute équipée \$2495.
VOLVO 1970, St-wagon
Très propre \$2795.
VOLVO 1968, 142S
En bonne condition \$1595.
VOLVO 1967, 144S
Automatique, radio \$1295.

400 boul. DÉCARIE,
(Nord boulevard)
748-8807 29-72

AMEUBLEMENT A VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abbaye. 212 Beaubien est. Tel. 276-9067. 1-8-72

BUREAU A LOUER

DANS LE VIEUX-MONTRÉAL
Édifice commercial nouvellement renové.
Idéal pour professionnels, agences de presse ou autres.

211 du St-Sacrement
Tél: 844-3361
poste 238
J.N.O.

COTE DES NEIGES, coin le plus achalandé en ville, local décoré, idéal pour bureau. Tel. 738-1196. 31-72

CHALET A VENDRE

LAC SIMON, chalet 20'x30', accès au lac, valeur \$8,000. Doit vendre rapidement à meilleure offre. Tél. 866-9973. 3-8-72

PERCE, chalet d'été style canadien, au bord de la mer, vue magnifique sur le Rocher Percé et l'Île Bonaventure. Appeler Gilles Pelletier 866-1964 ou 934-0250. 5-8-72

VAL-MORIN, urgent cause départ, chalet hiver-été tout confort, 10 pièces, 2 logis, foyer, près lac, Valeur \$20,000, sacrifié \$15,000 comptant \$1,000 balance \$145.00 par mois. Tel. 255-8788. 31-72

CHALET A VENDRE OU A LOUER
ST-SAUVEUR, Mont-Suisse, passé Mont-Habitant, choix de beaux chalets, tout confort désiré, entièrement équipés. Foyer vue panoramique. Saison hiver. Vente terminée. 1-227-3438. 31-72

COURS PRIVÉS

ATELIERS LITTÉRAIRES, septembre: inscription immédiate requise. Pratique l'art d'écrire avec le romancier Yves Thériault. Horaires faciles, jours ou soir. 486-6679. J.N.O.

COMMERCES A VENDRE

PHARMACIE établie depuis 24 ans à vendre, 176, rue Sherbrooke, Magog. Tél.: 843-4440. 3-8-72

DEMANDES D'EMPLOI

ENVIRONNEMENT, spécialiste, Canadien, bilingue, 15 ans d'expérience: Pollution - Protection de l'environnement - Aménagement de territoire - Météorologie/climatologie - Coopération internationale - Documentation. Plein temps ou contrats. Ecrire Case 306, Le Devoir. 1-8-72

ESPACE COMMERCIAL A LOUER

NOUVEAU complexe, Vieux-Montréal, Place d'Armes. Ambiance fantastique, plusieurs studios loués, sans une sous-location, 30 x 60, grande vitrine intérieure. De demander dépliant 844-4427. 31-72

APPARTEMENTS A LOUER

Près l'Acadie - Dudemaine, 4 1/2 sous-sol, ensoleillé, résidentiel, \$95.00. Disponible le 1er septembre. Tel. 332-2630. 31-72

LONGUEUIL, spacieux, 3 1/2, 4 1/2, 5 1/2, à partir de \$97, sortie laveuse, sècheuse, incluant chauffage, eau chaude, y compris compte d'électricité, personnel. Pour renseignements Tél.: 677-0995 ou 679-3050. 1-8-72

COTE DES NEIGES, 3303 Appleton, face au parc Kent, 4 pièces chauffées, tapis, ménage, fait. \$150. Tel. 849-3364 - 733-8723. 29-72

ANTIQUITES DE TOUTES SORTES (largest comptant) Claude Morier, Jour 331-0251, soir 667-0774. J.N.O.

APPARTEMENT A PARTAGER
JEUNE homme demandé pour partager un 4 1/2 dans le centre de Montréal, rue de la Montagne. Pour information, appeler avant 3h p.m. à 522-8388. 29-72

ANIMAUX A VENDRE
30 CHINCHILLAS à vendre, cause déménagement 906 R.R. n.1, Bon Conseil, Comte de Drummond. Tel. Albert Thérien 819-336-5284. 4-8-72

AIDE DOMESTIQUE DEMANDEE
Age 30 ans pour garder enfant 5 1/2 ans, près Hôpital Ste-Justine. Légers travaux domestiques. Salaire \$35 5 jours de 11h à 5h45, sauf période de vacances 8 h45 à 5h30. Tél.: 738-5791 à partir du 31 juillet. 1-8-72

ACHATS
DESIRONS ACHETER livres canadiens et revues canadiennes de tout genre. Tél.: 844-1816. 2-10-72

A VENDRE
MOBILIER de salon, style contemporain, état neuf; aussi meubles. S'adresser 6689, de Gaspé Montréal. 31-72

D'une collection privée: splendide robe longue d'hôtesse, velours de soie fuschia, brodée à la main, \$35. Magnifique tunique 3/4, change de soie pistache, entièrement brodée or, \$25. Cape du soir plus capuchon entièrement brodé, \$20. Taille médium. Tél.: 733-6887. 31-72

AUTOS A VENDRE
MEILLEURE ALLOCATION POUR VOTRE ECHANGE
VOLVO 1970, 142S
Toute équipée \$2495.
VOLVO 1970, St-wagon
Très propre \$2795.
VOLVO 1968, 142S
En bonne condition \$1595.
VOLVO 1967, 144S
Automatique, radio \$1295.

400 boul. DÉCARIE,
(Nord boulevard)
748-8807 29-72

APPARTEMENTS A LOUER
Près l'Acadie - Dudemaine, 4 1/2 sous-sol, ensoleillé, résidentiel, \$95.00. Disponible le 1er septembre. Tel. 332-2630. 31-72

LONGUEUIL, spacieux, 3 1/2, 4 1/2, 5 1/2, à partir de \$97, sortie laveuse, sècheuse, incluant chauffage, eau chaude, y compris compte d'électricité, personnel. Pour renseignements Tél.: 677-0995 ou 679-3050. 1-8-72

COTE DES NEIGES, 3303 Appleton, face au parc Kent, 4 pièces chauffées, tapis, ménage, fait. \$150. Tel. 849-3364 - 733-8723. 29-72

ANTIQUITES DE TOUTES SORTES (largest comptant) Claude Morier, Jour 331-0251, soir 667-0774. J.N.O.

APPARTEMENT A PARTAGER
JEUNE homme demandé pour partager un 4 1/2 dans le centre de Montréal, rue de la Montagne. Pour information, appeler avant 3h p.m. à 522-8388. 29-72

ANIMAUX A VENDRE
30 CHINCHILLAS à vendre, cause déménagement 906 R.R. n.1, Bon Conseil, Comte de Drummond. Tel. Albert Thérien 819-336-5284. 4-8-72

AIDE DOMESTIQUE DEMANDEE
Age 30 ans pour garder enfant 5 1/2 ans, près Hôpital Ste-Justine. Légers travaux domestiques. Salaire \$35 5 jours de 11h à 5h45, sauf période de vacances 8 h45 à 5h30. Tél.: 738-5791 à partir du 31 juillet. 1-8-72

ACHATS
DESIRONS ACHETER livres canadiens et revues canadiennes de tout genre. Tél.: 844-1816. 2-10-72

A VENDRE
MOBILIER de salon, style contemporain, état neuf; aussi meubles. S'adresser 6689, de Gaspé Montréal. 31-72

D'une collection privée: splendide robe longue d'hôtesse, velours de soie fuschia, brodée à la main, \$35. Magnifique tunique 3/4, change de soie pistache, entièrement brodée or, \$25. Cape du soir plus capuchon entièrement brodé, \$20. Taille médium. Tél.: 733-6887. 31-72

AUTOS A VENDRE
MEILLEURE ALLOCATION POUR VOTRE ECHANGE
VOLVO 1970, 142S
Toute équipée \$2495.
VOLVO 1970, St-wagon
Très propre \$2795.
VOLVO 1968, 142S
En bonne condition \$1595.
VOLVO 1967, 144S
Automatique, radio \$1295.

400 boul. DÉCARIE,
(Nord boulevard)
748-8807 29-72

APPARTEMENTS A LOUER
Près l'Acadie - Dudemaine, 4 1/2 sous-sol, ensoleillé, résidentiel, \$95.00. Disponible le 1er septembre. Tel. 332-2630. 31-72

LONGUEUIL, spacieux, 3 1/2, 4 1/2, 5 1/2, à partir de \$97, sortie laveuse, sècheuse, incluant chauffage, eau chaude, y compris compte d'électricité, personnel. Pour renseignements Tél.: 677-0995 ou 679-3050. 1-8-72

COTE DES NEIGES, 3303 Appleton, face au parc Kent, 4 pièces chauffées, tapis, ménage, fait. \$150. Tel. 849-3364 - 733-8723. 29-72

ANTIQUITES DE TOUTES SORTES (largest comptant) Claude Morier, Jour 331-0251, soir 667-0774. J.N.O.

APPARTEMENT A PARTAGER
JEUNE homme demandé pour partager un 4 1/2 dans le centre de Montréal, rue de la Montagne. Pour information, appeler avant 3h p.m. à 522-8388. 29-72

ANIMAUX A VENDRE
30 CHINCHILLAS à vendre, cause déménagement 906 R.R. n.1, Bon Conseil, Comte de Drummond. Tel. Albert Thérien 819-336-5284. 4-8-72

AIDE DOMESTIQUE DEMANDEE
Age 30 ans pour garder enfant 5 1/2 ans, près Hôpital Ste-Justine. Légers travaux domestiques. Salaire \$35 5 jours de 11h à 5h45, sauf période de vacances 8 h45 à 5h30. Tél.: 738-5791 à partir du 31 juillet. 1-8-72

ACHATS
DESIRONS ACHETER livres canadiens et revues canadiennes de tout genre. Tél.: 844-1816. 2-10-72

A VENDRE
MOBILIER de salon, style contemporain, état neuf; aussi meubles. S'adresser 6689, de Gaspé Montréal. 31-72

D'une collection privée: splendide robe longue d'hôtesse, velours de soie fuschia, brodée à la main, \$35. Magnifique tunique 3/4, change de soie pistache, entièrement brodée or, \$25. Cape du soir plus capuchon entièrement brodé, \$20. Taille médium. Tél.: 733-6887. 31-72

AUTOS A VENDRE
MEILLEURE ALLOCATION POUR VOTRE ECHANGE
VOLVO 1970, 142S
Toute équipée \$2495.
VOLVO 1970, St-wagon
Très propre \$2795.
VOLVO 1968, 142S
En bonne condition \$1595.
VOLVO 1967, 144S
Automatique, radio \$1295.

400 boul. DÉCARIE,
(Nord boulevard)
748-8807 29-72

APPARTEMENTS A LOUER
Près l'Acadie - Dudemaine, 4 1/2 sous-sol, ensoleillé, résidentiel, \$95.00. Disponible le 1er septembre. Tel. 332-2630. 31-72

Carrières et Professions

La Clinique l'Odysée Inc. de Sherbrooke est à la recherche d'un **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

La Clinique l'Odysée est un organisme jeunesse offrant des services médicaux et sociaux aux jeunes de Sherbrooke.

Fonctions:

- Coordonner les services médicaux et sociaux.
- Administrer les fonds de la clinique.
- Assumer le leadership de la clinique.

Salaire: Jusqu'à concurrence de \$7,200.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 7 août à:

La Clinique l'Odysée Inc.,
Comité de sélection,
540, rue Laurier,
Sherbrooke, Qué.

L'ENSEIGNEMENT VIVANT INC. Centre Psycho-Pédagogique Active (Institution privée reconnue d'intérêt public)

DIRECTEUR OU DIRECTRICE

Fonctions:

- Responsable de l'Administration du Centre.
- Responsable du Conseil d'Administration

Qualifications:

- Diplôme universitaire en enfance inadaptée ou équivalent.

Salaire:

Selon les normes du Ministère de l'Éducation.
Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae complet seront reçues jusqu'au 14 août 1972 à:

R. Dagenais,
Président,
Conseil d'Administration,
2115 Dépatie,
St-Laurent, Montréal 381, Qué.

OFFRE D'EMPLOI

Poste:

PSYCHOLOGUE

Endroit:

Service de Psychologie, Hôpital St-Charles.

Fonctions:

Travail au sein d'une équipe multidisciplinaire. Évaluations, thérapie individuelle et de groupe (en interne et/ou en externe).
Prévention primaire.

Qualifications:

Maîtrise, licence ou doctorat en psychologie.
Membre de la C.P.P.Q.

Traitement:

Selon les échelles en vigueur.
Bénéfices marginaux usuels.

S'adresser à:

Directeur du Personnel
Hôpital St-Charles
1000, boul. Ste-Anne
Joliette, Québec.

Telesat

Telesat Canada

recherche un

ANALYSTE DES COÛTS

Le travail

- Quelques unes des tâches assignées par le directeur des tarifs et revenus consisteront à:
- faire les études nécessaires en vue de la distribution des coûts;
- analyser les études des coûts préparées par les services techniques;
- élaborer les coûts de base nécessaires à la fixation des tarifs;
- analyser les coûts d'exploitations.

Qualités requises

- Un grade universitaire en génie (communications) et une bonne expérience dans les coûts, ou un grade universitaire en commerce et une bonne expérience des coûts de préférence dans le domaine des communications.

Le salaire — \$12 à \$15,000 suivant la compétence.

Faire parvenir vos notes biographiques à:

Gérant du personnel
TELESAT CANADA
333 River Road
Ottawa, Ontario
K1L 8B9



LE COLLÈGE DE SAINT-JÉRÔME

recherche les services de personnes qualifiées pour les fonctions suivantes:

ANIMATEUR - RÉALISATEUR

Fonctions:

- Initier les professeurs aux techniques et à la communication audio-visuelles.
- Superviser la production de documents audio-visuels.

Qualifications:

- Diplôme universitaire en pédagogie.
- Expérience dans l'enseignement.

PROFESSEURS EN TECHNIQUES INFIRMIÈRES (chirurgie) ET EN TECHNIQUES D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE (rééducation institutionnelle)

Les candidats devront avoir déterminé un baccalauréat spécialisé, une licence ou une maîtrise. Ils devront avoir un minimum d'expérience.

Fin des concours: le 4 août.

Prière d'envoyer votre curriculum vitae à:

M. Yvon-R. Dion, secrétaire général,
Collège de Saint-Jérôme,
295, avenue du Palais,
Saint-Jérôme, Qué.

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN

POSTE: **ORTHOPÉDAGOGUE**

"Commission Scolaire du niveau élémentaire"

QUALIFICATION:

Baccalauréat en orthopédagogie

CONDITIONS DE TRAVAIL:

Selon la politique administrative et salariale du Ministère de l'Éducation.

Les candidats (es) devront joindre leur curriculum vitae à la postulation d'emploi et expédier le tout aux **Service du Personnel, 32 rue Lorne à St-Lambert, Qué.**
Les demandes d'emploi seront reçues jusqu'à 15.00 heures, lundi le 31 juillet 1972.

AVOCAT DEMANDÉ

Poste disponible dans le Service juridique de la Banque d'Expansion Industrielle pour un avocat récemment admis au Barreau du Québec.

Réponse écrite seulement:

Avocat régional adjoint,
Banque d'Expansion Industrielle -
Région du Québec,
800 Carré Victoria - suite 4600,
Montréal 115, P.Q.

PSYCHO-ÉDUCATEURS ÉDUCATEURS DE GROUPE DIPLOMÉS EN RÉÉDUCATION INSTITUTIONNELLE DIPLOMÉS DE CEGEP

(minimum de 12 années de scolarité)

demandés pour

l'Institut Mont St-Aubert Inc.

"Centre d'accueil" pour pré-adolescents et adolescents.
Faire parvenir curriculum vitae complet d'ici le 9 août 1972 au:

Directeur du personnel,
Institut Mont St-Aubert Inc.,
9080, boul. du Jardin,
Orsainville, Québec 7

Hôpital des Laurentides

recherche

- **UN DIRECTEUR DU SERVICE DE PSYCHIATRIE.**
- **DES PSYCHIATRES** en milieu hospitalier et/ou en cliniques externes (temps partiel ou temps complet).
- **DES OMNIPRATICIENS** pour clinique d'urgence et service de garde.
- **UN DENTISTE** à temps partiel pour l'hôpital et/ou pour bureau privé afin de combler le vide complet de ce service dans la région.

N.B. Les médecins de la région sont prêts à recevoir trois candidats et à leur fournir des bureaux organisés avec secrétaire et pharmacie.

L'Hôpital des Laurentides situé dans les Laurentides, à vocation psychiatrique, section générale, cliniques externes et urgences, dessert un bassin de population de 30,000.

Faire parvenir curriculum vitae à:

Directeur médical,
Hôpital des Laurentides,
L'Annonciation, Cté Labelle, Qué.
Tél.: (819) 275-2118

GÉRANT

PESTALOZZI INC. - OTTAWA

Pestalozzi Inc. est à la recherche d'un gérant pour assurer l'administration financière de sa résidence coopérative. L'édifice de 22 étages est situé dans le centre-ville d'Ottawa et comprend 180 appartements, 408 chambres, une cafétéria, un gymnase et diverses autres facilités. Pestalozzi offre également plusieurs services communautaires aux étudiants et jeunes travailleurs auxquels il s'adresse.

1. Le gérant sera responsable pour l'administration des budgets tels que préparés par le Comité de Gestion et il se rapportera au directeur exécutif.
2. Il s'occupera de l'administration quotidienne de l'édifice et verra à produire les rapports financiers de l'entretien, du logement, de la comptabilité, de la cafétéria et du service de sécurité.
3. Il assurera la supervision d'une quinzaine d'employés et verra à assurer les services essentiels dans l'édifice.
4. Il sera responsable pour l'engagement et la formation des nouveaux employés.
5. Il veillera à contrôler et à assurer une tenue impeccable du système de comptabilité de l'édifice.

Qualifications:

Aucune qualification académique spécifique n'est requise, mais des connaissances et l'expérience en administration et en comptabilité sont essentielles. Le candidat devra avoir de l'expérience pratique en comptabilité et dans la tenue des livres de comptes et il est essentiel que le candidat soit bilingue.

Le salaire sera de \$8,000, ou plus selon l'expérience et les qualifications. Le candidat pourra entrer en fonction dès le 1er août, 1972.

Les candidatures devront être faites par écrit et accompagnées d'un curriculum vitae. Elles devront être envoyées à:

Denis Faubert,
Collège Pestalozzi Inc.,
160, rue Chapel, Ottawa,
K1N 8P5.

INFIRMIÈRES AUTORISÉES

pour hôpital général de 50 lits

844-8217

Le Cégep de Sainte-Foy

demande

PROFESSEURS EN INFORMATIQUE

Qualifications:

- Diplôme de 1er cycle universitaire
- Compétence de cet enseignement.

Salaire:

Selon la politique salariale du ministère de l'éducation.
Faire parvenir curriculum vitae avant le 15 août 1972 à:

Jean Hardy,
Chef du département d'informatique,
Cégep de Sainte-Foy,
2410, Chemin Ste-Foy,
Québec.

Le C.E.G.E.P. DE MATANE

requiert les services
d'enseignants dans les disciplines suivantes
pour l'année scolaire 1972-1973:

- Informatique et mathématiques
- Chimie

Qualifications requises:

Diplôme universitaire dans la discipline concernée.

Traitement:

Selon les normes du Ministère de l'Éducation.

Candidatures:

Avant le 5 août à l'adresse suivante:

M. Georges-E. Bouchard
Secrétariat général
C.E.G.E.P. de Matane
616, St-Rédempteur
Matane, Qué.



GÉRANT D'ASSURANCE COLLECTIVE

**POUR LA RÉGION DE QUÉBEC
ET L'EST DE LA PROVINCE (Poste à Québec)**

Fonctions:

- Conseiller les employeurs dans l'établissement de régimes d'assurance et de rentes.
- Conseiller nos représentants dans la recherche de clients.
- Diriger deux conseillers en assurance collective.

Qualifications:

- Diplôme universitaire et/ou 5 ans d'expérience.
- Connaissance du territoire.

Traitement:

- Salaire de base selon compétence et expérience.
- Boni avantageux.

Soumettre curriculum vitae à:

Directeur de l'embauche
ALLIANCE mutuelle-vie
C.P. 790 - Succursale B
MONTREAL

Note: Également à combler, un poste de conseiller en assurance collective à Montréal.



COLLÈGE RÉGIONAL BOURGCHÉMIN

Offre d'emploi

BIBLIOTHÉCAIRE

Fonctions, Responsabilités et tâches

Sous l'autorité du Coordonnateur du Centre de Documentation, le (la) bibliothécaire aura la responsabilité de:

- voir à l'organisation de la conservation, du catalogage et de la classification de la documentation (Système Dewey);
- Coordonner le travail du personnel affecté à ce Service technique;
- remplir toute autre tâche relevant de sa compétence.

Qualifications:

- Diplôme universitaire terminal, dont l'obtention requiert un minimum de seize (16) années d'études, en bibliothéconomie.
- Être membre de la CORPORATION DES BIBLIOTHÉCAIRES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC.

Salaire:

- Selon les normes du Ministère de l'Éducation

Date d'entrée en fonction:

- Pour l'immédiat

Documents requis pour l'étude du dossier:

- Demande écrite
- Curriculum vitae
- Attestations officielles de la scolarité et de l'expérience.

Endroit du Travail:

- Campus de Saint-Hyacinthe

Date-limite:

- Les personnes intéressées devront faire parvenir leur demande au bureau du secrétaire général, au siège social du CEGEP, 2775 rue Bourdages, Saint-Hyacinthe, avant le 8 août 1972.

SERGE VINCELETTE
Secrétaire Général
CEGEP BOURGCHÉMIN
2775, rue Bourdages Saint-Hyacinthe

Voir autres Carrières, en page 13

TECHNICIENNE DE LABORATOIRE

Laboratoire pharmaceutique réputé recherche une technicienne R.T. avec formation en radio-isotope à titre de représentante.

Conditions de travail très avantageuses.

Communiquez avec:

Personnel de Nursing Professionnel
2120 est, rue Sherbrooke, suite 205,
Montréal
Tél.: 522-1151

COMMISSION SCOLAIRE CATHOLIQUE DE CHATEAUGUAY

184 Salaberry Nord

Châteauguay, P.Q.

Offre d'emploi

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET DIRECTEUR DU PERSONNEL

Tâche:

cumule les deux fonctions mentionnées ci-haut, sous l'autorité du directeur général, il organise et coordonne les activités de secrétariat pour l'ensemble de la commission et, en particulier, pour le conseil des commissaires, le comité exécutif, le directeur général, il planifie, organise, coordonne et évalue l'ensemble des activités relatives au recrutement et à la sélection du personnel, à son perfectionnement et à son évaluation, de même qu'à l'application des conventions collectives et des ententes concernant les diverses catégories de personnel et, s'il y a lieu, à la négociation des contrats collectifs. Il assiste le directeur général et assiste les autres directeurs de services et les directeurs d'écoles pour toute question de gestion du personnel. Il évalue le personnel sous sa responsabilité.

Il accomplit toute autre tâche que lui confie le directeur général.

Qualifications requises:

Diplôme universitaire dans l'une ou l'autre des disciplines suivantes: droit, administration, relations industrielles. Connaissance du français et de l'anglais.

Expérience:

Un minimum de six (6) années d'expérience dans des fonctions administratives pertinentes.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur candidature avant le 4 août prochain, en joignant leur curriculum vitae et une photo récente à:

Commission Scolaire Catholique de Châteauguay
a/s du Directeur général adjoint
184 Boul. Salaberry Nord
Châteauguay, P.Q.

LE COLLÈGE LIONEL-GROULX

Ste-Thérèse de Blainville

demande

UN ADJOINT DU DIRECTEUR DES SERVICES PÉDAGOGIQUES

Poste:

Situé en ligne d'autorité, il voit à faire appliquer les politiques de la direction des services pédagogiques touchant l'enseignement et le service des médias.

Fonctions:

- En collaboration avec les chefs de service, il devra administrer, c'est-à-dire prévoir, organiser, coordonner, contrôler:

- 1- les services à l'enseignement: bibliothèque, audio-videothèque, audio-visuel, recherche et expérimentation;
- 2- les diverses situations d'apprentissage: cours magistraux, activités dirigées en classe, travaux dirigés hors cours, équipes de discussion, projets libres hors cours, etc.

Exigences:

- Degré universitaire et expérience d'au moins 5 ans dans l'éducation.
- Connaissance du milieu collégial.
- Expérience dans l'administration pédagogique souhaitée.

Traitement: Selon les normes du ministère.



Prière d'envoyer curriculum vitae avant le 11 août 1972 à:

Maurice Filion,
Secrétaire général,
Collège Lionel-Groulx,
Ste-Thérèse de Blainville, Qué.

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE CHAMBLY

PROFESSEURS DEMANDÉS

1/ ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL (niveau secondaire)

- Anglais, langue seconde
- Français, langue seconde (Méthode L.F.I.)
- Musique (musique instrumentale)
- Arts plastiques

2/ ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

- Techniques commerciales
- Sténodactylo - Tenue de bureau
- Mécanique auto
- Menuiserie - Construction
- Dessin technique
- Imprimerie
- Plomberie - Chauffage
- Rembourrage
- Soudure
- Cuisine professionnelle
- Esthétique (Personnalité féminine)
- Poterie - Céramique

3/ ENSEIGNEMENT SPÉCIAL

- Enfance inadaptée (socio-affectifs et semi-éducables)
- Orthopédagogie (niveau secondaire)

Exigence requise:

Brevet d'enseignement pertinent ou permis d'enseignement pour 1972-73.

Veillez, s'il vous plaît, communiquer par téléphone à 672-7240 poste 272 ou 273 ou faire parvenir votre demande à:

SERVICE DE L'EMBAUCHAGE,
2, boul. Desaulniers, suite 300,
St-Lambert, Qué.

Carrières et Professions

Voir autres Carrières, en page 12

L'HÔTEL-DIEU DE QUÉBEC

(541 lits) recherche les services
D'UN(E) ARCHIVISTE MÉDICALE DIPLÔMÉ(E)

Pour prendre la direction de son service d'archives médicales.

Les demandes accompagnées d'un curriculum vitae devront être faites par écrit avant le 1er août 1972 à:

L'Hôtel-Dieu de Québec,
a/s Service du personnel,
11 Côte du Palais,
Québec 4, Qué.

LA COMMISSION SCOLAIRE DE ST-BRUNO

recherche pour le niveau élémentaire

- un directeur d'école (740 élèves)
- un adjoint à la direction d'école (850 élèves)
- des titulaires de classes élémentaires
- des professeurs de français langue seconde
- des professeurs d'anglais langue seconde
- des professeurs d'éducation physique

secteur enseignement à l'enfance inadaptée

- un orthopédagogue
- des titulaires de classes francophones
- des titulaires de classes anglophones

Les intéressés doivent communiquer du 31 juillet au 4 août, avec:

Yvon Thérout, directeur
Services de l'Enseignement
(514) 653-3601

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE MEILLEUR (GRANBY)

REQUIERT LES SERVICES D'UN
**PROFESSIONNEL DE LA
CONSULTATION ET DE L'ANIMATION**

ATTRIBUTIONS:

Sous l'autorité du directeur des services aux étudiants, le professionnel de la consultation et de l'animation supervise des services d'orientation scolaire et professionnelle, de psychologie, de culte et pastorale, des services sociaux, des services de santé, des services de placement, organise et coordonne des programmes d'activités étudiantes et en supervise la réalisation.

Il participe, comme membre de l'équipe de gestion des services aux étudiants, à l'élaboration des politiques et à la programmation des activités de ce service.

Il avise le directeur des services aux étudiants des besoins des élèves et des ressources à utiliser pour répondre à ces besoins.

Il veille à la coordination des activités de son secteur avec celles des autres secteurs ou des autres services.

Il assiste, dans le domaine de sa compétence, le personnel de la direction des écoles et anime le personnel professionnel affecté aux activités de consultation et d'animation.

QUALIFICATIONS REQUISES:

- Diplôme universitaire, exigeant un minimum de seize (16) ans de scolarité ou l'équivalent, habilitant le candidat à pratiquer dans l'une ou l'autre des disciplines de la consultation et/ou à assumer l'animation des activités étudiantes.
- Cinq (5) années d'expérience pertinente ou l'équivalent.

SALAIRE ET BÉNÉFICES MARGINAUX:

- Selon la politique administrative et salariale du Ministère de l'Éducation.

Faire parvenir "CURRICULUM VITAE" (AVANT LE 1er AOÛT 1972) en mentionnant les qualifications et années d'expérience à:

La Commission Scolaire Régionale Meilleur,
a/s du Directeur du Personnel,
261, rue Laurier, Granby, Qué.

DIRECTEUR EXÉCUTIF

PESTALOZZI INC. - OTTAWA

Pestalozzi Inc. recherche un directeur exécutif pour diriger sa résidence co-opérative et communautaire pour étudiants et jeunes travailleurs. Situé dans le centre-ville d'Ottawa, Pestalozzi avec ses 180 appartements et 480 chambres pour accommoder près de 950 membres. De plus, la co-opérative s'efforce d'offrir à ses membres des services communautaires et éducatifs tels que garderie d'enfants, bibliothèque, studio de T.V. et ateliers d'art.

1. Le directeur s'efforcera dans sa gestion d'implémenter des procédures participatives et visera à un style de gestion qui saura tenir compte des besoins de développement personnel des employés.
2. Le directeur exécutif se rapporte directement au comité de gestion et voit à la mise en application de ses politiques à long terme.
3. Il aidera à établir des programmes co-opératifs et communautaires il encouragera fortement les membres non seulement à participer mais également à innover dans tous les domaines.
4. Il développera une stratégie de mise en marché qui assurera la rentabilité du projet.
5. Il aura sous lui un gérant pour superviser une vingtaine d'employés et il verra à créer et employer, si nécessaire, les personnes jugées indispensables pour les objectifs tels que prévus par le Conseil d'Administration.
6. Il agira comme agent de relation publique et représentera Pestalozzi pour toutes questions légales.
7. Il verra à la préparation du budget d'opération et du budget du comité d'éducation. Il s'occupera également de la publicité.
8. Ceci n'est qu'un aperçu sommaire des tâches du directeur exécutif et vise à souligner les qualités requises que nous croyons nécessaires et essentielles pour ce dernier.

Qualifications

Aucune qualification académique spécifique n'est requise. Nous recherchons cependant une personne avec de l'expérience en planification et capable de s'identifier facilement avec le milieu avec lequel il est appelé à travailler. Il est essentiel que le candidat soit bilingue. Personnalité dynamique, il verra à susciter la participation des membres aux comités de citoyens, aux autres co-opératives d'Ottawa. Expérience en administration d'activités communautaires serait un atout. Le salaire sera de \$9,500, ou plus selon les qualifications et l'expérience du candidat. Le candidat choisi pourra entrer dans ses fonctions dès le 1er août, 1972.

Les candidatures doivent être faites par écrit et accompagnées d'un curriculum vitae, S.V.P. les faire parvenir à:

Denis Faubert,
Collège Pestalozzi,
160, rue Chapel,
Ottawa K1N 8P5.

HÔPITAL RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

Centre de santé mentale pour enfants et adolescents
recherche

UN BIBLIOTHÉCAIRE PROFESSIONNEL

- avec expérience en bibliothèque spécialisée en psychiatrie;
- connaissance des classifications N.L.M. (National Library of Medicine) et L.C. (Library of Congress).

Adresser demande d'emploi et curriculum vitae avant le 11 août au:

Service du personnel,
Hôpital Rivière-des-Prairies,
7200 est, boul. Gouin,
Rivière-des-Prairies, Qué.
Tél.: 323-7260 poste 286

LE COLLÈGE EDOUARD-MONTPETIT

est à la recherche de

DEUX PROFESSEURS DE PSYCHOLOGIE EXPÉRIMENTALE

Cours 101 et 201

Qualification requise:

Maîtrise en psychologie ou l'équivalent.

Faire parvenir curriculum vitae pour le 9 août 1972 au:



Collège Édouard-Montpetit,
Secrétariat général,
945, Chemin Chambly,
Longueuil, Qué.

Le Collège Algonquin

des Arts appliqués et de Technologie

recherche des professeurs bilingues de

COMPTABILITÉ

Les candidats choisiront l'occasion de participer au développement des cours français de Comptabilité et d'enseigner ces mêmes cours en français.

Les candidats devront posséder un degré universitaire et/ou ils devront être membres d'une association comptable professionnelle. La préférence sera accordée aux candidats qui possèdent l'expérience récente du monde du travail.

Le traitement maximum de \$14,840 qui est en voie de révision, sera modifié à compter du 1er septembre 1972. Les candidats qui possèdent une maîtrise reçoivent une somme additionnelle de \$800. Veuillez préciser le numéro du concours dans la demande que vous ferez parvenir, par écrit, au:

Service du personnel
1385, avenue Woodroffe
Ottawa, Ontario
K2G 1V8

Concours 4772

Faites carrière dans la fonction publique

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

DIRECTEUR RÉGIONAL DES UNITÉS SANITAIRES

- Traitement initial de \$18,300 à \$21,800 selon la compétence. Poste à Rouyn.
- Au niveau régional, coordonner l'exécution des programmes de travail établis par la Direction de la médecine préventive dans les domaines suivants: hygiène prénatale, maternelle, infantile, pré-scolaire et scolaire; contrôle des maladies contagieuses et éducation sanitaire auprès de la population. Étudier les divers problèmes d'ordre administratif et technique qui lui sont soumis et en assurer le règlement.
- Être membre du Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec (joindre une photocopie de sa carte de membre pour l'année 1972) et, de préférence, détenir un certificat de spécialiste de ce Collège; posséder plusieurs années d'expérience dans le domaine concerné dont au moins 8 ans à titre de directeur d'une unité sanitaire. Aptitudes au travail de direction et de coordination.
- Concours AD-1533. Échéance de l'inscription: 18 août 1972.

MÉDECIN

- Traitement variant de \$12,000 à \$17,500 selon la compétence. Poste à Québec.
- Conseiller le groupe multidisciplinaire responsable de la planification et de l'agencement des espaces physiques lors de la réalisation de projets d'hôpitaux et d'institutions de bien-être. À cette fin, concevoir sous l'aspect médical les procédures devant servir de guide à tous les intéressés en ce qui concerne les programmes de construction, la planification et l'agencement des espaces des projets. Établir les standards des programmes de construction et les normes à utiliser dans la planification et la réalisation des programmes de construction. Étudier les besoins locaux et régionaux, avec les responsables des directions générales concernées et préparer les programmes fonctionnels des nouveaux projets.
- Être membre du Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec (joindre une photocopie de sa carte de membre pour l'année 1972). De préférence, être titulaire d'une maîtrise en administration hospitalière. Posséder quelques années d'expérience en normalisation.
- Concours PK-2120. Échéance de l'inscription: 18 août 1972.

CHEF DE L'ANALYSE DES COÛTS

- Traitement initial de \$18,300 à \$21,000 selon la compétence. Poste à Québec.
- Élaborer et coordonner l'application des modèles analytiques quantitatifs, des méthodes d'analyse budgétaire, des méthodes statistiques et des programmes de traitement des données nécessaires à l'évaluation de la gestion financière des établissements parapublics et privés de santé et de services sociaux; concevoir un système d'informations financières en vue de l'évaluation de la gestion des établissements, de la détermination des méthodes de collecte, et de vérification de la validité des données.
- Être titulaire d'un diplôme universitaire de deuxième ou troisième cycle en mathématiques appliquées, en génie industriel ou en économique, et posséder plusieurs années d'expérience reliée aux activités de la fonction dont 5 années dans le domaine de la recherche. Aptitudes manifestes au travail de conception et de coordination.
- Concours AD-1520. Échéance de l'inscription: 18 août 1972.

ANALYSTE EN COÛT

- Traitement initial pouvant atteindre \$13,719 selon la compétence; possibilité de carrière jusqu'à \$16,109. Postes à Québec.
- Analyser les fonctions de production et de coût des établissements parapublics et privés afin de dégager des modèles analytiques pouvant s'appliquer à l'ensemble ou à des catégories d'établissements; utiliser diverses méthodes d'analyse quantitative en vue d'évaluer la gestion financière de ces établissements; élaborer un système d'informations financières en vue de l'évaluation de la gestion des établissements, de la détermination des méthodes de collecte, et de la vérification de la validité des données.
- Être titulaire d'un diplôme universitaire de deuxième ou troisième cycle en mathématiques appliquées, en génie industriel ou en économique et posséder au moins 3 années d'expérience reliée aux activités de la fonction, notamment dans le domaine de la recherche.
- Concours TD-2105. Échéance de l'inscription: 18 août 1972.

CONSEILLER EN APPROVISIONNEMENT

- Traitement initial pouvant atteindre \$15,661 selon la compétence. Postes à Québec.
- Analyser les politiques, les méthodes d'achat et les pratiques d'approvisionnement des établissements parapublics et privés de santé et de services sociaux d'un secteur géographique donné; étudier la rentabilité de projets en vue de la régionalisation de l'approvisionnement et des achats; établir un calendrier d'opérations pour l'implantation de ces projets, veiller à leur exécution et recommander les actions correctives jugées nécessaires à leur réalisation.
- Être titulaire d'un premier diplôme universitaire terminal et posséder plusieurs années d'expérience reliée aux activités de la fonction. Une expérience exceptionnelle et une compétence reconnue dans le domaine concerné peuvent suppléer à l'absence de diplôme universitaire.
- Concours TAN-2111. Échéance de l'inscription: 18 août 1972.

AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE

- Traitement initial pouvant atteindre \$13,719 selon la compétence; possibilité de carrière jusqu'à \$16,109. Postes à Québec.
- Concevoir les politiques et les programmes de consultation spécialisée relatifs aux services-ressources suivants: foyers nourriciers, foyers d'adoption, garderies de jour, auxiliaires familiales, services aux jeunes, aux familles et aux adultes, réadaptation et hébergement des adultes, définir le contenu de ces services; établir les liens entre les centres de services de consultation spécialisée et les centres locaux de services communautaires.
- Être titulaire d'un diplôme universitaire terminal en sciences humaines notamment en service social ou en psychologie et posséder un minimum de 5 années d'expérience dans le domaine des services sociaux ou dans le secteur de la réadaptation et de l'hébergement des adultes.
- Concours P-2105. Échéance de l'inscription: 18 août 1972.

AGENT DE LA GESTION FINANCIÈRE

- Traitement initial de \$7,338 à \$15,661 selon la compétence. Quatre postes à Québec.
- 1. CHEF DE LA DIVISION DE L'ADMINISTRATION DU BUDGET
 - Assurer le contrôle de l'évolution des engagements et déboursés du ministère; coordonner les travaux requis pour la compilation du budget; contrôler, en fin d'exercice financier et pour l'ensemble des Directions du ministère, l'exactitude des dépenses en fonction du budget autorisé.
- 2. CHEF DE LA DIVISION DE LA PLANIFICATION DU BUDGET
 - Élaborer et tenir à jour les processus et les méthodes de planification budgétaire et de présentation du budget utilisés par le ministère en orientant le processus et ces méthodes vers la rationalisation des choix budgétaires (PPBS).
- 3. CHEF DE LA DIVISION DU CONTRÔLE OPÉRATIONNEL
 - Surveiller l'application des normes et politiques de gestion des ressources édictées par les organismes de contrôle de même que par le ministère; diriger et contrôler l'étude des demandes d'engagements, des demandes au Conseil du Trésor ou des arrêtés en conseil, en fonction des normes établies et informer les gestionnaires de ces normes; diriger et contrôler l'élaboration d'un manuel des contrôles administratifs et implanter le système de contrôle interne.
- 4. CHEF DE LA DIVISION DU CONTRÔLE ET DE LA GESTION FINANCIÈRE
 - Contrôler les budgets administratifs du ministère en collaboration avec les responsables de chaque Direction; contrôler les activités financières des programmes administrés directement par le ministère; établir une procédure de contrôle des budgets et en surveiller l'application.
- Qualités requises
 - Licence ou maîtrise en sciences commerciales avec option en comptabilité; ou baccalauréat en commerce et au moins 2 ans d'expérience en comptabilité ou en vérification; ou membre d'une association reconnue de comptables professionnels.
- Concours PC-2103. Échéance de l'inscription: 18 août 1972.

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

- Traitement initial pouvant varier de \$19,450 à \$23,950 selon la compétence. Ministère des Affaires municipales; postes à Québec.
- Sous l'autorité du sous-ministre, planifier, diriger et coordonner les activités administratives de la Direction. Conseiller les municipalités dans leur opérations administratives et financières. Analyser et recommander à la direction du ministère les subventions, prêts ou emprunts devant être consentis aux municipalités.
- Être titulaire d'un diplôme universitaire terminal en sciences de l'administration ou dans une discipline équivalente et posséder 10 années d'expérience reliée aux fonctions du poste. Aptitudes manifestes au travail de conception, de coordination et de direction. Une expérience exceptionnelle et une compétence reconnue dans le domaine de l'administration municipale peuvent suppléer à l'absence de diplôme universitaire.
- Concours AD-1541. Échéance de l'inscription: 18 août 1972.

DIRECTEUR GÉNÉRAL - ÉVALUATION FONCIÈRE

- Traitement initial de \$19,450 à \$23,950 selon la compétence. Ministère des Affaires municipales; poste à Québec.
- Sous l'autorité du sous-ministre, planifier, diriger et coordonner les activités de la Direction dans les domaines relatifs à la formation, l'assistance technique et la recherche, auprès des municipalités. Orienter les politiques de la Direction et conseiller les autorités du ministère en matière d'évaluation foncière.
- Être titulaire d'un diplôme universitaire terminal dans une discipline appropriée et posséder 10 années d'expérience reliée aux fonctions du poste. Aptitudes manifestes au travail de conception, de coordination et de direction. Une expérience exceptionnelle et une compétence reconnue en évaluation foncière peuvent suppléer à l'absence de diplôme universitaire.
- Concours AD-1542. Échéance de l'inscription: 18 août 1972.

DIRECTEUR DU CENTRE DE DÉTENTION D'ORSAINVILLE

- Traitement initial pouvant atteindre \$15,661 selon la compétence. Ministère de la Justice; Poste à Orsainville.
- Planifier et coordonner les activités administratives du centre. Assumer la responsabilité de la réception, de la surveillance et du traitement des prévenus et détenus. Mettre en œuvre des programmes d'emploi ou d'occupation pour les détenus. Assurer les relations avec les organismes impliqués dans

ce domaine.

- Détenir un diplôme universitaire en sciences de l'administration, en sciences humaines ou en toute autre discipline appropriée et posséder plusieurs années d'expérience administrative dont quelques-unes reliées à la fonction. Une expérience exceptionnelle et une compétence reconnue dans le milieu carcéral peuvent suppléer à l'absence de diplôme universitaire.
- Concours TAW-2111. Échéance de l'inscription: 11 août 1972.

MÉDECIN

- Traitement variant de \$12,000 à \$17,500 selon la compétence. Commission des accidents du travail; postes à Montréal et à Québec.
- Après étude des documents médicaux au dossier, examiner l'accidenté du travail afin d'établir le degré et la durée de son incapacité, de déterminer si l'état pathologique est en relation directe avec son accident et de décider si le patient doit être référé à un médecin spécialiste pour traitement.
- Être membre du Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec (joindre une photocopie de sa carte de membre pour l'année 1972).
- Concours PR-2120. Échéance de l'inscription: 18 août 1972.

SPÉCIALISTE EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION

- Responsable des programmes en éducation physique. Traitement initial pouvant atteindre \$13,719 selon la compétence; possibilité de carrière jusqu'à \$16,109. Direction générale de l'enseignement élémentaire et secondaire, ministère de l'Éducation; poste à Québec.
- Sous l'autorité du directeur du Service, assumer la responsabilité des programmes d'éducation physique. Interpréter et appliquer la politique de la Direction générale concernant l'élaboration des programmes d'études. Préparer des méthodes d'évaluation et approuver le matériel didactique nécessaire à cet enseignement.
- Être titulaire d'un diplôme universitaire terminal en éducation physique. Posséder environ 5 années d'expérience reliée aux fonctions du poste.
- Concours TJ-2123. Échéance de l'inscription: 11 août 1972.

SPÉCIALISTE EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION

- Coordonnateur et animateur de la vie étudiante dans le milieu anglophone. Traitement initial pouvant atteindre \$13,719 selon la compétence. Direction générale de l'enseignement élémentaire et secondaire, ministère de l'Éducation; poste à Québec.
- Agir à titre d'animateur et de coordonnateur des expériences tentées dans les diverses commissions scolaires dans le domaine des activités de consultation personnelle et des activités étudiantes. Favoriser les échanges de documentation et d'expérience entre anglophones et francophones. Organiser la section anglophone du Centre de documentation scolaire et professionnelle.
- Être titulaire d'un diplôme universitaire terminal en information scolaire et professionnelle, en orientation, en psychologie ou en sciences de l'éducation. Posséder au moins 2 années d'expérience pertinente aux fonctions du poste. Une connaissance d'usage des langues française et anglaise est requise.
- Concours TK-2123. Échéance de l'inscription: 11 août 1972.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA PLANIFICATION

- Traitement initial pouvant varier de \$15,550 à \$19,050 selon la compétence. Direction générale de la planification, ministère de l'Éducation; poste à Québec.
- Assumer la responsabilité de la diffusion des informations relatives à la planification dans le domaine de l'enseignement. Faciliter l'application de la politique de publication. Assister la Direction dans l'implantation de divers projets.
- Être titulaire d'un diplôme universitaire terminal en sciences humaines et posséder 10 années d'expérience pertinente aux fonctions du poste. Aptitudes manifestes au travail d'organisation, de conception et de coordination. Une expérience exceptionnelle et une compétence reconnue peuvent suppléer à l'absence de diplôme universitaire.
- Concours AD-1538. Échéance de l'inscription: 11 août 1972.

PROTONOTAIRE ADJOINT (Rédacteur de jugements)

- Traitement initial de \$8,907 à \$11,907 selon la compétence. Ministère de la Justice; postes à Montréal.
- Rendre des jugements après l'étude des dossiers sur le plan de la procédure et de la preuve; préparer et rédiger des projets de jugements pour les juges; effectuer des recherches concernant les dossiers qui lui sont soumis.
- Être titulaire d'un diplôme terminal en droit d'une université reconnue et posséder 2 années d'expérience pertinente dans un greffe ou un bureau d'avocats.
- Concours T-5438. Échéance de l'inscription: 11 août 1972.

Les personnes qui désirent prendre part à ces concours doivent s'inscrire directement auprès de la Commission de la fonction publique du Québec en remplissant le questionnaire "offre de service" qu'elles peuvent se procurer aux bureaux de la commission.

1050, rue Conroy, Québec 4 tél.: 643-3984
255, boul. Crémazie est, Montréal 354 tél.: 873-3035
ou aux bureaux locaux des ministères dans chaque région.
Il ne sera tenu compte que des candidatures accompagnées d'une attestation officielle d'études. Prière d'indiquer le poste qui vous intéresse et le numéro de concours correspondant. Si vous posez votre candidature à plus d'un poste, il est indispensable de présenter une formule distincte dans chaque cas.



GOVERNEMENT DU QUÉBEC

720

Voici ses pronostics pour le programme de ce soir :

1ère course : 1-Mon Steaming (6); 2-Tidy Rose (3); 3-Tina Silk (4).

2ème : 1-Fight Back (4); 2-Calyon Volo (1); 3-Keystone Ideal (9).

Pairs doubles suggérés : 6-4, 6-1, 6-9, 8-4, 8-1 et 8-9.

3ème : 1-Sylvie Bunter (3); 2-Capa Parader (1); 3-Turn Sign (3).

4ème : 1-John Silver (5); 2-Chosen Mir (9); 3-Armbr Mark (6).

Quinielas suggérées : 5-3, 5-9, 5-6.

5ème : 1-Bachelor Gay (5); 2-Jet Mar Mic (4); 3-Ohio Kay (6).

6ème : 1-Betty N. Brewer (9); 2-Casa Dundee (4); 3-Startron (5); 4-Wildcat Kelly (1).

Quinielas suggérés : roulette 1-4-5-9.

7ème : 1-Rob Ron Ern (3); 2-Lilas Lad (2); 3-Robert All Bris (7).

8ème : 1-Larry Lobell (4); 2-Clermont Drummond (3); 3-Happy Century (2).

Quinielas suggérés : roulette 2-3-4.

9ème : 1-Nansemond (5); 2-Winning Worthy (1); 3-Horton Hanover (2).

10ème : 1-Red Flicka (2); 2-Search Me (1); 3-Armbr McKee (5).

Exactas suggérées : 2-1, 2-5, 2-4.

1